



Plan de Participation des Parties Prenantes de la zone économique industrielle ARISE de 429 ha

Zone industrielle PK24 d'Akoupé-Zeudji dans le
district autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire

17 September 2024

N° de projet : 0637039

Détails du document	
Titre du document	Plan de Participation des Parties Prenantes de la zone économique industrielle ARISE de 429 ha
Sous-titre du document	du Zone industrielle PK24 d'Akoupé-Zeudji dans le district autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire
N° de projet	0637039
Date	17 September 2024
Version	5.0
Auteurs	Clara Robles, Claire Saunier
Nom du client	ARISE Ivoire SA

Historique du document

Version	Révision	Auteurs	Évalué par	Délivrance de l'approbation de l'ERM		Commentaires
				Noms	Date	
Draft	1.0	Clara Robles	Claire Saunier	Raimund Vogelsberger	04/05/2022	Publié avant la phase de cadrage pour examen par le client
Rév 2	2.0	Clara Robles, Claire Saunier	Claire Saunier	Raimund Vogelsberger	12/05/2022	Réponses aux observations reçues d'ARISE
Rév 3	3.0	Clara Robles	Claire Saunier	Raimund Vogelsberger	30/11/2022	Publié en tant qu'ébauche avant la phase d'EIES pour examen
Rév 4	4.0	Clara Robles, Claire Saunier	Claire Saunier	Raimund Vogelsberger	11/10/2022	Mise à jour finale après l'EIES, la base de référence et l'engagement des parties prenantes
Rév 5	5.0	Clara Robles, Claire Saunier	Claire Saunier	Raimund Vogelsberger	20/01/2023	Dernière version du client

Signature Page

17 septembre 2024

Plan de Participation des Parties Prenantes de la zone économique industrielle ARISE de 429 ha

Ce P3P couvre l'ensemble des phases du Projet (Construction, Exploitation jusqu'à la fin de la concession avec l'Etat de Côte d'Ivoire).

Zone industrielle PK24 d'Akoupé-Zeudji dans le district autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Raimund Vogelsberger
Partner

Anna Kalashnyk
Consultant

ERM GmbH
Siemensstrasse 9
63263 Neu-Isenburg
Germany

© Copyright 2024 by The ERM International Group Limited and/or its affiliates ('ERM'). All Rights Reserved. No part of this work may be reproduced or transmitted in any form or by any means, without prior written permission of ERM.

CONTENTS

1.	RESUME NON-TECHNIQUE	1
2.	NON-TECHNICAL SUMMARY	1
3.	INTRODUCTION	1
3.1	Objet du Document	1
3.2	Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes	1
4.	DESCRIPTION DU PROJET	1
4.1	Arrière-plan	1
4.2	Emplacement du projet et zone d'influence sociale	1
4.3	Exécution du projet : calendrier, main-d'œuvre et infrastructures associées	3
5.	BASE SOCIOECONOMIQUE	4
6.	CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	5
6.1	Politiques de la société ARISE	5
6.2	Législation ivoirienne	5
6.3	Normes Internationales pour les Prêteurs.....	6
6.3.1	Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI)	6
6.3.2	Les Principes d'Equateur	8
7.	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	10
7.1	Introduction	10
7.2	Définitions et objectifs.....	10
7.3	Cartographie des parties prenantes et méthodes d'engagement	11
7.3.1	Cartographie des parties prenantes.....	16
7.3.2	Méthodes d'engagement sur mesure.....	17
7.3.3	Notre stratégie participative	19
7.3.4	Coût de mise en œuvre du P3P.....	25
7.3.5	Identification et description des risques E&S prioritaires	39
8.	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES MENES A CE JOUR	43
8.1	Consultations préalables à la portée (2020-2021)	43
8.2	Mobilisation des intervenants pendant la phase de cadrage	44
8.2.1	Aperçu des activités de mobilisation pendant la phase de cadrage.....	44
8.2.2	Réunions avec les parties prenantes du gouvernement, du district et de la sous-préfecture.....	45
8.2.3	Rencontres avec les communautés locales dans la zone sociale d'influence	51
8.3	Engagement des parties prenantes au cours de la phase d'EIES	55
8.3.1	Aperçu des activités de participation à l'EIES.....	55
8.3.2	Réunions avec les parties prenantes du gouvernement, du district et de la sous-préfecture.....	57
8.3.3	Rencontres avec les communautés locales.....	68
8.4	Examen des considérations clés pour les activités d'engagement futures	76
9.	PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	78
9.1	Aperçu	78
9.2	Engagement prévu pendant le processus de divulgation de l'EIES	79
10.	SOURCE: ERM ET ENVAL, 2022 MECANISME DE RECLAMATION	82
10.1	Vue d'ensemble	82
10.2	Gestion des plaintes	83
10.2.1	Contacts pour fournir un retour d'information et des plaintes.....	83
10.3	Processus de règlement des plaintes	84

10.3.1	Réception et enregistrement des plaintes/griefs	84
10.3.2	Filtrage des plaintes	84
10.3.3	Enquête	84
10.3.4	Résolution et communication aux parties prenantes.....	85
10.3.5	Clôture du grief et mise à jour du registre	85
11.	ROLES ET RESPONSABILITES.....	86
12.	SUIVI ET RAPPORTS	87
12.1	Introduction	87
12.2	Suivi des activités d'engagement des parties prenantes	87
12.3	Rapport sur les activités d'engagement des parties prenantes.....	87

ANNEXE A – DOCUMENT D'INFORMATION GENERAL

**ANNEXE B - COMPTE RENDUS DES REUNIONS DE CADRAGE DES ENGAGEMENTS DES
PARTIES PRENANTES**

ANNEXE C - COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE L'EIES

ANNEXE D - MODELE DE FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PLAINTES

Acronymes et abréviations

Nom	Description
AGEDI	Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
AGEROUTE	Agence de gestion des routes
ANAGED	Agence Nationale de Gestion de Déchets
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
BM	Banque Mondiale
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CCI CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CHEC	China Harbour Engineering Company
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-Pollution
CNPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COSIM	Conseil Supérieur des Imams des Mosquées et des Affaires Islamiques de Côte d'Ivoire
CRO	Centre de recherche océanologique
CSU	Centre de santé urbain
DAA	District Autonome d'Abidjan
DGDD	Direction générale du développement durable
DGE	Direction générale de l'environnement
DGH	Direction générale des hydrocarbures
DGRE	Direction générale des ressources en eau
DHPSE	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement
DIG	Document d'Information Générale
E&S	Environnemental et social
EES	Évaluation Environnementale Stratégique
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social
ERM	Environmental Resources Management GmbH
FODI	Fonds de développement de l'infrastructure industrielle
GCCI	Générale de Construction en Côte d'Ivoire
GSPM	Groupement des sapeurs-pompiers militaires
INS	Institut National de Statistique
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEMINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement durable
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes

Nom	Description
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MMPE	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique
MSHPCMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture sanitaire universelle
NP	Normes de Performance
OCs	Organisations Communautaires
ONGs	Organisations non gouvernementales
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
ONAD	Office national de l'assainissement et du drainage
ONEP	Office National de l'eau potable
ONPC	Office National de la Protection Civile
PAPs	Personnes Affectées par le Projet
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PE	Principes d'Equateur
PPP	Partenariat public-privé
QSSE	Qualité, Santé, Sécurité et Environnement
RGPH	Recensement General de la Population et de l'Habitat
RNT	Résumé non-Technique
SCCI	Société Ciment Côte d'Ivoire
SCLU	Secteur de la Construction, de l'habitation et de l'Urbanisme
SEP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
SFI	Société Financière Internationale
SODECI	Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire
SOGEDI	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
TdR	Termes de Reference
TRCI	Tropical Rubber Côte D'Ivoire
UJAK	Union de Jeunesse d'Abadjin-Kouté
WWTP	Station d'épuration des eaux usées
ZEI	Zone Economique Industrielle

1. RESUME NON-TECHNIQUE

a. Contexte

Le gouvernement de Côte d'Ivoire - à travers le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME - développe une Zone Economique Industrielle (ZEI) de 429 ha dans le District Autonome d'Abidjan (appelé le "Projet" dans ce document). Le Projet est conçu et construit par ARISE Ivoire SA (ci-après "ARISE"). Le Projet fait partie de la Zone Industrielle PK24 de 940 ha d'Akoupé-Zeudji (ci-après dénommée "PK24"). Le Projet doit également être conforme aux politiques environnementales et sociales (E&S) rigoureuses de ARISE. Ces politiques sont basées sur les bonnes pratiques internationales en matière de gestion E&S, telles que les normes de performance (NP) de la Société Financière Internationale (SFI), qu'ARISE applique à ses projets dans le monde entier.

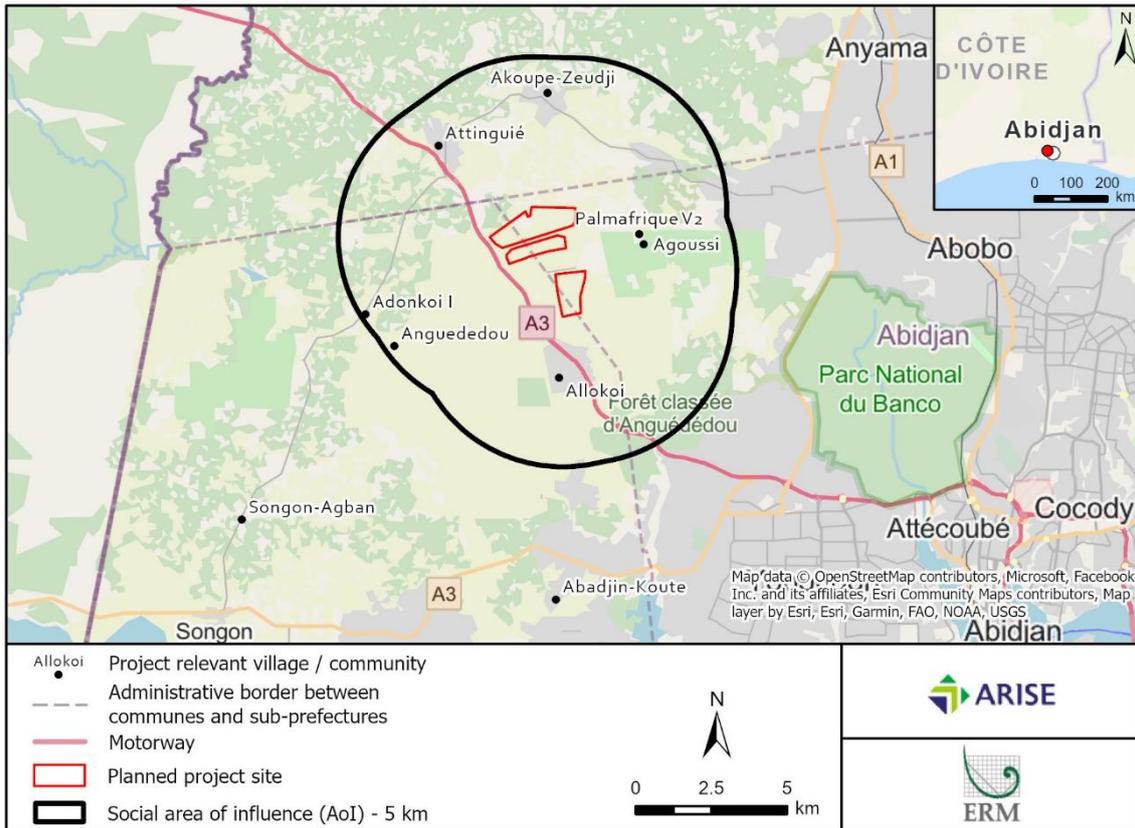
Le document fournit des informations sur le Projet et son plan de participation des Parties Prenantes ainsi ses mesures d'atténuation qui seront prises pour éviter ou minimiser ces impacts.

b. Description du Projet

ARISE s'est vu attribuer 429 ha du terrain de PK24 pour le développement d'infrastructures de base destinées à accueillir les futures unités industrielles et entreprises qui s'installeront dans la zone. ARISE sera responsable de la préparation des terrains et de la mise en place des structures standardes des usines, des entrepôts, des bâtiments administratifs, des centres de logistique et de stationnement, ainsi que des réseaux routiers internes, du drainage des eaux de pluie, des égouts, des lignes électriques, etc. dont les futures entreprises auront besoin. La zone du projet est aménagée pour permettre à une centaine d'entreprises différentes de s'installer dans la zone. ARISE louera les zones désignées pour les propriétaires d'usines et d'entreprises mais n'exploitera aucune de ces usines elle-même.

Chacune des entreprises locataires sera responsable de la construction de ses propres unités en fonction de la conception spécifique de son industrie, et de l'obtention des permis environnementaux et des approbations nécessaires, ainsi que de l'exploitation de sa propre installation.

Le projet est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire, dans le District Autonome d'Abidjan (DAA), à la limite entre la sous-préfecture d'Anyama et la sous-préfecture de Songon.



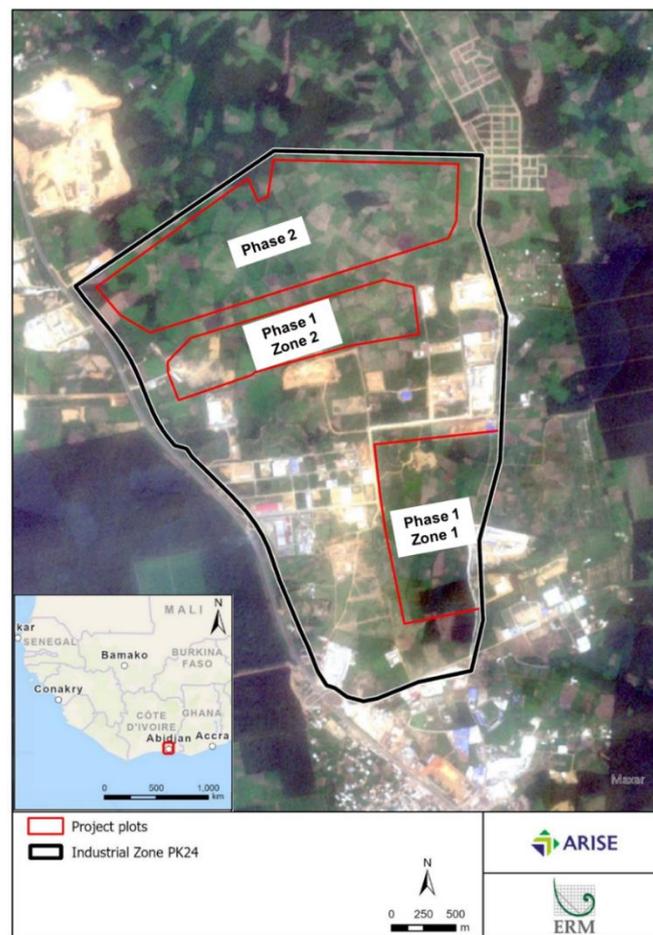
Le Projet a une superficie totale de 429 ha (ci-après dénommée "la zone du projet") et se compose de trois parcelles :

- Phase 1, Zone 1 (93 ha);
- Phase 1, Zone 2 (92 ha); et
- Phase 2, Zone 1 (244 ha).

Les parcelles du Projet sont situées dans la zone nord et sud-est de PK24, comme le montre la figure ci-dessous.

On peut accéder au Projet par l'autoroute du nord et par plusieurs routes d'accès au sein de PK24 (certaines déjà construites, d'autres en cours de construction, et d'autres encore sont seulement prévues). L'autoroute A3 relie également le Projet au port maritime d'Abidjan et à l'aéroport international d'Abidjan (tous deux situés dans le sud).

Le rôle de ARISE est de concevoir le Projet, de construire l'infrastructure de base, d'assurer la gestion, de réaliser la maintenance et de promouvoir la zone auprès des investisseurs/entreprises exploitantes.



Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et ARISE sont les Maîtres d'Ouvrage du Projet car le Projet est un Partenariat Public-Privé. Le Ministère est responsable des processus d'acquisition des terres.

ARISE est également promoteur/développeur du projet. ARISE a été mandatée par le Ministère ivoirien du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME pour réaliser la conception, la construction et la gestion de ce projet de 429 ha.

Le gouvernement ivoirien a lancé un vaste programme de développement industriel dans le cadre du Plan National de Développement (PND, 2012-2015¹). L'objectif du PND est de créer de nouvelles infrastructures et des ZEI désignées, ce qui permettra de soutenir les zones industrielles existantes (Yopougon, Vridi et Koumassi) et d'augmenter le nombre d'emplois permanents disponibles dans le pays. Le nouveau PK24 fait partie de ce PND.

Le Projet vise à remplacer directement les biens importés et à renforcer la production locale, en transformant les produits de base et les services logistiques locaux en biens et produits exportables. Les entreprises de la zone du projet seront impliquées dans la transformation des produits agricoles ivoiriens (en particulier les noix de cajou, le caoutchouc, le coton), ainsi que dans la production d'acier et de produits pharmaceutiques et d'autres industries légères.

c. Aspects prioritaires E&S identifiés

- **Description complète des problèmes/risques E&S prioritaires qui nécessitent l'engagement des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à son achèvement**

Les risques environnementaux et sociaux prioritaires de ce projet nécessitant l'engagement des parties prenantes sont résumés dans la matrice ci-dessous

¹ République de Côte d'Ivoire, 2012: Plan National de Développement, récupéré à partir de: <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ivc147254.pdf> (22.07.2022)

Phase du Projet	Aspect	Risques	Importance	Récepteur/ Ressource	Parties prenante engagées
Construction, Opérationnalisation et Démantèlement	Economie et Emploi	Possibilités d'emploi, Impôts et taxes, achats et dépenses des travailleurs, Renforcement des capacités (construction) Possibilités d'emploi (exploitation)	Elevé (Positif)	Zones d'influence directes et indirectes	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe ARISE E&S • Les prestataires de ARISE • Communautés locales • Ministère de l'Economie et des Finances • Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale • Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives) • Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME • Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
Construction, Opérationnalisation et Démantèlement	Terres et moyens de subsistance / accès aux ressources naturelles	Perte de production agricole (construction) Perte de terres et de moyens de subsistance (opération)	Élevé / Modéré	Ménages touchés identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe ARISE E&S • Les prestataires de ARISE • Communautés locales • Ministère de l'Agriculture et du Développement rural • Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME • Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives) • Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme • Ministère de l'Economie et des Finances
Construction, Opérationnalisation et Démantèlement	Cohésion communautaire	Présence de la main-d'œuvre, indemnité de départ dans la collectivité, attentes non satisfaites en matière d'avantages sociaux (construction) Indemnité de licenciement communautaire, Infrastructure commerciale, Perte d'accès aux ressources communales ainsi qu'aux infrastructures et aux services sociaux (opération)	Modéré	Communautés à proximité immédiate des sites	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe ARISE E&S • Les prestataires de ARISE • Communautés locales • Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives.)

d. Identification des Parties prenantes

Le projet est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire, au sein du District Autonome d'Abidjan (DAA), à la frontière entre la Sous-préfecture d'Anyama et la Sous-préfecture de Songon. Les établissements adjacents au projet sont les suivants :

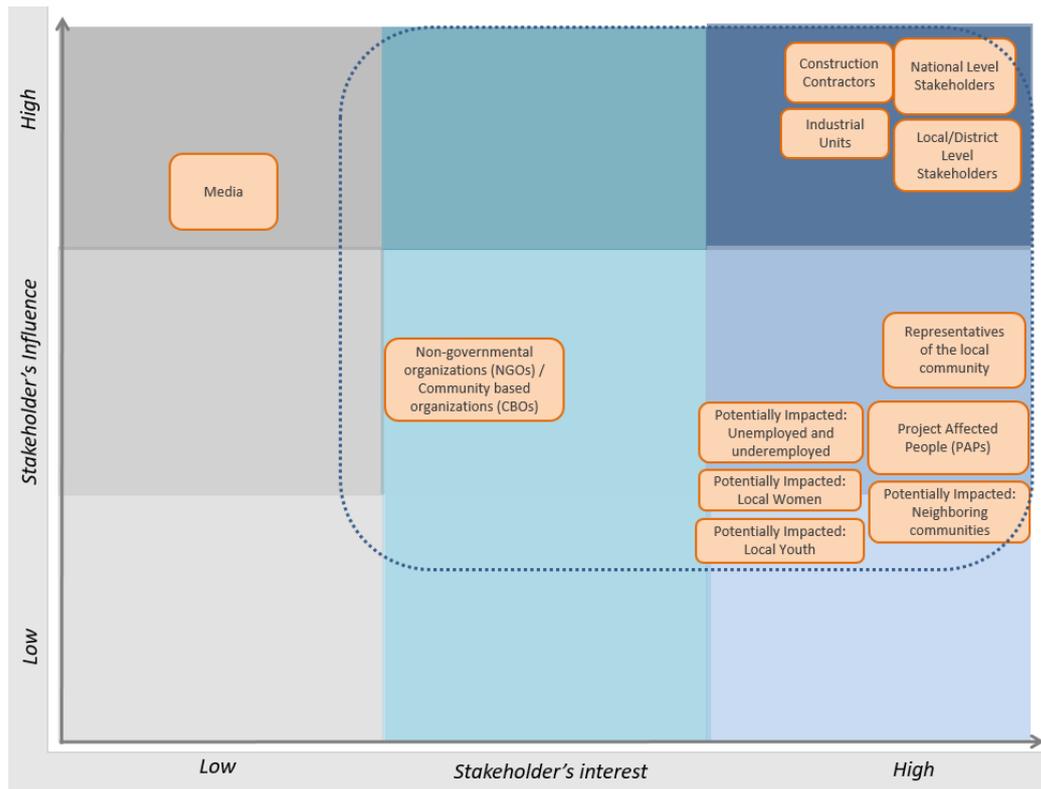
- La Sous-Préfecture d'Anyama
 - Adonkoi I
 - Akoupé-Zeudji
 - Agoussi (qui appartient à ce dernier village)
 - Allokoi
 - Attinguïé
- La Sous-Préfecture de Songon
 - Anguédédou (qui appartient au village d'Abadjin-Kouté)
 - Palmafrique V2 (qui appartient à Abadjin-Kouté et Songon-Agban)

La zone d'influence sociale du projet est utilisée pour décrire les limites de la zone où le projet peut avoir un impact direct ou indirect sur l'environnement social ou culturel.

Aux fins de la référence sociale préliminaire, la zone étudiée pour le projet comprend des établissements adjacents susceptibles d'être touchés par des perturbations causées par les travaux de construction et les opérations du projet, telles que la poussière, les émissions atmosphériques et le bruit. De plus, il comprend les établissements adjacents qui pourraient bénéficier des possibilités liées au projet, comme l'emploi, le développement économique local, l'augmentation de l'afflux et les impacts économiques indirects associés, etc.

- Villages adjacents au projet (voir la liste ci-dessus)
 - ***Cartographie approfondie des parties prenantes, y compris leurs zones d'influence spécifiques sur le projet tout au long du cycle de vie et les rôles et responsabilités qu'elles pourraient/devraient jouer pour contribuer au succès du projet pour leur propre bénéfice***

Neuf (09) groupes de parties prenantes ont été identifiés et représentés en fonction de leurs intérêts, de leur influence et de leur impact conformément à la figure ci-dessus.



Source : ERM, 2022 *Cartographie des Parties Prenantes*

Il ressort de cette figure que :

- Les parties prenantes ayant le plus d'influence et considérablement touchées par le projet sont celles du quadrant supérieur à droite : les parties prenantes au niveau national et les parties prenantes au niveau local/district et les entrepreneurs pour la phase de construction du projet. Ces intervenants doivent faire l'objet d'une gestion étroite, car le succès de la mise en œuvre du Projet dépend de leur collaboration ;
- Les parties prenantes identifiées dans la partie inférieure droite peuvent exercer une faible influence sur le projet, mais elles ont un grand intérêt à son égard et peuvent être touchées par le projet. Les parties prenantes qui peuvent être les plus touchées (positivement et/ou négativement) et qui ont le moins d'influence sont les personnes affectées par le projet (PAP) et les personnes potentiellement touchées et d'autres membres de la communauté : chômeurs et sous-employés, femmes et jeunes locaux. D'autre part, les représentants de la communauté locale peuvent avoir un peu plus d'influence que les parties prenantes susmentionnées, mais restent considérés comme moyens-faibles. Les parties au projet devraient déployer des moyens pour informer et impliquer ces parties prenantes, en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat à l'information et aux avantages du projet, et à ce que de bonnes relations soient maintenues ;
- Sur le côté gauche de la carte se trouvent les parties prenantes qui seront les moins touchées par le projet. Bien que les médias (représentants des médias de la région) puissent avoir un intérêt limité pour le projet et ne seront pas touchés par celui-ci, les médias sont considérés comme exerçant une grande influence car ils peuvent avoir une portée énorme. Pour cette raison, le succès du projet dépendra indirectement de l'implication de cette partie prenante, et les médias devraient donc être satisfaits ;
- Le coin inférieur gauche comprend les parties prenantes qui ne sont peut-être pas très touchées ou intéressées par le projet et qui n'ont peut-être pas un degré élevé d'influence. Ce groupe comprend les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires (OC). Ces intervenants devraient faire l'objet d'un suivi.

La matrice ci-dessous présente le niveau d'engagement, rôles et responsabilités par partie prenante au cours des différentes phases du projet.

Niveau d'engagement	Parties prenantes	Rôles	Responsabilités
Gérer étroitement	■ Parties prenantes au niveau national	■ Surveillance réglementaire et orientation stratégique	■ Assurer la conformité avec les lois et réglementations nationales, fournir un soutien politique, délivrer des permis et faciliter les approbations
	■ Parties prenantes au niveau local/district	■ Gouvernance locale et engagement communautaire	■ Faciliter les consultations auprès des collectivités locales, fournir les approbations locales et veiller à ce que les intérêts de la communauté soient représentés.
	■ Entrepreneur pour la phase de construction	■ Exécution des activités de construction	■ Mettre en œuvre la construction conformément aux spécifications du projet, assurer les normes de sécurité et minimiser l'impact sur l'environnement
	■ Unités Industrielles	■ Développement des affaires et croissance économique	■ Établir des opérations dans la zone, créer des emplois et respecter les normes environnementales et sociales
Informier et Inclure	■ Personnes Affectées par le Projet (PAP)	■ Principaux bénéficiaires ou parties affectées	■ Participer aux consultations, fournir des commentaires sur les impacts et participer à des plans de restauration ou à des processus de compensation, le cas échéant.
	■ Personnes potentiellement touchées et autres membres de la communauté : chômeurs et sous-employés, femmes et jeunes de la région	■ Bénéficiaires secondaires potentiels ou parties touchées	■ Surveiller l'élaboration des projets, fournir des commentaires sur les impacts potentiels et participer aux consultations communautaires.
	■ Représentants de la communauté locale	■ Défense des intérêts et représentation	■ Représenter les intérêts et les préoccupations de la communauté locale, assurer une communication efficace entre le projet et les membres de la communauté
Satisfaire	■ Représentants des médias de la région	■ Diffusion de l'information et sensibilisation du public	■ Rendre compte de l'évolution du projet, s'assurer que des renseignements exacts sont partagés avec le public et souligner les répercussions sur la communauté.
Monitorer	■ Organisations non gouvernementales (ONG) / Organisations communautaires (OC)	■ Plaidoyer, suivi et renforcement des capacités	■ Fournir une supervision et une expertise sur les impacts sociaux et environnementaux, plaider en faveur des communautés touchées et offrir des services de renforcement des capacités.

- Plan d'engagement complet, sur les trois phases pertinentes du projet (**préparation, mise en œuvre, achèvement**), comprenant les détails tels que : (i) la question E&S prioritaire sur laquelle s'engager ; (ii) une information/communication préalable à la partie prenante cible d'une manière culturellement appropriée et accessible (forums physiques ou numériques, publicité à la radio ; groupe de discussion, etc.)

Questions prioritaires	E&S	Risque / Impacts	Chargé du Monitoring	Parties prenantes	Activités	Indicateurs ICP	Moyens de mise en œuvre	Echéances	Coûts
Phase de Construction									
Economie et Emploi		Possibilités d'emploi temporaire direct et indirect	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs Investisseurs de la Plateforme	<p>Élaborer un plan de recrutement et d'emploi (PRE)</p> <p>Mettre en œuvre un plan de recrutement et d'emploi</p> <p>Diffuser des brochures contenant des informations mettant l'accent sur les opportunités d'emploi, les processus de recrutement et les progrès du Programme d'investissement et de développement social.</p> <p>Un plan de participation des parties prenantes (P3P) sera mis en œuvre pour décrire comment ARISE assurera une communication régulière, ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes.</p> <p>Mise en place d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP), afin de favoriser l'intégration du projet dans</p>	<p>Disponibilité et accessibilité du Plan de recrutement et d'emploi (PRE)</p> <p>Disponibilité des rapports de mise en œuvre du P3P</p> <p>Existence d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP)</p>	<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boîtes à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	5 000 000

				l'environnement social et économique et de s'assurer de pouvoir communiquer directement leurs préoccupations ou plaintes				
Restauration des moyens d'existence	Perte permanente des moyens de subsistance et/ou des revenus du ménage en raison de la perte permanente d'accès aux terres dans l'empreinte du projet	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un Plan de restauration des moyens d'existence Mettre en œuvre le Plan de restauration des moyens d'existence	Disponibilité du Plan de restauration des moyens d'existence Disponibilité du Rapport de mise en œuvre du PRME Nombres de PAPs indemnisés Nombre de PAP dont les moyens d'existence ont été restaurés	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	Pendant la phase de préparation du projet Pendant la phase opérationnelle du projet	50 000 000
Cohésion Communautaire	Risque de conflits dans les communautés	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Organiser des séances d'intermédiation sociales au profit des communautés Faire participer les communautés aux activités d'investissement et de développement social. Mettre en place un mécanisme communautaire	Disponibilité du P3P Disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000

				de gestion des plaintes (MGP)				
Santé et Sécurité communautaires	Risque lié à la sécurité routière	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation</p> <p>Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités.</p> <p>Elaborer un programme d'engagement des parties prenantes (P3P)</p> <p>Mettre en place des panneaux de signalisation/d'information appropriés (en tenant compte des niveaux d'analphabétisme) afin de minimiser les risques associés à l'augmentation du trafic.</p> <p>Mettre en place un mécanisme communautaire de gestion des plaintes (MGP)</p>	<p>Disponibilité d'un plan de gestion du trafic</p> <p>Disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Disponibilité du Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités</p> <p>Nombre de programmes de sensibilisation à la sécurité routière</p>	<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boites à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p> <p>Programmes de sensibilisation</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	3 000 000

	Intrusion sur le site et blessures	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation</p> <p>Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités.</p> <p>Elaborer un programme d'engagement des parties prenantes (P3P)</p> <p>Mettre en place des panneaux de signalisation/d'information appropriés (en tenant compte des niveaux d'analphabétisme) afin de minimiser les risques associés à l'augmentation du trafic.</p> <p>Mettre en place un mécanisme communautaire de gestion des plaintes (MGP)</p>		<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boites à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p> <p>Programmes de sensibilisation</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	5 000 000
--	------------------------------------	-------	--	---	--	---	--	-----------

Santé Environnement ale	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en place des procédures E&S sur les sections connexes (Qualité de l'air, bruit, ressources et déchets, hydrologie et hydrogéologie). Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités.	Disponibilité des procédures E&S Mettre en place un système de gestion HSE Mise en place d'un système des plaintes Disponibilité du P3P	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boites à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000
Transmission des maladies transmissibles	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités. Mettre en place des campagnes sanitaires	Système de gestion HSE Procédure de gestion des plaintes dans la collectivité Plan d'engagement des parties prenantes Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PRPE) Programmes de sensibilisation	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boites à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	6 000 000

	Transmission des MST	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs		Système de gestion HSE Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000
	Pression sur les soins de santé	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités. Mettre en œuvre un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence couvrant les situations d'urgence (impliquant des véhicules et des piétons)	Système de gestion HSE Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PRPE)	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	3 000 000

<p>Accès aux infrastructures et services</p>	<p>Perturbation de l'infrastructure et des services publics</p>	<p>ARISE</p>	<p>ARISE</p> <p>Autorités locales et villageoises</p> <p>PAPs</p>	<p>Assurer la liaison et le dialogue avec les autorités locales et les entreprises de services publics pour assurer la continuité de l'approvisionnement des communautés.</p> <p>Travailler avec les entreprises de services publics locales pour assurer une intervention coordonnée et rapide en cas d'événements imprévus tels que des dommages aux lignes électriques et aux conduites d'eau.</p> <p>Des agents de liaison communautaire (CLO) seront présents sur les fronts de travail pour s'assurer que les impacts des perturbations planifiées sont minimisés et que les perturbations imprévues sont correctement gérées.</p> <p>Mettre en œuvre un mécanisme de règlement des plaintes</p>	<p>Trouver des solutions locales en cas de perturbation de l'infrastructure</p> <p>Assurer la liaison et l'engagement avec les autorités locales et les entreprises de services publics</p> <p>Intervention des CLO</p> <p>Mécanisme de règlement des plaintes</p>	<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boîtes à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p> <p>Programmes de sensibilisation</p>	<p>En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)</p>	<p>500 000</p>
---	---	--------------	---	--	--	---	---	----------------

Patrimoine Culturel	Remuement physique du sol par les activités de terrassement	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer et mettre en œuvre un plan complet de gestion du patrimoine culturel Elaborer et mettre en œuvre une procédure de découvertes fortuites pour gérer toute découverte inattendue de matériel archéologique conformément aux exigences et directives internationales IFC PS8.	Preuves à consigner. Plan de gestion du patrimoine culturel Procédure de Découverte Fortuite Des inspections régulières des sites pour évaluer la mise en œuvre des mesures d'atténuation, prendre connaissance des non-conformités et mettre en place des mesures correctives Respect des normes nationales et internationales	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	2 000 000
Phase d'Opérationnalisation								
Economie et Emploi	Possibilités d'emploi temporaire direct et indirect	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Élaborer un plan de recrutement et d'emploi (PRE) Mettre en œuvre un plan de recrutement et d'emploi	Disponibilité et accessibilité du Plan de recrutement et d'emploi (PRE) Disponibilité des rapports de mise en œuvre du P3P	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000 / an

			Investisseurs de la Plateforme	<p>Diffuser des brochures contenant des informations mettant l'accent sur les opportunités d'emploi, les processus de recrutement et les progrès du Programme d'investissement et de développement social.</p> <p>Un plan de participation des parties prenantes (P3P) sera mis en œuvre pour décrire comment ARISE assurera une communication régulière, ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes.</p> <p>Mise en place d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP), afin de favoriser l'intégration du projet dans l'environnement social et économique et de s'assurer de pouvoir communiquer directement leurs préoccupations ou plaintes</p>	Existence d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP)	Comités de gestion des griefs		
Développement économique régional et national	ARISE	ARISE	<p>Autorités locales et villageoises</p> <p>PAPs</p>	<p>Élaborer et mise en œuvre des mesures de maximisation qui seront établies afin de gérer les « possibilités d'emploi temporaire direct et indirect »</p> <p>Élaborer et mise en œuvre du Plan de recrutement et d'emploi, du Plan d'engagement des parties prenantes (P3P) et</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement et d'emploi</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'engagement des</p>	<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boîtes à suggestions</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000/an

			Investisseurs de la Plateforme	Mise en œuvre du Mécanisme de règlement des plaintes.	intervenants et d'une procédure de gestion des plaintes communautaires	Comités de gestion des griefs		
Restauration des moyens d'existence	Perte permanente des moyens de subsistance et/ou des revenus du ménage en raison de la perte permanente d'accès aux terres dans l'empreinte du projet	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un Plan de restauration des moyens d'existence Mettre en œuvre le Plan de restauration des moyens d'existence	Disponibilité du Plan de restauration des moyens d'existence Disponibilité du Rapport de mise en œuvre du PRME Nombres de PAPs indemnisés Nombre de PAP dont les moyens d'existence ont été restaurés	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	Pendant la phase de préparation du projet Pendant la phase opérationnelle du projet	3 000 000/an
	Impact sur les ressources naturelles et les moyens d'existence connexes	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en œuvre le Plan de restauration des moyens d'existence	Disponibilité du Plan de restauration des moyens d'existence Disponibilité du Rapport de mise en œuvre du PRME Nombres de PAPs indemnisés	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	Pendant la phase de préparation du projet Pendant la phase opérationnelle du projet	1 000 000/an

					Nombre de PAP dont les moyens d'existence ont été restaurés			
Santé et Sécurité communautaires	Santé et sécurité communautaires	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en œuvre un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Mettre en œuvre un P3P Mettre en œuvre une procédure de gestion des plaintes communautaires sera mise en œuvre pour Mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées dans d'autres sections connexes (qualité de l'air, bruit, ressources et déchets, hydrologie et hydrogéologie).	Disponibilité du Plan de gestion de la santé, de la sûreté et de la sécurité dans les collectivités, Disponibilité du Plan d'engagement des parties prenantes	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000/an
	Transmission des maladies transmissibles et des MST	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer et mettre en place un plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail, de son Plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité Communautaires et de son Elaborer et mettre en place un plan de Préparation et d'Réponse aux Situations	Mise en place du système de gestion HSE Disponibilité du Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Disponibilité du Plan de préparation et	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000/an

				d'Urgence conformément à la réglementation ivoirienne. Organiser des campagnes de sensibilisation	d'intervention en cas d'urgence			
	Pression sur les soins de santé	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer et mettre en œuvre le plan de la Sécurité Communautaires Elaborer et mettre en œuvre le Plan de Préparation et d'Intervention d'Urgence conformément à la réglementation ivoirienne.	Mise en place du système de gestion HSE Disponibilité du Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Disponibilité du Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	5 000 000 / an
Accès aux infrastructures et Services	Avantages de l'amélioration de l'infrastructure et des services	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en œuvre des programmes et des initiatives visant à promouvoir l'emploi et les avantages sociaux dans les communautés avoisinantes, en particulier dans les villages de la zone d'intérêt. Elaborer et mise en place de la procédure de gestion des plaintes	Mise en place de programmes et d'initiatives visant à promouvoir les avantages sociaux Disponibilité du P3P	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000 /an
Cohésion Communautaire	Perturbation due à la présence de la main d'œuvre	ARISE	ARISE	Affecter un CLO pour assurer la communication avec les communautés locales pour faciliter l'échange	Disponibilité du P3P Disponibilité des rapports des	Consultations communautaires	En continu (ces activités se déroulent de manière constante	1 500 000/an

			<p>Autorités locales et villageoises</p> <p>PAPs</p>	<p>d'information sur les pratiques d'emploi et le recours à du personnel non local.</p> <p>Elaborer un programme d'investissement social et de développement</p> <p>Elaborer un mécanisme de gestion des griefs</p>	<p>séances des consultations</p> <p>Disponibilité du Programme d'investissement social et de développement</p> <p>Procédure du mécanisme de règlement des plaintes de la communauté</p>	<p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boites à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p>	<p>sans date de fin précise.)</p>	
TOTAL								<p>92 000 000 FCFA</p>

- ***Dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P (rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du projet).***

Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles et responsabilités au sein de l'équipe ZIC en ce qui concerne la mise en œuvre du P3P. Les rôles et les responsabilités seront examinés au fur et à mesure que la structure de gestion sera ajustée pour répondre aux besoins en matière d'élaboration de projets et de mobilisation conne.

Rôles et Responsabilités dans le cadre du P3P

Entité	Responsabilités
Vice-président d'ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Responsabilité globale de la mise en œuvre du PGES ARISE, y compris la mise en œuvre du P3P ■ Obtenir des financements pour mettre en œuvre le P3P ■ Nommer le directeur ARISE E&S ■ Soutien à la résolution des plaintes de la communauté (si nécessaire)
ARISE ESG Manager	<ul style="list-style-type: none"> ■ Responsabilité globale de la mise en œuvre du P3P ■ Nommer l'agent de liaison communautaire (CLO) ■ Examiner les rapports mensuels de mise en œuvre et de suivi du P3P ■ Faciliter et coordonner la communication avec les prêteurs sur E&S, y compris la mise en œuvre du P3P et du MGP ■ Soutien à la résolution des plaintes de la communauté (si nécessaire)
Agent de liaison communautaire d'ARISE (CLO)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement des plaintes et des plaintes ; ■ Répondre aux différentes questions et problématiques soulevées par les différentes parties prenantes ; ■ Mise en œuvre, suivi et établissement de rapports sur le mécanisme de règlement des plaintes ; ■ Organiser des consultations publiques et des événements de communication au besoin ; ■ Communiquer avec différents médias régionaux et locaux pour suivre les nouvelles et les mises à jour liées à l'entreprise ou au Projet et à son avancement ; ■ Participer à la préparation du rapport annuel et à la mise en œuvre du P3P (y compris les rapports pour les prêteurs) ; et ■ Assurer la mise en œuvre régulière du P3P et les mises à jour nécessaires.
Représentants de l'Assemblée de district / locale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement de la réclamation/plaintes avec en sus la délivrance de l'Accusé de réception
Ouvriers du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement de la réclamation (Accusé de réception)

Conclusion

Le succès du Projet repose sur une intégration proactive des préoccupations des parties prenantes et des mesures d'atténuation efficaces. Grâce à l'approche inclusive du P3P, les communautés locales bénéficient d'une plateforme pour participer activement à la mise en œuvre du projet tout en minimisant les impacts négatifs.

2. NON-TECHNICAL SUMMARY

a. Context

The government of Côte d'Ivoire – through the Ministry of Trade, Industry, and the Promotion of SMEs – is developing a 429-hectare Industrial Economic Zone (EEZ) in the Autonomous District of Abidjan (referred to as the "Project" in this document). The Project is designed and built by ARISE Ivoire SA (hereinafter "ARISE"). The Project is part of the 940 ha PK24 Industrial Zone of Akoupé-Zeudji (hereinafter referred to as "PK24"). The Project must also comply with ARISE's rigorous environmental and social (E&S) policies. These policies are based on international best practices in E&S management, such as the International Finance Corporation (IFC) Performance Standards (PS), which ARISE applies to its projects worldwide.

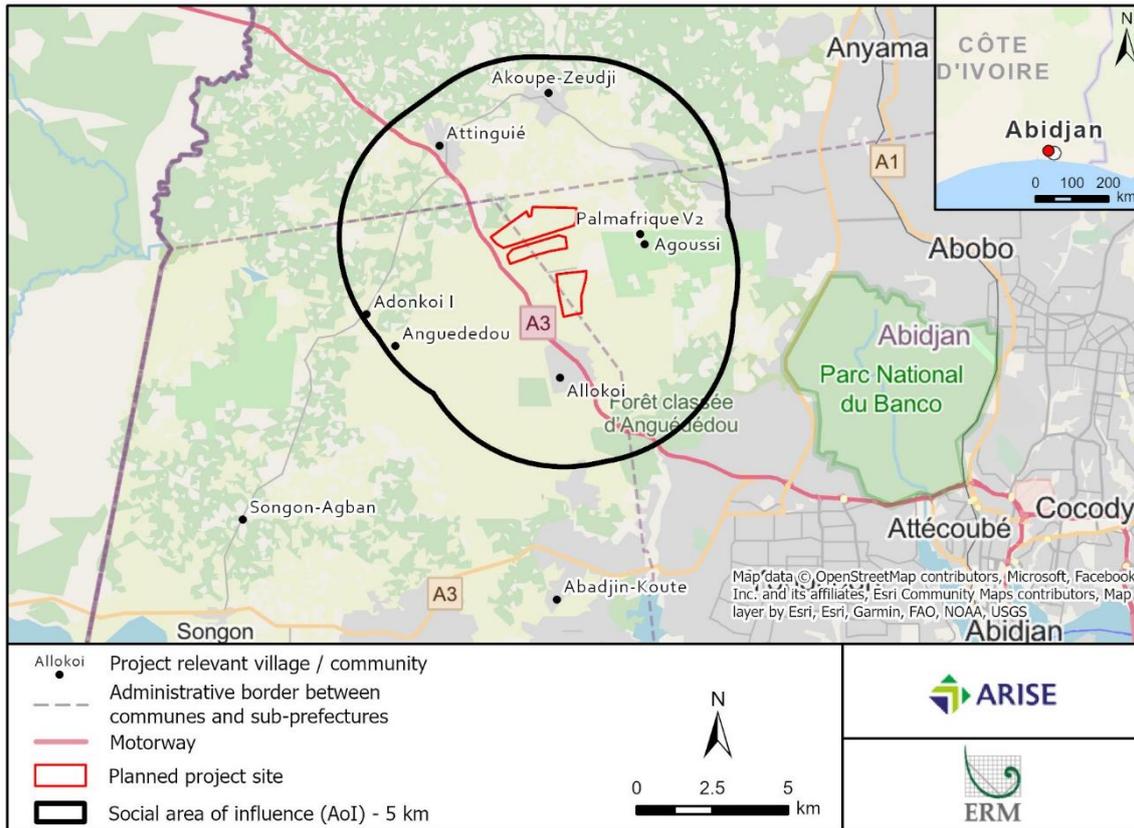
The document provides information on the Project and its Stakeholder Participation Plan as well as its mitigation measures that will be taken to avoid or minimize these impacts.

b. Description of the Project

ARISE has been allocated 429 ha of the PK24 land for the development of basic infrastructure to accommodate future industrial units and companies that will settle in the area. ARISE will be responsible for preparing the land and setting up the standard structures of factories, warehouses, administrative buildings, logistics and parking centers, as well as internal road networks, rainwater drainage, sewers, power lines, etc. that future businesses will need. The project area is being developed to allow a hundred different companies to set up in the area. ARISE will lease the designated areas for plant and business owners but will not operate any of these plants itself.

Each of the tenant companies will be responsible for building their own units based on their industry-specific design, and obtaining the necessary environmental permits and approvals, as well as operating their own facility.

The project is located in the southern part of Côte d'Ivoire, in the Autonomous District of Abidjan (DAA), on the border between the sub-prefecture of Anyama and the sub-prefecture of Songon.



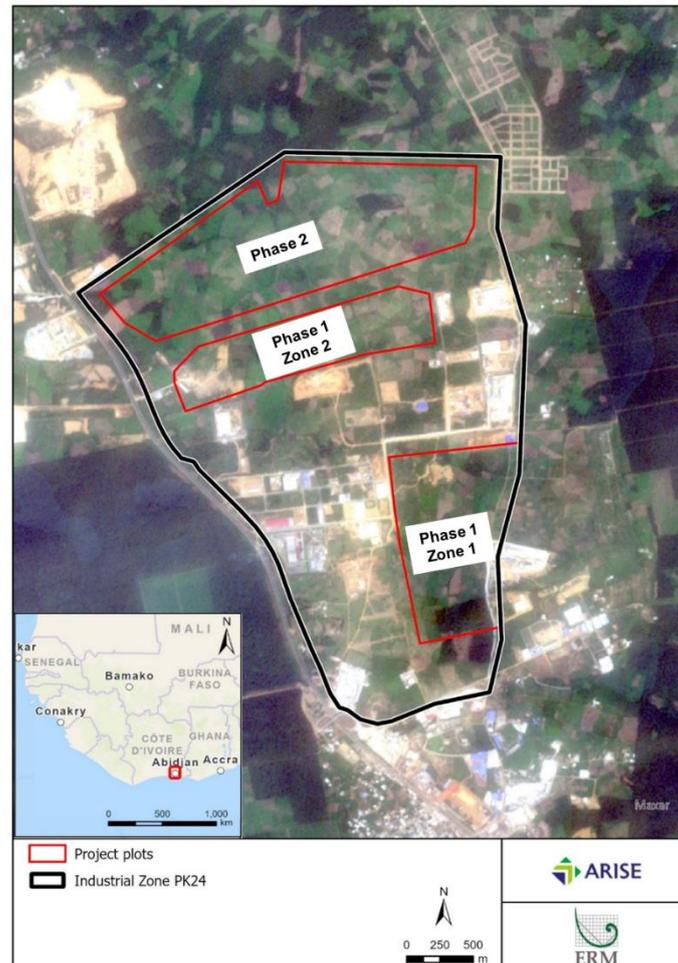
The Project has a total area of 429 ha (hereinafter referred to as "the Project Area") and consists of three plots:

- Phase 1, Zone 1 (93 ha);
- Phase 1, Zone 2 (92 ha); and
- Phase 2, Zone 1 (244 ha).

The Project parcels are located in the northern and southeastern area of PK24, as shown in the figure below.

The Project can be accessed via the Northern Highway and several access roads within PK24 (some already built, some under construction, and some only planned). The A3 motorway also connects the Project to the Abidjan seaport and Abidjan International Airport (both located in the south).

The role of ARISE is to design the Project, build the basic infrastructure, provide management, carry out maintenance and promote the area to investors/operating companies.



The Ministry of Trade, Industry and the Promotion of SMEs and ARISE are the Project Owners of the Project because the Project is a Public-Private Partnership. The Department is responsible for the land acquisition processes.

ARISE is also the promoter/developer of the project. ARISE has been mandated by the Ivorian Ministry of Trade, Industry and the Promotion of SMEs to carry out the design, construction and management of this 429-hectare project.

The Ivorian government has launched a vast industrial development programme as part of the National Development Plan (NDP, 2012-2015²). The objective of the NDP is to create new infrastructure and designated EIZs, which will support the existing industrial zones (Yopougon, Vridi and Koumassi) and increase the number of permanent jobs available in the country. The new PK24 is part of this NDP.

The Project aims to directly replace imported goods and strengthen local production, transforming local commodities and logistics services into exportable goods and products. Companies in the project area will be involved in the processing of Ivorian agricultural products (especially cashew nuts, rubber, cotton), as well as in the production of steel and pharmaceuticals and other light industries.

c. E&S Priority aspects identified.

² Republic of Côte d'Ivoire, 2012: National Development Plan, retrieved from: <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ivc147254.pdf> (22.07.2022)

➤ **A comprehensive description of priority E&S Issues/risks that require stakeholder engagement from project identification to completion.**

The priority environmental and social risks of this project requiring stakeholder engagement are summarized in the matrix below.

Phase of the Project	Aspect	Risks	Importance	Receptor/ Resource	Committed Stakeholder
Construction, Operationalization and Decommissioning	Economy and Employment	Employment Opportunities, Taxes, Worker Purchases and Expenditures, Capacity Building (Construction) Employment Opportunities (Operations)	High (Positive)	Direct and indirect areas of influence	<ul style="list-style-type: none"> • The ARISE E&S Team • ARISE 's service Providers • Local communities • Ministry of Economy and Finance • Ministry of Employment and Social Protection • Ministry of the Interior and Security (territorial, administrative and collective authorities) • Ministry of Trade, Industry and SME Promotion • Ministry of Agriculture and Rural Development
Construction, Operationalization and Decommissioning	Land and livelihoods/access to natural resources	Loss of agricultural production (construction) Loss of land and livelihoods (operation)	High / Moderate	Affected households	<ul style="list-style-type: none"> • The ARISE E&S Team • ARISE's service providers • Local communities • Ministry of Agriculture and Rural Development • Ministry of Trade, Industry and SME Promotion • Ministry of the Interior and Security (Territorial, Administrative and Collective Authorities) • Ministry of Construction, Housing and Urban Planning • Ministry of Economy and Finance
Construction, Operationalization and Decommissioning	Community cohesion	Labour presence, community severance, unmet benefits expectations (construction) Community Severance Pay, Commercial Infrastructure, Loss of Access to Communal Resources and Social Infrastructure and Services (Operation)	Moderate	Communities in the immediate vicinity of the sites	<ul style="list-style-type: none"> • The ARISE E&S Team • ARISE's service providers • Local communities • Ministry of the Interior and Security (Territorial, administrative and collective authorities.)

d. Stakeholders Identification

■ The project is located in the southern part of Côte d'Ivoire, within the Autonomous District of Abidjan (DAA), on the border between the sub-prefecture of Anyama and the sub-prefecture of Songon. The establishments adjacent to the project are as follows:

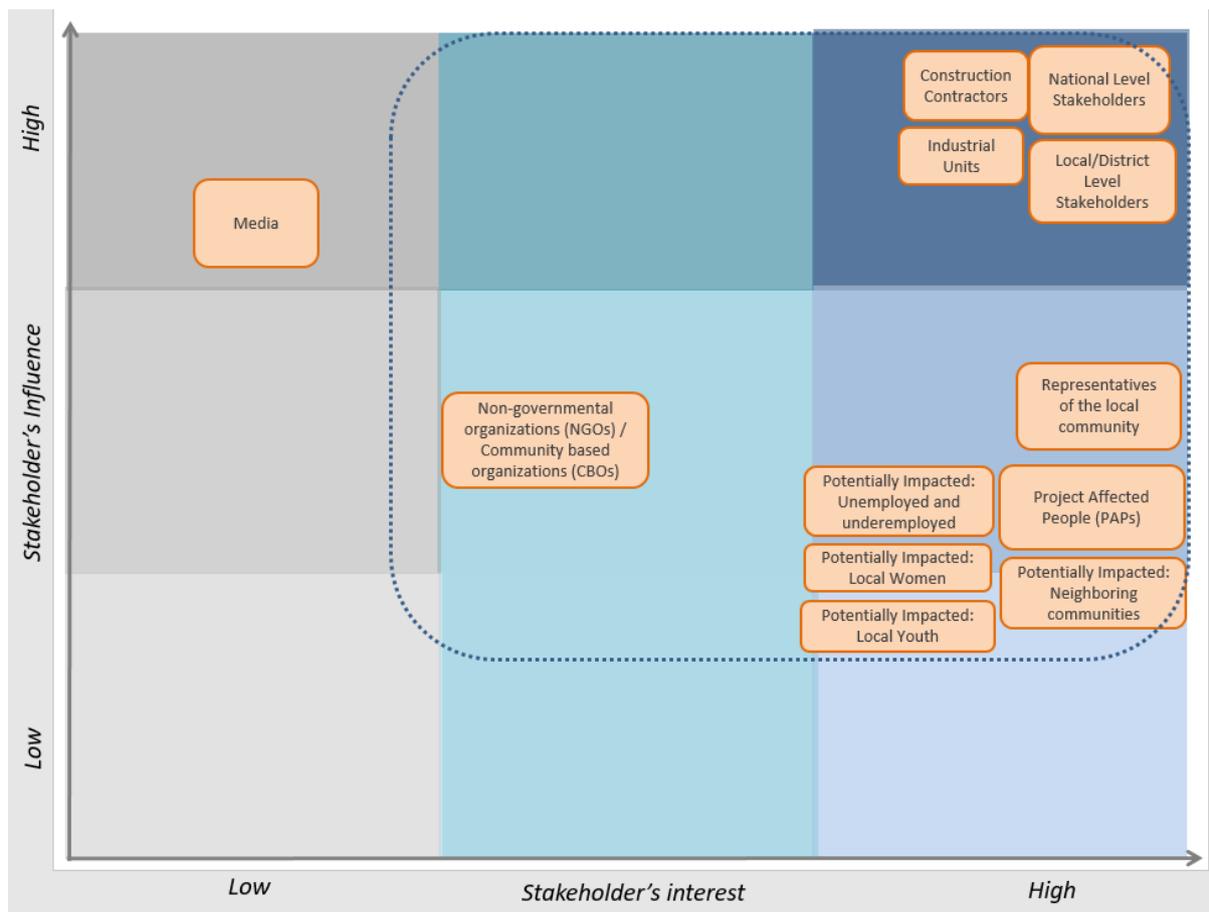
- The Anyama Sub-Prefecture
 - Adonkoi I
 - Akoupé-Zeudji
 - Agoussi (which belongs to the latter village)
 - Allokoi
 - Attinguié
- The Sub-Prefecture of Songon
 - Anguédédou (which belongs to the village of Abadjin-Kouté)
 - Palmafrique V2 (which belongs to Abadjin-Kouté and Songon-Agban)

The project's social zone of influence is used to describe the boundaries of the area where the project may have a direct or indirect impact on the social or cultural environment.

For the purposes of the preliminary social baseline, the area under consideration for the project includes adjacent facilities that may be affected by disturbances caused by construction and project operations, such as dust, air emissions, and noise. In addition, it includes adjacent settlements that could benefit from opportunities related to the project, such as employment, local economic development, increased influx and associated indirect economic impacts, etc.

- Villages adjacent to the project (see list above)
 - ***In-depth mapping of stakeholders, including their specific areas of influence on the project throughout the lifecycle and the roles and responsibilities they could / should play to contribute to the success of the project for their own benefit.***

Nine (09) stakeholder groups have been identified and represented according to their interests, influence, and impact as per the figure above.



Source: ERM, 2022 *Stakeholders Mapping*

It is apparent from this figure that:

The most influential stakeholders who are significantly affected by the project are those in the upper right quadrant: stakeholders at the national level and stakeholders at the local/district level and contractors for the construction phase of the project. These stakeholders need to be closely managed, as the successful implementation of the Project depends on their collaboration;

- The stakeholders identified in the bottom right may have little influence on the project, but they have a high interest in the project and may be affected by the project. The stakeholders who may be most affected (positively and/or negatively) and have the least influence are the people affected by the project (PAP) and potentially affected people and other members of the community: unemployed and underemployed, local women and youth. On the other hand, local community representatives may have a bit more influence than the aforementioned stakeholders but are still considered medium-low. Project parties should deploy means to inform and involve these stakeholders, ensuring that they have adequate access to information and benefits from the project, and that good relationships are maintained;
- On the left side of the map are the stakeholders who will be least impacted by the project. Although the media (media representatives from the region) may have limited interest in the project and will not be affected by it, the media is considered to have a great influence as it can have a huge reach. For this reason, the success of the project will depend indirectly on the involvement of this stakeholder, and the media should therefore be satisfied;
- The bottom left corner includes stakeholders who may not be very affected or interested in the project and may not have a high degree of influence. This group includes non-governmental organizations (NGOs) and community-based organizations (CBOs). These stakeholders should be followed up.

The matrix below presents the level of commitment, roles and responsibilities by stakeholder during the different phases of the project:

Level of Commitment	Stakeholders	Roles	Responsibilities
Closely manage	<ul style="list-style-type: none"> Stakeholders at the national level 	<ul style="list-style-type: none"> Regulatory oversight and policy direction 	<ul style="list-style-type: none"> Ensure compliance with national laws and regulations, provide policy support, issue permits, and facilitate approvals
	<ul style="list-style-type: none"> Local/district level stakeholders 	<ul style="list-style-type: none"> Local governance and community engagement 	<ul style="list-style-type: none"> Facilitate consultations with local communities, provide local approvals, and ensure that community interests are represented.
	<ul style="list-style-type: none"> Contractor for the construction phase 	<ul style="list-style-type: none"> Execution of construction activities 	<ul style="list-style-type: none"> Implement construction in accordance with project specifications, ensure safety standards and minimize environmental impact
	<ul style="list-style-type: none"> Industrial Units 	<ul style="list-style-type: none"> Business Development and Economic Growth 	<ul style="list-style-type: none"> Establish operations in the area, create jobs, and meet environmental and social standards
Inform and Include	<ul style="list-style-type: none"> People Affected by the Project (PAP) 	<ul style="list-style-type: none"> Main beneficiaries or affected parties 	<ul style="list-style-type: none"> Participate in consultations, provide input on impacts, and participate in restoration plans or compensation processes, as appropriate.
	<ul style="list-style-type: none"> Potentially affected people and other community members: unemployed and underemployed, local women and youth 	<ul style="list-style-type: none"> Potential secondary beneficiaries or affected parties 	<ul style="list-style-type: none"> Monitor project development, provide feedback on potential impacts, and participate in community consultations.
	<ul style="list-style-type: none"> Local community representatives 	<ul style="list-style-type: none"> Advocacy and representation 	<ul style="list-style-type: none"> Represent the interests and concerns of the local community, ensure effective communication between the project and community members
Satisfy	<ul style="list-style-type: none"> Media representatives from the region 	<ul style="list-style-type: none"> Dissemination of information and Public awareness 	<ul style="list-style-type: none"> Report on the progress of the project, ensure accurate information is shared with the public, and highlight impacts on the community.
Monitor	<ul style="list-style-type: none"> Non-Governmental Organizations (NGOs) / Community-Based Organizations (CBOs) 	<ul style="list-style-type: none"> Advocacy, monitoring and capacity building 	<ul style="list-style-type: none"> Provide oversight and expertise on social and environmental impacts, advocate on behalf of affected communities and offer capacity-building services.

- Full engagement plan, covering the three relevant phases of the project (**preparation, implementation, completion**), including details such as: (i) the priority E&S issue on which to engage; (ii) prior information/communication to the target stakeholder in a culturally appropriate and accessible manner (physical or digital forums, radio advertising; focus group, etc.).

Priority E&S issues	Risk / Impact	Monitored by	Stakeholder	Activities	Indicators	Implementation resources	Timeline	Cost
Construction Phase								
Economy & Employment	Direct and indirect temporary employment opportunities	ARISE	ARISE Local authorities and Villages PAPs Customers of the platform	Drawing up a recruitment and employment plan (PRE) Implement a recruitment and employment plan Distribute brochures containing information highlighting employment opportunities, recruitment processes and the progress of the Social Investment and Development Program. A Stakeholder Participation Plan (P3P) will be implemented to describe how ARISE will ensure regular, open and transparent communication with all stakeholders. Establishment of a Community Complaints Management Procedure (CCMP), to promote the integration of the project into the social and economic	Availability and accessibility of the Recruitment and Employment Plan (REP) Availability of P3P implementation reports Existence of a community complaints management procedure (MGP)	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date).	5 000 000

				environment, and to ensure that people can communicate their concerns or complaints directly.				
Livelihood Restoration	Permanent loss of livelihood and/or household income due to permanent loss of access to land within the project footprint	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Develop a Livelihood Restoration Plan Implement the Livelihood Restoration Plan	Availability of the Livelihood Restoration Plan Availability of PRME implementation report Number of PAPs compensated Number of PAPs whose livelihoods have been restored	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	During the project preparation phase During the operational phase	50 000 000
Community cohesion	Risk of community conflict	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Organize social intermediation sessions for the benefit of communities. Involve communities in investment and social development activities. Set up a community complaints management mechanism (MGP)	Availability of P3P Availability of complaint management mechanism	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	500 000

Community Health and Safety	Road safety risk	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	<p>Develop and implement a traffic management plan.</p> <p>Develop a community health and safety management plan.</p> <p>Develop a stakeholder engagement program (P3P)</p> <p>Implement appropriate signage/information (taking into account illiteracy levels) to minimize risks associated with increased traffic.</p> <p>Set up a community complaints management mechanism (MGP)</p>	<p>Availability of a traffic management plan</p> <p>Availability of complaint management mechanism</p> <p>Availability of Community Health and Safety Management Plan</p> <p>Number of road safety awareness programs</p>	<p>Community consultations</p> <p>Local media announcements</p> <p>Suggestion boxes</p> <p>Grievance management committees</p> <p>Awareness programs</p>	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	3 000 000
	Site intrusion and injuries	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	<p>Develop and implement a traffic management plan.</p> <p>Develop a community health and safety management plan.</p> <p>Develop a stakeholder engagement program (P3P)</p> <p>Provide appropriate signage/information (taking into account illiteracy levels) to minimize risks associated with increased traffic.</p>		<p>Community consultations</p> <p>Local media announcements</p> <p>Suggestion boxes</p> <p>Grievance management committees</p> <p>Awareness programs</p>	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	5 000 000

				Set up a community complaints management mechanism (MGP)				
	Environmental Health	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Implement E&S procedures on related sections (Air quality, noise, resources and waste, hydrology and hydrogeology). Draw up a community health and safety management plan.	Availability of E&S procedures Set up an HSE management system Complaints system in place Availability of P3P	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees Awareness programs	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	1 000 000
	Transmission of communicable diseases	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Draw up a community health and safety management plan. Set up health campaigns	HSE management system Community complaint management procedure Stakeholder engagement plan Emergency Preparedness and Response Plan (EPRP) Awareness programs	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees Awareness programs	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	6 000 000

	Transmission of STDs	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs		HSE management system Community health and safety management plan Occupational health and safety management plan	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees Awareness programs	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	1 000 000
	Pressure on healthcare	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Develop a community health and safety management plan. Implement an emergency preparedness and response plan covering emergency situations (involving vehicles and pedestrians).	HSE management system Community health and safety management plan Emergency Preparedness and Response Plan (EPRP)	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees Awareness programs	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	3 000 000

<p>Access to infrastructure and services</p>	<p>Disruption to infrastructure and utilities</p>	<p>ARISE</p>	<p>ARISE Local authorities and villages PAPs</p>	<p>Liaise and dialogue with local authorities and utility companies to ensure continuity of supply to communities. Work with local utility companies to ensure a coordinated and rapid response to unforeseen events such as damage to power lines and water mains. Community Liaison Officers (CLOs) will be present on work fronts to ensure that the impacts of planned disruptions are minimized and that unplanned disruptions are properly managed. Implement a complaint resolution mechanism</p>	<p>Find local solutions to infrastructure disruptions Liaise and engage with local authorities and utilities CLO intervention Complaints resolution mechanism</p>	<p>Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees Awareness programs</p>	<p>Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)</p>	<p>500 000</p>
<p>Cultural Heritage</p>	<p>Physical soil disturbance caused by earthmoving activities</p>	<p>ARISE</p>	<p>ARISE Local authorities and villages PAPs</p>	<p>Develop and implement a comprehensive cultural heritage management plan. Develop and implement an Incidental Finds procedure to manage any unexpected discoveries of archaeological material in accordance with international IFC PS8 requirements and guidelines.</p>	<p>Evidence to be recorded. Cultural heritage management plan Accidental Discovery Procedure Regular site inspections to assess implementation of mitigation measures, identify non-conformities and</p>	<p>Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees</p>	<p>Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)</p>	<p>2 000 000</p>

					implement corrective measures			
Operational Phase								
Economy & Employment	Direct and indirect temporary employment opportunities	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs Customers from the platform	Drawing up a recruitment and employment plan (PRE) Implement a recruitment and employment plan Distribute brochures containing information highlighting employment opportunities, recruitment processes and the progress of the Social Investment and Development Program. A Stakeholder Participation Plan (P3P) will be implemented to describe how ARISE will ensure regular, open and transparent communication with all stakeholders. Establishment of a Community Complaints Management Procedure (CCMP), to promote the integration of the project into the social and economic environment, and to ensure that people can	Availability and accessibility of the Recruitment and Employment Plan (REP) Availability of P3P implementation reports Existence of a community complaints management procedure (MGP)	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	500 000 / year

				communicate their concerns or complaints directly.				
	Regional and national economic development	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs Customers of the platform	Develop and implement maximization measures to be established to manage "direct and indirect temporary employment opportunities". Develop and implement the Recruitment and Employment Plan, the Stakeholder Engagement Plan (P3P), and Implementation of the Complaints Resolution Mechanism	Development and implementation of a recruitment and employment plan Development and implementation of a stakeholder engagement plan and community complaint management procedure	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	500 000/year
Restoring livelihoods	Permanent loss of livelihood and/or household income due to permanent loss of access to land within the project footprint	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Develop a Livelihood Restoration Plan Implement the Livelihood Restoration Plan	Availability of the Livelihood Restoration Plan Availability of PRME implementation report Number of PAPs compensated Number of PAPs whose livelihoods have been restored	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	During the project preparation phase During the operational phase	3 000 000/year

	Impact on natural resources and related livelihoods	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Implement the Livelihood Restoration Plan	Availability of the Livelihood Restoration Plan Availability of PRME implementation report Number of PAPs compensated Number of PAPs whose livelihoods have been restored	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	During the project preparation phase During the operational phase	1 000 000/year
Community Health and Safety	Community health and safety	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Implementing a community health and safety management plan Implement a P3P Implement a community complaints management procedure will be implemented to Implement mitigation measures proposed in other related sections (air quality, noise, resources and waste, hydrology and hydrogeology).	Availability of the Community Health, Safety and Security Management Plan, Availability of the Stakeholder Engagement Plan	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	1 000 000/year

	Transmission of transmissible diseases and STDs	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Develop and implement an Occupational Health and Safety Management Plan, its Community Health and Safety Management Plan and its Community Health and Safety Management Plan. Develop and implement an Emergency Preparedness and Response Plan in accordance with Ivorian regulations. Organize awareness campaigns	Implementation of HSE management system Availability of Community Health and Safety Management Plan Availability of Emergency Preparedness and Response Plan	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	1 000 000/year
	Pressure on healthcare	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Develop and implement the Community Security Plan. Develop and implement the Emergency Preparedness and Response Plan in accordance with Ivorian regulations.	Implementation of HSE management system Availability of Community Health and Safety Management Plan Availability of Emergency Preparedness and Response Plan	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	5 000 000 / year
Access to infrastructure and services	Benefits of improved infrastructure and services	ARISE	ARISE	Implement programs and initiatives to promote employment and social benefits in the surrounding communities, particularly in	Programs and initiatives to promote employee benefits	Community consultations Local media announcements	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with	1 000 000 /year

			Local authorities and villages PAPs	the villages in the area of interest. Develop and implement complaint management procedures.	P3P availability	Suggestion boxes Grievance management committees	no specific end date.)	
Community cohesion	Disturbance due to presence of workforce	ARISE	ARISE Local authorities and villages PAPs	Assign a CLO to ensure communication with local communities to facilitate the exchange of information on employment practices and the use of non-local personnel. Draw up a social investment and development program Develop a grievance management mechanism	Availability of P3P Availability of consultation session reports Availability of the Social Investment and Development Program Community complaint resolution procedure	Community consultations Local media announcements Suggestion boxes Grievance management committees	Continuous (these activities take place on an ongoing basis with no specific end date.)	1 500 000/year
TOTAL								92 000 000 FCFA

➤ **Arrangements for successful P3P implementation (roles and responsibilities within the project's institutional set-up).**

The table below summarizes the main roles and responsibilities within the ZIC team with regard to P3P implementation. Roles and responsibilities will be reviewed as the management structure is adjusted to meet the needs of project development and related mobilization.

Rôles et Responsabilités dans le cadre du P3P

Entity	Responsibilities
ARISE Vice President	<ul style="list-style-type: none"> ■ Overall responsibility for the implementation of the ARISE ESMP, including the implementation of the P3P ■ Securing funding to implement P3P ■ Appoint the ARISE E&S Director ■ Support for the resolution of community complaints (if necessary)
ARISE ESG Manager	<ul style="list-style-type: none"> ■ Overall responsibility for the implementation of the P3P ■ Appoint the Community Liaison Officer (CLO) ■ Review monthly P3P implementation and monitoring reports ■ Facilitate and coordinate communication with lenders on E&S, including the implementation of P3P and MGP ■ Support for the resolution of community complaints (if necessary)
ARISE Community Liaison Officer (CLO)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recording of complaints and complaints; ■ Respond to the various questions and issues raised by the various stakeholders; ■ Implementation, monitoring and reporting on the complaint resolution mechanism; ■ Organize public consultations and communication events as needed; ■ Communicate with various regional and local media to follow news and updates related to the company or the Project and its progress; ■ Participate in the preparation of the annual report and the implementation of the P3P (including reporting for lenders); and ■ Ensure regular implementation of P3P and necessary updates.
District/Local Assembly Representatives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Registration of the complaint/complaint with the addition of the acknowledgement of receipt
Project Workers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Complaint Registration (Acknowledgement of Receipt)

Conclusion

The success of the Project relies on proactive integration of stakeholder concerns and effective mitigation measures. Thanks to the inclusive approach of P3P, local communities benefit from a platform to actively participate in the implementation of the project while minimizing negative impacts.

3. INTRODUCTION

3.1 Objet du Document

Le présent document constitue le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) pour le projet d'aménagement d'une Zone Économique Industrielle de 429 ha (ci-après dénommée le « Projet »), qui fait partie de la Zone Industrielle PK24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha au sein du District Autonome d'Abidjan en Côte d'Ivoire (ci-après dénommée le « PK24 »). Le Projet est développé par ARISE Ivoire SA (ci-après « Porteur de Projet » ou « ARISE »). Ce P3P a été développé pour le compte d'ARISE par Environmental Resources Management GmbH (ERM), en collaboration avec son sous-traitant local ENVAL sarl (ENVAL).

L'objectif du P3P est de guider ARISE dans le processus de partage d'informations, de participation et d'engagement avec les parties prenantes externes du projet, de manière honnête et transparente, afin de renforcer la compréhension, la confiance et le soutien pour le projet et de se conformer à la législation ivoirienne pertinente et aux normes internationales applicables aux prêteurs.

Le projet est actuellement en cours de développement. Une fois le processus d'EIES du projet achevé, le P3P continuera d'être mis à jour par ARISE si nécessaire, car il s'agit d'un « document évolutif ». Le P3P sera examiné et mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet et de la compréhension du paysage et des préoccupations des parties prenantes externes, ainsi que de la nature et de l'ampleur des impacts sociaux.

Le P3P est destiné à être un document interne à utiliser par le développeur de projet pour la gestion des parties prenantes et n'est pas destiné à être divulgué au public.

3.2 Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes

Ce document fournit un cadre pour l'engagement et la participation des parties prenantes externes tout au long du processus d'EIES, en particulier pendant la phase actuelle d'EIES, mais peut également être utilisé pour toutes les phases de la mise en œuvre du projet. Le présent rapport et le mécanisme de règlement des plaintes connexes sont conçus pour guider la consultation et la participation, assurant ainsi la conformité aux normes applicables décrites à la section 3.

Le processus de consultation publique et d'engagement des parties prenantes externes crée une base pour l'établissement de la confiance et la gestion efficace des préoccupations des parties prenantes. Les principaux objectifs du P3P sont décrits dans le **Error! Not a valid bookmark self-reference.**

Tableau 3-1 Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes

Objectifs	Justification
Identifier les parties prenantes externes pertinentes pour ce projet.	Identifiez et catégorisez les personnes et les organisations qui peuvent être affectées par le projet ou avoir un effet sur la façon dont le projet est mis en œuvre, en notant qu'il s'agit d'un processus continu qui peut changer tout au long du cycle de vie du projet.
Diffuser des informations précises sur le projet de manière ouverte, transparente et opportune. Fournir régulièrement des commentaires aux communautés touchées.	S'assurer que tous les intervenants, en particulier ceux qui sont directement touchés par le projet, disposent de toute l'information pertinente qui leur permet de formuler des commentaires éclairés et de planifier l'avenir. Cela aide à réduire les niveaux d'incertitude et d'anxiété. L'information doit permettre aux parties touchées de mieux comprendre les incidences, les risques et les avantages potentiels, et une approche ouverte et transparente est essentielle pour atteindre cet objectif.
Former des partenariats pour promouvoir une interaction constructive entre toutes les parties.	Développer des relations de confiance entre les parties prenantes du projet afin de contribuer à des interactions proactives et d'éviter, dans la mesure du possible, des conflits

Objectifs	Justification
	<p>inutiles basés sur des rumeurs et de la désinformation. L'identification de structures et de processus pour gérer les conflits et les plaintes permet au projet de mieux comprendre les préoccupations et les attentes des parties prenantes, ce qui offre des occasions d'accroître la valeur du projet pour les parties prenantes locales.</p>
<p>Consigner et traiter les préoccupations, les enjeux et les suggestions du public. S'assurer que les décisions du projet sont influencées par les opinions et les préoccupations des parties prenantes externes.</p>	<p>Documenter les enjeux, les préoccupations et les commentaires des intervenants afin de permettre de suivre et de comprendre la justification des décisions du projet. Les dossiers aident également lors de l'examen et des audits du projet, à identifier les problèmes thématiques qui pourraient nécessiter une réponse plus holistique, et lors des engagements de suivi avec les personnes touchées. Cette approche répond également aux préoccupations potentielles selon lesquelles l'engagement des parties prenantes est un geste <u>symbolique</u> du promoteur qui répond aux exigences, mais n'est pas pris au sérieux dans la planification du projet.</p>
<p>Gérer les attentes des parties prenantes externes.</p>	<p>Les attentes, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent ne pas correspondre aux réalités du projet. S'assurer que les attentes sont maintenues à des niveaux réalistes (par exemple, en ce qui concerne les possibilités d'emploi, la fourniture d'infrastructures locales, le développement social et les perturbations) limite les déceptions et les frustrations des parties directement touchées aux étapes ultérieures de la mise en œuvre du projet, et atténue donc le risque de conflit avec les parties prenantes.</p>
<p>Répondre aux exigences nationales et internationales en matière de consultation.</p>	<p>Assurer la conformité peut éviter les retards potentiels du projet basés sur des problèmes de procédure plutôt que sur des problèmes de fond et économiser à l'entreprise des coûts supplémentaires liés aux amendes.</p>

Source: ERM, 2022

Tout engagement doit être bien documenté, et ses résultats doivent être enregistrés et pris en compte par le développeur du projet notamment dans sa prise de décision. Le P3P comprend les procès-verbaux des activités de mobilisation menées à jour à l'0 et à 0.

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Arrière-plan

Le gouvernement ivoirien a initié un vaste programme de développement industriel dans le cadre du Plan National de Développement (PND, 2012-2015) afin de relancer la croissance économique en Côte d'Ivoire. L'objectif du PND est de créer de nouvelles infrastructures et zones économiques industrielles (ZIE) qui soutiendront les zones industrielles existantes (Yopougon, Vridi et Koumassi) et augmenteront le nombre d'emplois permanents disponibles dans le pays. L'objectif est d'améliorer considérablement les perspectives économiques et la capacité de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Concrètement, PK24 est conçu pour répondre aux grands enjeux de l'industrialisation et de la transformation locale pour le développement d'une chaîne de valeur agricole compétitive et durable en Côte d'Ivoire. L'objectif de cette nouvelle ZEI dans la région est de se concentrer sur la transformation des matières premières générées dans le pays et d'alléger la pression sur les zones industrielles autour du centre économique du pays, elle favorisera également le développement d'infrastructures compétitives dans le pays. Il est prévu que cela contribue au développement d'alternatives aux importations, et à la création d'un écosystème favorisant l'établissement de clusters permettant une synergie entre les grandes entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Pour assurer une bonne fluidité du trafic autour de la ZEI, le gouvernement a prévu de construire deux intersections routières à plusieurs niveaux pour la PK24.

Le PK24 est divisé en un certain nombre de grandes parcelles de 100 à 250 ha et a été conçu pour être mis à la disposition des investisseurs privés et des opérateurs pour le développement conformément à la stratégie de mise en œuvre employée par le gouvernement (c'est-à-dire le partenariat public-privé - PPP). Dans le cadre de la stratégie PPP, ARISE a été désigné par le gouvernement pour développer 429 ha de la zone industrielle PK24 (c'est-à-dire le projet) et le protocole d'accord³ a été signé le 24 novembre 2020 entre l'Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles de Côte d'Ivoire (AGEDI) et l'ARISE.

L'AGEDI est chargée de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer la gestion des instruments de développement industriel tels que les zones foncières et industrielles. Par conséquent, l'AGEDI était l'autorité qui dirigeait le processus d'indemnisation pour le PK24. En outre, l'AGEDI a confirmé à ARISE que l'évaluation et la compensation ont déjà été payées conformément à l'autorité réglementaire nationale sur le PK24, qui inclut la zone du projet.

4.2 Emplacement du projet et zone d'influence sociale

Le projet est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire, au sein du District Autonome d'Abidjan (DAA), à la frontière entre la Sous-préfecture d'Anyama et la Sous-préfecture de Songon (Figure 4-1). Les établissements adjacents au projet sont les suivants :

- La Sous-Préfecture d'Anyama
 - Adonkoi I
 - Akoupé-Zeudji
 - Agoussi (qui appartient à ce dernier village)
 - Allokoi
 - Attingué

³ Une première superficie de 329 ha a été attribuée via l'AGEDI à ARISE par la signature de l'Accord de développement du projet de Zones Economiques Industrielles (ZEI) à Abidjan, Ferkéssédougou et San Pedro le 24 novembre 2020. Les 100 ha restants sont également garantis pour le projet et l'accord respectif avec AGEDI sera également publié

- La Sous-Préfecture de Songon
 - Anguédédou (qui appartient au village d'Abadjin-Kouté)
 - Palmafrique V2 (qui appartient à Abadjin-Kouté et Songon-Agban)

La zone d'influence sociale du projet est utilisée pour décrire les limites de la zone où le projet peut avoir un impact direct ou indirect sur l'environnement social ou culturel.

Aux fins de la référence sociale préliminaire, la zone étudiée pour le projet comprend des établissements adjacents susceptibles d'être touchés par des perturbations causées par les travaux de construction et les opérations du projet, telles que la poussière, les émissions atmosphériques et le bruit. De plus, il comprend les établissements adjacents qui pourraient bénéficier des possibilités liées au projet, comme l'emploi, le développement économique local, l'augmentation de l'afflux et les impacts économiques indirects associés, etc.

De plus, le projet devrait induire une migration d'entrée et augmenter le fardeau sur les infrastructures locales, telles que les routes et les services, affectant les villages entourant le site du projet. Par conséquent, la zone d'intérêt sociale directe a été établie à environ 5 km autour de l'empreinte du projet pour couvrir tous les villages susceptibles d'être touchés (Figure 4-1), et englobe :

L'empreinte du projet (429 ha).

- Villages adjacents au projet (voir la liste ci-dessus)
- Figure 4-1 montre l'emplacement du projet et les villages à l'intérieur de la zone d'intérêt.

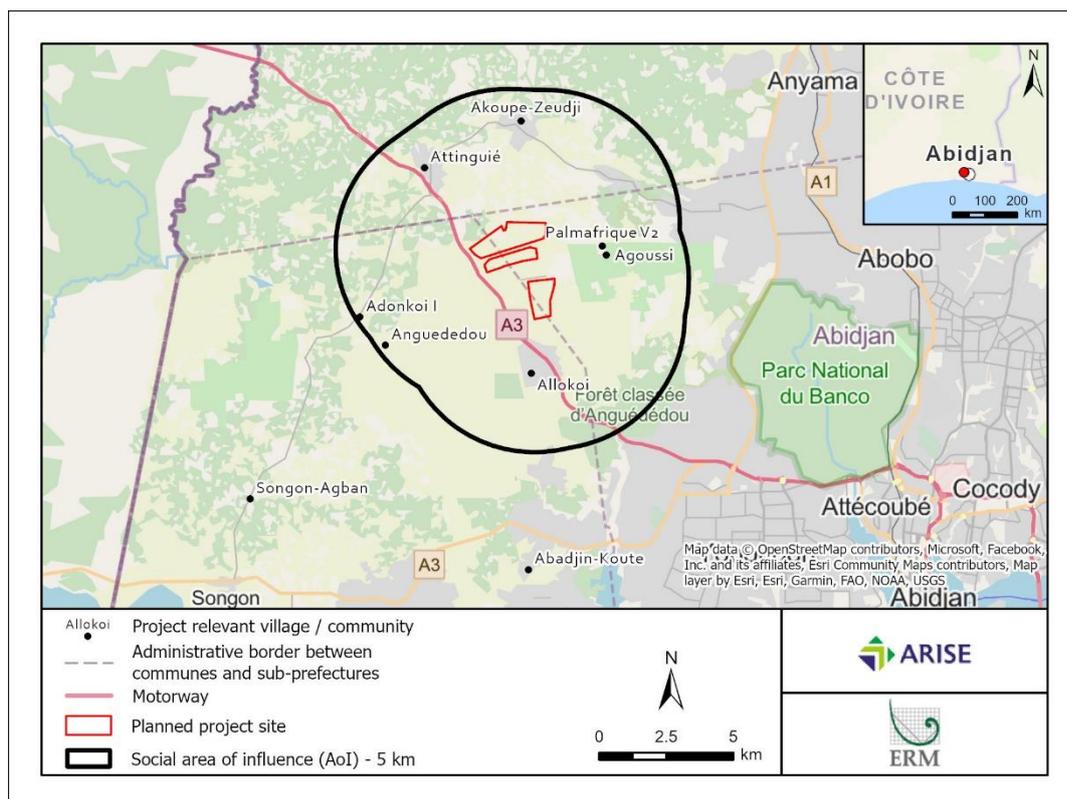


Figure 4-1 Localisation du projet et zone d'intérêt directe

Error! Not a valid bookmark self-reference. présente le découpage administratif des villages ainsi que leur proximité avec le projet.

Tableau 4-1 Villages de la zone d'intérêt et proximité du projet

District	Sous-Préfecture / Commune	Village	Communauté/ Campements	Proximité du projet (km)
District autonome d'Abidjan	Anyama	Adonkoi I		4.5
		Akoupé- Zeudji		3.7
			Agoussi	2
		Allokoi		3
		Attinguié		3
	Songon	Abadjin-Kouté		9.2
			Anguédédou	4.5
		Songon – Agban (14.8 km)	Palmafrique V2	1.9

Source: ENVAL et ERM, 2022

4.3 Exécution du projet : calendrier, main-d'œuvre et infrastructures associées

Le rôle d'ARISE est de conceptualiser la ZEI de 429 ha et son environnement, de construire l'infrastructure de base, d'assurer la gestion, d'effectuer la maintenance et de promouvoir la zone auprès des investisseurs. Le projet est actuellement à l'étape de la planification et de l'obtention des permis et diverses autorisations, qui devrait être terminée d'ici 2026.

La phase de construction sera divisée en deux sous-phases : la phase 1 et la phase 2 (voir Figure 4-2). La phase de construction 1 (des deux parcelles en magenta) devrait commencer en 2023 et aura une durée d'environ 24 mois ; La phase 2 de la construction (de la parcelle délimitée en orange) devrait commencer d'ici 2025 et aura également une durée d'environ 24 mois.

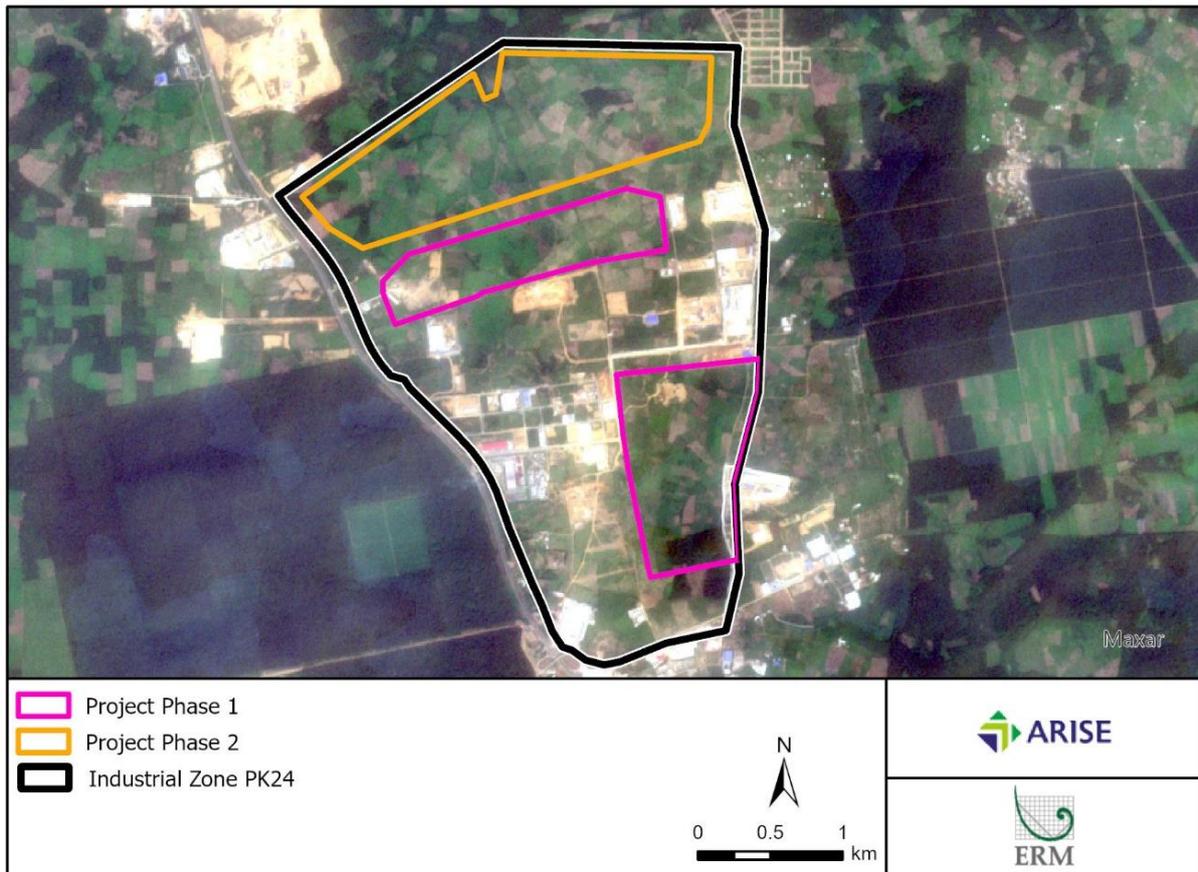


Figure 4-2 Phases de construction du projet

Au plus fort de la phase de construction, ARISE prévoit d'employer 700 travailleurs (y compris la main-d'œuvre des sous-traitants). Le projet devrait embaucher entre 250 et 500 travailleurs locaux au total pendant la phase de construction. ARISE prévoit qu'il sera possible d'embaucher la grande majorité des travailleurs (qualifiés et non qualifiés) à l'échelle nationale.

Compte tenu de ce nombre de travailleurs, dont la plupart seront ivoiriens, et du fait que le projet est en cours de développement à proximité de la ville d'Abidjan, il est prévu qu'aucun camp de travailleurs ou hébergement ne sera nécessaire pendant la phase de construction.

Le personnel opérationnel de l'infrastructure de base sera embauché et géré par ARISE. Le nombre approximatif de main-d'œuvre devrait être de 40 employés d'ARISE pour l'entretien ménager des bureaux, l'équipe d'enquête et la sécurité.

5. BASE SOCIOECONOMIQUE

Reportez-vous à la section de référence de l'évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) de janvier 2023 pour plus de détails sur la base de référence socio-économique, y compris une description du contexte administratif et de gouvernance, démographique et vulnérable, de la propriété et de l'utilisation des terres, de l'économie et de l'emploi, de l'éducation, de la santé et des infrastructures dans le contexte de la zone d'intérêt du projet.

6. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE

Les parties du projet s'engageront conformément aux éléments suivants, qui sont présentés ci-dessous :

- Les politiques de l'entreprise ARISE ;
- La législation environnementale et sociale applicable de la Côte d'Ivoire ;
- Les normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale (2012) (les « normes de performance de la SFI »), et
- Principes de l'Équateur 4 (2020).

Le rapport EIES fournit un aperçu général des normes applicables et pertinentes pour les législations du projet. Les sections ci-dessous ont pour but d'énumérer brièvement les plus pertinentes pour le P3P.

6.1 Politiques de la société ARISE

Le projet sera mis en œuvre conformément aux politiques d'ARISE, dont les éléments suivants sont d'une importance capitale :

- *Politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance*, par laquelle ARISE s'engage en Côte d'Ivoire à atténuer les risques grâce à une meilleure gouvernance, à créer des effets socialement bénéfiques et à réduire l'influence sur l'environnement.
- *Mécanisme de règlement des plaintes*, qui permet de s'assurer qu'il existe un processus valide, fiable et cohérent en place pour que les plaintes ou les problèmes formels qui pourraient survenir en conséquence directe des opérations d'ARISE soient reçus, examinés, consultés, traités et résolus.
- *La politique linguistique*, où ARISE reconnaît, respecte et défend les différentes origines raciales, ethniques et linguistiques de son capital humain et promeut un environnement de travail inclusif.
- *Mécanisme de règlement des plaintes des employés*, une procédure de règlement des plaintes en place pour traiter les plaintes officielles des employés.

6.2 Législation ivoirienne

Les exigences réglementaires relatives à l'engagement des parties prenantes en Côte d'Ivoire sont énoncées dans la documentation juridique suivante :

- Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement, qui établit les principes de protection de l'environnement au niveau national ainsi que les fondements de la politique de l'environnement, fondée sur la préservation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement économique durable.⁴
- Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 et son annexe I fixant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'évaluation environnementale des projets d'aménagement. Il vise à promouvoir la prise en compte des contraintes environnementales dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'exécution des projets de développement, et à encourager les promoteurs à prévoir les impacts négatifs lors des phases de conception et de mise en œuvre du projet.⁵

⁴ De plus amples informations sur la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/cote-divoire/RCI-Code-1996-environnement.pdf>

⁵ De plus amples informations sur le décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.resourcedata.org/dataset/rji-ocedures-applicables-aux-etudes-relatives-a-limpact-environnemental-des-projets-de-developpement/resource/f917a1c6-4dde-46f0-a1c9-af2721883402>

6.3 Normes Internationales pour les Prêteurs

6.3.1 Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI)

Les normes de performance de l'IFC sont considérées comme une référence en matière de bonnes pratiques, en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux dans le développement du secteur privé. Les normes de performance de l'IFC exigent que les clients engagent les communautés touchées par la divulgation d'informations, la consultation et la participation éclairée, d'une manière proportionnelle aux risques et aux impacts du projet sur les communautés touchées.

La norme de performance 1 de l'IFC : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux comprend des directives spécifiques sur la mobilisation des parties prenantes pendant la phase de planification et tout au long du cycle de vie du projet. Les principales exigences en matière de consultation et de divulgation tout au long de la durée du projet sont les suivantes.

- *Analyse et planification de l'engagement des intervenants* : L'engagement des intervenants est un processus continu qui peut comporter, à des degrés divers, les éléments suivants : l'analyse et la planification des intervenants, la divulgation et la diffusion de l'information, la consultation et la participation, le mécanisme de gestion des plaintes et la production de rapports continus aux intervenants touchés.
- *Divulgation de renseignements pertinents sur le projet* : Fournir aux parties prenantes touchées l'accès à des renseignements pertinents sur : (i) l'objectif, la nature et l'ampleur du projet ; ii) la durée des activités de projet proposées ; (iii) les risques et les incidences potentielles sur ces parties prenantes et les mesures d'atténuation pertinentes ; iv) le processus envisagé de mobilisation des parties prenantes ; et v) le mécanisme de règlement des plaintes.
- *Consultation* : La consultation sera conforme au degré d'impact du projet et devrait : i) commencer tôt et se poursuivre tout au long du projet, ii) être fondée sur la divulgation préalable d'informations pertinentes et facilement accessibles sur le projet, iii) axer l'engagement sur les personnes directement touchées, iv) être exempte d'ingérence extérieure et de manipulation externe, v) permettre une participation significative, vi) être documentée.
- *Consultation et participation éclairées* : Pour les projets entraînant des répercussions négatives potentiellement importantes sur les parties prenantes touchées, mener un processus de consultation et de participation éclairé. Il devrait impliquer un échange approfondi de points de vue et d'informations, ainsi qu'une consultation organisée et itérative, conduisant au projet à intégrer dans son processus décisionnel les points de vue des parties prenantes touchées sur les questions qui les concernent directement, telles que les mesures d'atténuation proposées, le partage des avantages et des opportunités de développement et les questions de mise en œuvre. Le processus devrait être documenté, en particulier les mesures prises pour éviter ou réduire au minimum les risques et les effets négatifs sur les parties prenantes touchées. Les parties prenantes devraient être informées de la manière dont leurs préoccupations ont été prises en compte.
- *Communications externes* : Mettre en œuvre et tenir à jour une procédure pour les communications externes qui comprend des méthodes pour (i) recevoir et enregistrer les communications externes du public ; (ii) examiner et évaluer les questions soulevées et déterminer comment les aborder ; (iii) fournir, suivre et documenter les réponses, le cas échéant ; et (iv) ajuster le programme de gestion, le cas échéant. De plus, les clients sont encouragés à rendre publics des rapports périodiques sur leur durabilité environnementale et sociale.
- *Mécanisme de règlement des plaintes pour les parties prenantes touchées* : Établir un mécanisme de réclamation pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des plaintes des parties prenantes touchées concernant la performance environnementale et sociale du client.

- *Rapports continus aux intervenants touchés* : Fournir aux intervenants touchés des rapports périodiques décrivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action du projet sur les questions qui comportent un risque continu ou des répercussions sur les intervenants touchés et sur les questions que le processus de consultation ou le mécanisme de règlement des plaintes ont identifiées comme préoccupantes pour ces intervenants. Les normes de rendement exigent qu'après l'achèvement d'une évaluation environnementale, la consultation et la divulgation se poursuivent tout au long du cycle de vie (phase de construction et d'exploitation) du projet.

Les normes de performance de la SFI comprennent des aspects supplémentaires de l'engagement des parties prenantes et des exigences de consultation pour gérer des impacts spécifiques, comme le résume le **Error! Not a valid bookmark self-reference..**

Tableau 6-1 Autres Normes de Performance pertinentes de la SFI

Normes de Performance	de	Composants Clés
NP2 : Main d'œuvre et Condition de Travail		Reconnaît que la poursuite de la croissance économique par la création d'emplois et la génération de revenus doit être équilibrée avec la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Reconnaît que des relations constructives entre les travailleurs et la direction et des conditions de travail sûres et saines peuvent améliorer l'efficacité et la productivité des opérations. À ce titre, ce P3P répond à ces exigences d'engagement entre les projets et leurs travailleurs en incluant des mécanismes permettant aux travailleurs de signaler leurs plaintes dans ses processus. ⁶
NP4 : Santé, Sécurité et Sureté des Communautés		Reconnaît que les activités, l'équipement et l'infrastructure du projet apportent des avantages aux collectivités, notamment des emplois, des services et des possibilités de développement économique. Cependant, le projet peut également accroître le risque d'exposition de la communauté aux risques liés au développement. Lorsque les activités du projet présentent des risques d'effets négatifs sur la santé, la sûreté et la sécurité des collectivités touchées, le promoteur est tenu de mettre à la disposition des parties touchées et des autorités gouvernementales les renseignements pertinents (y compris les détails d'un plan d'action), sous une forme appropriée, afin qu'ils puissent bien comprendre la nature et l'étendue des risques. À cet égard, le P3P fournit toutes les informations pertinentes sur les impacts et les risques possibles du projet par le biais de ses consultations et de ses engagements avec les communautés.
NP5 : Acquisition de Terres et Réinstallation Involontaire		Reconnaît que l'acquisition de terres liées à des projets et les restrictions à l'utilisation des terres peuvent avoir des effets négatifs sur les communautés et les personnes qui utilisent ces terres. Lorsque le projet entraînera des répercussions sur les communautés d'accueil, il consultera les personnes et les communautés touchées et facilitera leur participation éclairée au processus décisionnel relatif à la réinstallation. La consultation se poursuivra pendant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de paiement des indemnités et de réinstallation, le cas échéant. Dans le cadre des consultations du P3P, les personnes touchées par le projet (PAP) seront incluses dans la conception, les processus et la prise de décisions du projet, ainsi que pendant tout le cycle de vie du projet, en surveillant et en évaluant les processus d'indemnisation en place.

⁶ Les mesures d'engagement des travailleurs, y compris le mécanisme de règlement des plaintes des travailleurs, ne sont pas prises en compte dans le P3P. Une série de plans de gestion spécifiques aux travailleurs sera préparée dans le cadre du système de gestion sociale et environnementale du projet, à savoir un plan de gestion et de recrutement des travailleurs et un mécanisme de règlement des plaintes des travailleurs.

Normes de Performance	de Composants Clés
NP6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	Reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité sous toutes ses formes sont fondamentales pour le développement durable. Lorsque le projet a des impacts potentiels sur des habitats légalement protégés ou critiques, des consultations avec les autorités compétentes, des spécialistes et des communautés doivent être entreprises. Dans le cadre du P3P, les impacts sur la biodiversité et les habitats seront pris en compte et les parties prenantes concernées à cet égard seront consultées.
NP7 : Peuples Autochtones	Reconnaît que les peuples autochtones peuvent être particulièrement vulnérables aux effets négatifs associés au développement des projets, notamment le risque d'appauvrissement et de perte d'identité, de culture et de moyens de subsistance fondés sur les ressources naturelles. Dans le cas où il y aurait une présence dans le cadre de ce projet, le P3P déploiera les moyens d'impliquer ces communautés, de sorte que leurs conditions particulières soient prises en considération.
NP8 : Patrimoine Culturel	Reconnaît l'importance du patrimoine culturel pour les générations actuelles et futures et est conforme à la convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial. Lorsque des sites du patrimoine culturel sont potentiellement touchés (par exemple, des cimetières) par le projet, le promoteur consultera les communautés locales ainsi que les autorités nationales compétentes responsables de l'entretien de ces sites. Le P3P, par le biais de ses consultations, s'assurera que toutes les parties prenantes concernées ont été impliquées et que tous les éléments possibles du patrimoine culturel matériel ou immatériel ont été pris en compte.

Source : IFC, 2012

En outre, en 2007, la SFI a publié un manuel pour guider l'engagement des parties prenantes dans les projets dans les marchés émergents⁷. Le manuel fournit un aperçu complet des bonnes pratiques en matière d'engagement des parties prenantes. Le manuel s'adresse aux groupes de parties prenantes « externes » au fonctionnement de base de l'entreprise, tels que les communautés affectées, les autorités gouvernementales locales, les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile, les institutions locales et d'autres parties intéressées ou affectées.

6.3.2 Les Principes d'Équateur

Les Principes de l'Équateur (PE) sont un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux adopté volontairement par un grand nombre d'institutions financières (Principles Financial Institutions - EPI). La quatrième et dernière version des Principes de l'Équateur (EP 4) a été publiée en juillet 2020.

Les PE soulignent que les prêteurs impliqués dans le projet s'efforceront de s'assurer que le projet est développé d'une manière socialement responsable et conforme à de saines pratiques de gestion environnementale. Ils stipulent en outre que la législation du pays hôte doit être respectée et prévoient des exigences en matière d'engagement et de divulgation des parties prenantes.

Les principes pertinents pour le projet sont les suivants :

- Principe 5 « Engagement des parties prenantes » : démontrer un engagement efficace des parties prenantes, dans le cadre d'un processus continu, structuré et culturellement approprié, avec les communautés touchées, les travailleurs ou d'autres parties prenantes. Un processus

⁷ IFC (2007) Engagement des parties prenantes : un manuel de bonnes pratiques pour les entreprises faisant des affaires dans les marchés émergents. Disponible à partir du : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_handbook_stakeholderengagement_wci_1319577185063

de consultation et de participation éclairée sera mené dans le cas d'impacts négatifs potentiellement importants sur les communautés touchées.

- Principe 6 « Mécanisme de règlement des plaintes » : établir dans le cadre du SGES un mécanisme de règlement des plaintes efficace, conçu pour être utilisé par les communautés et les travailleurs touchés afin de recevoir et de faciliter la résolution des préoccupations et des plaintes concernant la performance environnementale et sociale du projet.

7. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

7.1 Introduction

La présente section décrit les groupes d'intervenants externes identifiés ou mobilisés à ce jour, en reconnaissant que l'identification et la mobilisation des intervenants sont un processus continu qui nécessite un examen et une mise à jour continus au fur et à mesure que le projet progresse. L'approche à adopter à l'égard de la mobilisation future de ces groupes d'intervenants ainsi que les activités de mobilisation antérieures sont décrites dans la présente section.

7.2 Définitions et objectifs

Les parties prenantes externes comprennent les personnes ou les groupes qui peuvent influencer ou être touchés par le projet. Selon la SFI (2007)⁸ :

« Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui sont directement ou indirectement touchés par un projet, ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer son résultat, que ce soit positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent inclure des communautés ou des individus touchés localement et leurs représentants formels et informels, des autorités gouvernementales nationales ou locales, des politiciens, des chefs religieux, des organisations et des groupes de la société civile ayant des intérêts particuliers, la communauté universitaire ou d'autres entreprises.

Ce P3P couvre l'engagement des parties prenantes externes par opposition aux parties prenantes internes (main-d'œuvre, y compris les sous-traitants).

Le niveau d'intérêt et d'impact d'un groupe donné d'intervenants dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le niveau d'autorité, le contexte socio-économique, l'influence, l'éducation et les facteurs culturels.

Les principaux objectifs de l'identification et de l'analyse des parties prenantes sont les suivants :

- Déterminer quelles organisations, groupes et individus peuvent être directement ou indirectement touchés (positivement et/ou négativement), ou qui ont un intérêt dans le Projet ; et
- Comprendre leurs besoins et attentes en matière d'engagement afin d'élaborer des approches adaptées.

L'identification des parties prenantes commence dès le début et la planification du projet et se poursuit tout au long des différentes étapes de l'élaboration du projet. Les parties prenantes identifiées à ce jour représentent les organisations et les individus qui peuvent être directement ou indirectement (positivement ou négativement) touchés par le projet ou qui peuvent avoir un effet ou un intérêt sur la manière dont le projet est mis en œuvre.

Les intervenants désignés pour être inclus dans les activités de mobilisation répondent à l'un des critères suivants :

- Avoir un intérêt pour le Projet ;
- Serait susceptible d'être touché par le Projet ou d'exercer une influence sur celui-ci (négativement ou positivement) ; et/ou,
- Pourrait fournir des commentaires sur les questions et les préoccupations liées au projet.

L'analyse des parties prenantes permet d'adapter adéquatement l'engagement aux besoins et aux intérêts des différents groupes de parties prenantes afin de s'assurer que leurs points de vue et leurs préoccupations sont pris en compte de manière appropriée. Afin d'assurer l'inclusion des parties

⁽⁸⁾ IFC (2007) Engagement des parties prenantes : un manuel de bonnes pratiques pour les entreprises faisant des affaires dans les marchés émergents.

prenantes dans le processus d'engagement, il est important d'identifier les individus et les groupes qui pourraient trouver plus difficile de participer aux activités d'engagement et ceux qui pourraient être touchés de manière différentielle ou disproportionnée par le projet en raison de leur statut marginalisé ou vulnérable.

7.3 Cartographie des parties prenantes et méthodes d'engagement

Les groupes d'intervenants ont été cartographiés afin d'élaborer un moyen de mobilisation systématique et efficace. Les intervenants sont évalués en fonction de leur degré prévu et des sujets d'intérêt, ainsi que de leur rôle dans les processus qui peuvent avoir une incidence sur les activités. Leurs commentaires sont ensuite analysés afin de comprendre leurs principaux enjeux, commentaires et préoccupations concernant le projet.

Afin d'appuyer l'analyse des intervenants et d'aider à élaborer une approche appropriée en matière de mobilisation, les renseignements supplémentaires suivants ont été consignés et les intervenants ont été cartographiés en fonction des éléments suivants :

- **Influence** sur le projet (élevée, moyenne, faible) ;
- **Intérêt** pour le projet (élevé, moyen, faible).

L'influence fait référence au pouvoir qu'ont les parties prenantes en ce qui concerne les décisions prises par le projet ou qui l'affectent. Ce pouvoir peut prendre la forme de parties prenantes qui ont un contrôle formel sur le processus de prise de décision ou il peut être informel dans le sens de protester, de bloquer ou de permettre la poursuite des opérations du projet.

Il est également important de cartographier les parties prenantes dont les intérêts les déterminent en tant que parties prenantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent être directement impliquées dans le projet ou avoir quelque chose à gagner ou à perdre en raison de la mise en œuvre du projet. Comprendre le niveau d'intérêt des parties prenantes peut aider à clarifier les motivations des différents acteurs et la manière dont ils pourraient être en mesure d'influencer le projet.

L'impact fait référence aux conséquences pour l'intervenant de la réalisation du projet par rapport à son environnement, à son contexte socio-économique et culturel. Le niveau d'impact influence également l'intérêt des parties prenantes touchées pour le projet ; Plus le niveau d'impact est élevé, plus l'intérêt pour la manière dont les impacts sont traités est grand.

Un exercice d'identification des intervenants a été mené dans le cadre de l'élaboration du présent P3P. Un large éventail de parties prenantes externes ont été identifiées pour ce projet au cours de la phase d'EIES (en date de janvier 2022) et sont présentées dans **Error! Not a valid bookmark self-reference.** ci-dessous, y compris une description de leur lien avec le projet. Cette information est fournie afin d'examiner les moyens appropriés de fournir de l'information et de consulter les divers groupes. Les parties prenantes ont été classées en fonction de leurs divers besoins, intérêts et influence potentielle sur le projet eux-mêmes. Une identification plus poussée des parties prenantes aura lieu au cours du processus de divulgation de l'EIES et de l'exécution du projet, au besoin.

Tableau 7-1 Groupes de Parties Prenantes et liens avec le projet

Parties prenantes du projet	Pertinence / Importance de l'intervenant	Intérêt	Influence
Intervenants communautaires			
Représentants de la communauté locale	<p>Les dirigeants des communautés locales agissent en tant que représentants de leur communauté locale. Ce sont les principales figures de direction au niveau local. Ils sont nommés localement et comptent parmi les membres les plus respectés de la communauté.</p> <p>Les réunions avec les autorités traditionnelles suivront les pratiques locales et devraient avoir lieu avant toute communication plus large dans les communautés locales afin de respecter les structures politiques et sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les chefs de Adonkoi I, Akoupé-Zeudji, Allokoï, Attinguié, Anguédedou (Abadjin-Kouté), Agoussi, et Palmafrique V2 	Elevé	Moyenne
Personnes Affectées par le Projet (PAP)	Personnes déplacées économiquement par le projet, temporairement ou définitivement	Elevé	Faible-Moyenne
Personnes potentiellement touchées et autres membres de la communauté d'Adonkoi I, Akoupé-Zeudji, Allokoï, Attinguié, Anguédedou (Abadjin-Kouté, Agoussi et Palmafrique V2.	Les personnes qui vivent ou dirigent des activités à proximité du projet (communautés voisines) et qui peuvent donc être touchées par le projet à la fois positivement et négativement	Elevé	Faible-Moyenne
	Jeunes locaux : les résidents locaux à la fin de l'adolescence, dans la vingtaine ou au début de la trentaine qui peuvent être touchés positivement ou négativement par le projet – peuvent être organisés en associations	Elevé	Faible-Moyenne
	Femmes locales : les résidentes locales qui peuvent être affectées positivement ou négativement par le projet – peuvent être organisées en associations	Elevé	Faible-Moyenne
	Chômeurs et sous-employés : résidents locaux qui s'attendent à ce que le projet offre des possibilités d'emploi temporaire.	Elevé	Faible-Moyenne
Parties prenantes du gouvernement national			
Parties Prenantes au niveau national	<p>Les gouvernements nationaux sont responsables de l'établissement de la politique, de l'octroi des permis ou d'autres approbations pour le projet, ainsi que de la surveillance et de l'application de la loi ivoirienne à toutes les étapes du cycle de vie du projet.</p> <p>Également responsable de l'examen et de l'approbation du rapport d'EIES, puis de la surveillance de la conformité environnementale.</p>	Elevé	Elevée

Parties prenantes du projet	Pertinence / Importance de l'intervenant	Intérêt	Influence
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ■ Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés (CNPP) ■ Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) ■ Fond de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) ■ Direction Générale de l'Environnement (DGE) ■ Direction Générale du Développement Durable (DGDD) ■ Direction Générale de Ressources en Eau (DGRE) ■ Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) ■ Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ■ Office Ivoirien Du Patrimoine Culturel (OIPC) ■ Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ■ Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) ■ Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI) ■ Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ■ Centre de Recherches Océanologiques (CRO) ■ Bureau National des Études Techniques de Développement (BNETD) ■ Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) ■ Structures et organismes en lien avec les matières premières ■ Cote d'Ivoire Energie ■ Agence de gestion des routes (AGEROUTE) ■ Le port autonome (Abidjan) ■ Direction Générale des douanes ■ Groupement des Sapeurs pompier militaires (GSPM) 		
Parties prenantes au niveau local / district			
Parties Prenantes au niveau local	<p>Les administrations de district sont responsables de l'application de la législation et des plans et politiques de développement au niveau provincial. Cela comprend la délivrance d'une autorisation de concession foncière et de réinstallation physique.</p> <p>De plus, les districts touchés par le projet seront touchés par le projet et devront être tenus informés des progrès et des plans dans leur région, afin de tenir</p>	Elevé	Elevée

Parties prenantes du projet	Pertinence / Importance de l'intervenant	Intérêt	Influence
	compte des activités du projet dans le cadre de leurs fonctions et activités d'élaboration de politiques, de réglementation et autres. <ul style="list-style-type: none"> ■ Préfecture d'Abidjan ■ Sous-préfecture d'Anyama ■ Mairie d'Anyama ■ <i>Direction des Eaux et Forêts d'Anyama</i> ■ Sous-préfecture de Songon ■ Mairie de Songon ■ <i>Direction des Eaux et Forêts de Songon</i> ■ Les villages de Adonkoi I, Akoupé-Zeudji, Allokoï, Attinguié, Anguédedou (Abadjin-Kouté) Agoussi et Palmafrique V2 		
Entreprises et opérateurs économiques privés dans le cadre du projet			
Entreprises/ Structures situées dans la zone d'influence du Projet	Les entreprises de la zone d'intérêt peuvent communiquer des informations sur la zone et le contexte du projet, ainsi que les défis rencontrés dans leur fonctionnement.	Elevé	Faible-Moyenne

Parties prenantes du projet	Pertinence / Importance de l'intervenant	Intérêt	Influence
Autres parties intéressées			
Maître d'ouvrage et autres parties prenantes	Gestion des processus d'acquisition foncière <ul style="list-style-type: none"> Ministère du Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) 	Elevé	Elevée
Développeur de projet	Développement de la conception/ingénierie et gestion de projet. Développement de l'infrastructure de base au sein de la ZEI (telles que les usines standard, les entrepôts, les bâtiments administratifs, les centres logistiques et de stationnement, les bâtiments commerciaux, les réseaux routiers internes, le drainage et l'assainissement, etc.) et préparera tous les services publics pour accueillir les unités industrielles et les entreprises <ul style="list-style-type: none"> ARISE 	Elevé	Elevée
Prestataires, sous - traitants et employés de la construction.	Responsable et/ou impliqué dans la construction du projet	Elevé	Elevée
Unités Industrielles	Les unités industrielles seront responsables de la construction de l'infrastructure spéciale requise selon la conception spécifique de leur projet et de l'obtention des permis et approbations environnementaux nécessaires, ainsi que de l'exploitation de leurs propres installations.	Elevé	Elevée
Organisations non gouvernementales (ONG) / Organisations communautaires (OC)	Représentants d'ONG sociales et environnementales locales. À identifier.	Moyen	Moyenne
Media	Représentants des médias de la région	Faible	Elevée
Banque mondiale, acteurs internationaux du développement tels que l'USAID, la KfW, la BAD...	Sur la base de l'expérience d'ARISE ZES, les agences de développement sont impliquées dans certaines initiatives au sein de la ZES	Elevé	Elevée

Source : ERM et ENVAL, 2022

7.3.1 Cartographie des parties prenantes

Les intervenants ont été cartographiés et représentés graphiquement en fonction de leurs intérêts, de leur influence et de leur impact conformément au L'influence fait référence au pouvoir qu'ont les parties prenantes en ce qui concerne les décisions prises par le projet ou qui l'affectent. Ce pouvoir peut prendre la forme de parties prenantes qui ont un contrôle formel sur le processus de prise de décision ou il peut être informel dans le sens de protester, de bloquer ou de permettre la poursuite des opérations du projet.

Il est également important de cartographier les parties prenantes dont les intérêts les déterminent en tant que parties prenantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent être directement impliquées dans le projet ou avoir quelque chose à gagner ou à perdre en raison de la mise en œuvre du projet. Comprendre le niveau d'intérêt des parties prenantes peut aider à clarifier les motivations des différents acteurs et la manière dont ils pourraient être en mesure d'influencer le projet.

L'impact fait référence aux conséquences pour l'intervenant de la réalisation du projet par rapport à son environnement, à son contexte socio-économique et culturel. Le niveau d'impact influence également l'intérêt des parties prenantes touchées pour le projet ; Plus le niveau d'impact est élevé, plus l'intérêt pour la manière dont les impacts sont traités est grand.

Un exercice d'identification des intervenants a été mené dans le cadre de l'élaboration du présent P3P. Un large éventail de parties prenantes externes ont été identifiées pour ce projet au cours de la phase d'EIES (en date de janvier 2022) et sont présentées dans **Error! Not a valid bookmark self-reference.** ci-dessous, y compris une description de leur lien avec le projet. Cette information est fournie afin d'examiner les moyens appropriés de fournir de l'information et de consulter les divers groupes. Les parties prenantes ont été classées en fonction de leurs divers besoins, intérêts et influence potentielle sur le projet eux-mêmes. Une identification plus poussée des parties prenantes aura lieu au cours du processus de divulgation de l'EIES et de l'exécution du projet, au besoin.

Tableau 7-1 ci-dessus. Figure 7-1 ci-dessous illustre le résultat de la cartographie des parties prenantes.

Certains intervenants ont été regroupés pour simplifier la cartographie. Par exemple, selon les parties prenantes au niveau national, cela inclut, entre autres, plusieurs agences et directions telles que l'Agence nationale de l'environnement (ANDE), la Direction générale des ressources en eau (DGRE), l'Office ivoirien du patrimoine culturel (OIPC), ou le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), etc. C'est également le cas des acteurs locaux ou de district, notamment la Préfecture d'Abidjan, la Sous-préfecture d'Anyama, la Mairie d'Anyama, la Direction des Eaux et Forêts d'Anyama, la Sous-préfecture de Songon, la mairie de Songon, la Direction des Eaux et Forêts de Songon, et les villages d'Adonkoi I, Akoupé-Zeudji, Allokoï, Attinguié, Anguédedou (Abadjin-Kouté), Agoussi et Palmafrique V2.

Les positions des parties prenantes peuvent changer au fil du temps, au fur et à mesure que le projet progresse. L'évaluation de l'influence et de l'intérêt des intervenants sera examinée et mise à jour au besoin. De plus, tout nouvel intervenant identifié sera ajouté à l'analyse.

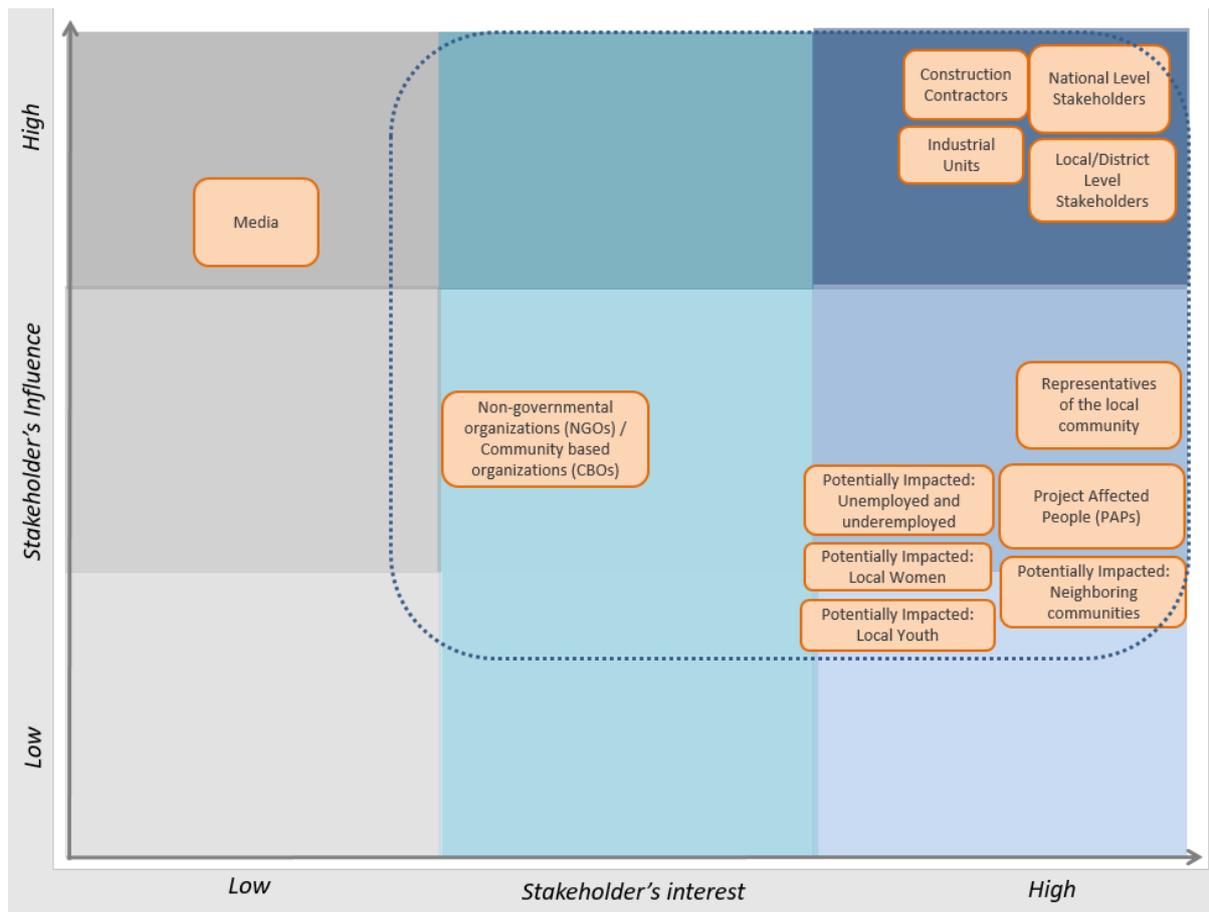
Les intervenants ont été cartographiés et représentés graphiquement en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence, comme le précise le L'influence fait référence au pouvoir qu'ont les parties prenantes en ce qui concerne les décisions prises par le projet ou qui l'affectent. Ce pouvoir peut prendre la forme de parties prenantes qui ont un contrôle formel sur le processus de prise de décision ou il peut être informel dans le sens de protester, de bloquer ou de permettre la poursuite des opérations du projet.

Il est également important de cartographier les parties prenantes dont les intérêts les déterminent en tant que parties prenantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent être directement impliquées dans le projet ou avoir quelque chose à gagner ou à perdre en raison de la mise en œuvre du projet. Comprendre le niveau d'intérêt des parties prenantes peut aider à clarifier les motivations des différents acteurs et la manière dont ils pourraient être en mesure d'influencer le projet.

L'impact fait référence aux conséquences pour l'intervenant de la réalisation du projet par rapport à son environnement, à son contexte socio-économique et culturel. Le niveau d'impact influence également l'intérêt des parties prenantes touchées pour le projet ; Plus le niveau d'impact est élevé, plus l'intérêt pour la manière dont les impacts sont traités est grand.

Un exercice d'identification des intervenants a été mené dans le cadre de l'élaboration du présent P3P. Un large éventail de parties prenantes externes ont été identifiées pour ce projet au cours de la phase d'EIES (en date de janvier 2022) et sont présentées dans **Error! Not a valid bookmark self-reference.** ci-dessous, y compris une description de leur lien avec le projet. Cette information est fournie afin d'examiner les moyens appropriés de fournir de l'information et de consulter les divers groupes. Les parties prenantes ont été classées en fonction de leurs divers besoins, intérêts et influence potentielle sur le projet eux-mêmes. Une identification plus poussée des parties prenantes aura lieu au cours du processus de divulgation de l'EIES et de l'exécution du projet, au besoin.

Tableau 7-1 ci-dessus, et sont présentés à la Figure 7-1 ci-dessous :



Source: ERM, 2022
Elevé

(Faible)

(Intérêt de la Partie Prenante)

Figure 7-1 Cartographie des Parties Prenantes

7.3.2 Méthodes d'engagement sur mesure

Comme le montre la Figure 7-1 ci-dessus, les parties prenantes ayant le plus d'influence et considérablement touchées par le projet sont celles du quadrant supérieur à droite : les parties prenantes au niveau national et les parties prenantes au niveau local/district et les entrepreneurs pour la phase de construction du projet. Ces intervenants doivent faire l'objet d'une gestion étroite, car le succès de la mise en œuvre du Projet dépend de leur collaboration.

Les parties prenantes identifiées dans la partie inférieure droite de la carte de la Figure 7-1 peuvent exercer une faible influence sur le projet, mais elles ont un grand intérêt à son égard et peuvent être touchées par le projet. Les parties prenantes qui peuvent être les plus touchées (positivement et/ou négativement) et qui ont le moins d'influence sont les personnes affectées par le projet (PAP) et les personnes potentiellement touchées et d'autres membres de la communauté : chômeurs et sous-employés, femmes et jeunes locaux. D'autre part, les représentants de la communauté locale peuvent avoir un peu plus d'influence que les parties prenantes susmentionnées, mais restent considérés comme moyens-faibles. Les parties au projet devraient déployer des moyens pour informer et impliquer ces parties prenantes, en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat à l'information et aux avantages du projet, et à ce que de bonnes relations soient maintenues.

Sur le côté gauche de la carte se trouvent les parties prenantes qui seront les moins touchées par le projet. Bien que les médias (représentants des médias de la région) puissent avoir un intérêt limité pour le projet et ne seront pas touchés par celui-ci, les médias sont considérés comme ayant une grande

influence car ils peuvent avoir une portée énorme. Pour cette raison, le succès du projet dépendra indirectement de l'implication de cette partie prenante, et les médias devraient donc être satisfaits.

Enfin, le coin inférieur gauche de la carte comprend les parties prenantes qui ne sont peut-être pas très touchées ou intéressées par le projet et qui n'ont peut-être pas un degré élevé d'influence. Ce groupe comprend les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires (OC). Ces intervenants devraient faire l'objet d'un suivi.

Error! Not a valid bookmark self-reference. ci-dessous résume les résultats de la cartographie des parties prenantes

Table 7-2 Niveau d'engagement, rôles et responsabilités par partie prenante au cours des différentes phases du projet

Niveau d'engagement	Parties prenantes	Rôles	Responsabilités
Gérer étroitement	■ Parties prenantes au niveau national	■ Surveillance réglementaire et orientation stratégique	■ Assurer la conformité avec les lois et réglementations nationales, fournir un soutien politique, délivrer des permis et faciliter les approbations
	■ Parties prenantes au niveau local/district	■ Gouvernance locale et engagement communautaire	■ Faciliter les consultations auprès des collectivités locales, fournir les approbations locales et veiller à ce que les intérêts de la communauté soient représentés.
	■ Entrepreneur pour la phase de construction	■ Exécution des activités de construction	■ Mettre en œuvre la construction conformément aux spécifications du projet, assurer les normes de sécurité et minimiser l'impact sur l'environnement
	■ Unités Industrielles	■ Développement des affaires et croissance économique	■ Établir des opérations dans la zone, créer des emplois et respecter les normes environnementales et sociales
Informer et Inclure	■ Personnes Affectées par le Projet (PAP)	■ Principaux bénéficiaires ou parties affectées	■ Participer aux consultations, fournir des commentaires sur les impacts et participer à des plans de restauration ou à des processus de compensation, le cas échéant.
	■ Personnes potentiellement touchées et autres membres de la communauté : chômeurs et sous-employés, femmes et jeunes de la région	■ Bénéficiaires secondaires potentiels ou parties touchées	■ Surveiller l'élaboration des projets, fournir des commentaires sur les impacts potentiels et participer aux consultations communautaires.
	■ Représentants de la communauté locale	■ Défense des intérêts et représentation	■ Représenter les intérêts et les préoccupations de la communauté locale, assurer une communication efficace entre le projet et les membres de la communauté

Satisfaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Représentants des médias de la région 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diffusion de l'information et sensibilisation du public 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rendre compte de l'évolution du projet, s'assurer que des renseignements exacts sont partagés avec le public et souligner les répercussions sur la communauté.
Monitorer	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisations non gouvernementales (ONG) / Organisations communautaires (OC) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plaidoyer, suivi et renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir une supervision et une expertise sur les impacts sociaux et environnementaux, plaider en faveur des communautés touchées et offrir des services de renforcement des capacités.

Source: ERM et ENVAL, 2022

7.3.3 Notre stratégie participative

La stratégie que nous proposons est conçue en fonction des étapes de mise en œuvre du projet, en distinguant la phase de préparation du projet qui couvre la réalisation de l'EIES, la phase de construction puis la phase d'exploitation. Il est nécessaire que le processus de consultation soit établi comme une pratique constante pendant toute la durée du projet, afin de permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et au propriétaire du projet, avec ses partenaires, de les examiner et d'y répondre. Il est important de tenir compte de l'engagement des parties prenantes dans l'acquisition des terres, bien que cela relève de la responsabilité de l'État. Les consultations ont montré que la participation des intervenants à l'acquisition des terres pour le projet a été limitée ou absente.

C'est lors de la phase de préparation que l'engagement doit être le plus intensif car il faut à la fois :

- Obtenir et démontrer l'acceptation du projet par les communautés locales lors du processus d'EIES ;
- Finaliser l'EIES, informer les parties prenantes des résultats, mettre à disposition les rapports finaux
- Mettre en œuvre le système de gestion environnementale et sociale du projet ;
- Mettre en œuvre les différentes mesures compensatoires et les programmes d'accompagnement ;
- Recruter les entreprises en charge des travaux et s'assurer qu'elles respectent les exigences de l'EIES et du PGES;
- Déployer le dispositif de surveillance et de suivi du PGES.

Dans cette perspective, le contenu des activités d'engagement en phase de préparation devrait viser à :

- Expliquer l'objectif du projet, y compris les activités prévues sur le site ;

- Présenter le cadre institutionnel du projet : les équipes responsables des relations avec les communautés et les agences étatiques impliquées dans l'acquisition des terrains ;
- Présenter le calendrier indicatif de développement du projet ;
- Expliquer le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Présenter les résultats de l'EIES, du PGES et du PRMS.

Au cours de cette phase, le niveau d'engagement sera également important et se concentrera sur la gestion du mécanisme de plaintes communautaires et la supervision du chantier de construction afin de minimiser les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et les nuisances pour les communautés environnantes.

En phase opérationnelle, le niveau d'engagement sera plus faible et se concentrera sur le recrutement de la main-d'œuvre et le suivi environnemental et social des usines qui se rendent sur site pour s'assurer qu'elles respectent les normes fixées par le projet dans ses Directives Générales de Fonctionnement. Le tableau ci-dessous présente les activités d'engagement à réaliser pour chacune de ces étapes et les intervenants qui seront mobilisés :

Objectifs	Parties Prenantes pertinentes	Responsabilités	Activités	Techniques / Mesures participatives	Calendrier	Coût
1. Phase de Construction						
Étape : Informer les parties prenantes sur les travaux						
Informier sur le début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autorités locales ■ Chefs de villages ■ Communautés locales / résidentes 	ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer et diffuser les communiqués de presse et articles dans les médias ■ Mettre à jour le site web ■ Installer des panneaux d'affichages ■ Organiser des entretiens avec les autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site web et autres comptes d'ARISE ■ Communiqués de presse et articles dans les médias (radio, journaux) ■ Téléphone ■ Panneaux à placer aux points stratégiques ■ Entretiens individuels avec les autorités locales 	Deux semaines avant le début effectif des travaux	5 000 000
Informier les autorités locales et les habitants de l'avancement des travaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autorités locales ■ Chefs de villages ■ Communautés locales / résidentes 	ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre à jour le site web et les réseaux sociaux ■ Diffuser des communiqués de presse ■ Installer des panneaux d'affichage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site web et autres comptes d'ARISE ■ Communiqués de presse et articles dans les médias (radio, journaux) ■ Téléphone ■ Panneaux à placer aux points stratégiques 	Tous les deux mois	5 000 000

			<ul style="list-style-type: none"> Organiser des entretiens avec les autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individuels avec les autorités locales 		
<p>Consulter les groupes vulnérables (y compris les femmes et les personnes handicapées) pour surveiller tout impact imprévu</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisations représentant les personnes vulnérables Associations féminines Associations de personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ARISE 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des groupes de discussion pour recueillir les avis et préoccupations des groupes vulnérables 	<p>Groupes de discussion</p>	<p>Tous les deux mois</p>	<p>500 000</p>
<p>Mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité communautaires - déployer un programme de sensibilisation à la santé, à l'hygiène et à la sécurité routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction préfectorale de la santé de la sous-préfecture Les ONG compétentes pour sensibiliser Chefs de villages 	<ul style="list-style-type: none"> ARISE ONGs et autres partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer des programmes de sensibilisation à la santé et à l'hygiène Organiser des ateliers de sécurité routière Réaliser des visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individuels Réunions de travail et ateliers thématiques Visites sur le terrain Diffusion de messages radio pour les aspects clés 	<p>Une session par mois</p>	<p>3 000 000</p>
<p>Mettre en œuvre des mesures de gestion des flux sociaux - rencontrer les autorités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction préfectorale de la santé de la sous-préfecture Chefs de villages 	<p>ARISE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rencontrer les autorités locales et sanitaires pour suivre les indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individuels Réunions de travail et ateliers thématiques Visites sur le terrain 	<p>Tous les trois mois</p>	<p>500 000</p>

et sanitaires pour suivre les indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communautés locales / résidentes 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser des visites sur le terrain et organiser des réunions de travail 			
Rapport sur l'avancement et les résultats de la mise en œuvre de la phase de construction du PGES à l'ANDE	<ul style="list-style-type: none"> ■ ANDE ■ Autorités locales ■ Chefs de villages 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ARISE ■ Prestataires sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer des rapports périodiques sur l'avancement ■ Organiser des réunions de travail avec les parties prenantes ■ Réaliser des visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretiens individuels ■ Réunions de travail et ateliers thématiques ■ Visites sur le terrain ■ Envoi de rapports périodiques de mise en œuvre à l'ANDE 	Tous les six mois	500 000
2. Phase Opérationnelle						
Informers les populations locales sur les procédures de recrutement local	<ul style="list-style-type: none"> ■ Grand public ■ Autorités locales ■ Communautés locales 	ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diffuser des informations sur les opportunités d'emploi via le site web et les réseaux sociaux ■ Organiser des réunions publiques d'information ■ Réaliser des entretiens avec les autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site web et autres comptes / réseaux sociaux et newsletters d'ARISE ■ Communiqués de presse et articles dans les médias (radio, journaux) sur les opportunités d'emploi réelles. ■ Entretiens individuels avec les autorités locales 	Au début de l'opération, avant l'installation des différentes unités	5 000 000

				<ul style="list-style-type: none"> ■ Réunions publiques d'information ■ Groupes de discussion 		
<p>Mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité communautaires - déployer un programme de sensibilisation à la sécurité routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Direction préfectorale de la santé de la sous-préfecture ■ Chefs de villages ■ Communautés locales / résidentes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ARISE ■ ONG et autres partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer des programmes de sensibilisation à la sécurité routière dans chaque village ■ Organiser des ateliers et des visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretiens individuels ■ Réunions de travail et ateliers thématiques ■ Visites sur le terrain 	Une session par village	3 000 000
<p>Rendre compte de l'avancement et des résultats de la mise en œuvre du PGES en phase opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ ANDE ■ Autorités locales ■ Chefs de villages 	ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer des rapports d'exécution ■ Envoyer des rapports périodiques à l'ANDE ■ Organiser des entretiens individuels et des visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Correspondance par courrier, e-mail, téléphone ■ Entretiens individuels ■ Visites sur le terrain ■ Rapports périodiques d'exécution à envoyer à l'ANDE 	Tous les six mois	5 000 000
3. Fin de la concession						

<p>Informé de la fin de la Présence d'ARISE</p>	<p>Toutes les parties prenantes identifiées dans la cartographie doivent être informées</p>	<p>ARISE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer et diffuser les communiqués de presse ■ Mettre à jour le site web ■ Installer des panneaux d'affichage ■ Organiser des entretiens avec les autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Site web et autres comptes d'ARISE ■ Communiqués de presse et articles dans les médias (radio, journaux) ■ Téléphone ■ Panneaux à placer aux points stratégiques ■ Entretiens individuels avec les autorités locales 	<p>Deux semaines avant le début effectif démantèlement</p>	<p>5 000 000</p>
---	---	--------------	--	--	--	------------------

7.3.4 Coût de mise en œuvre du P3P

En phase de construction, on estime que le coût global de mise en œuvre du P3P incluant le MGP est estimé à 92 000 000 FCFA. Ce coût peut être actualisé en fonction de l'évolution des activités du projet.

Ce budget ne comprend pas les coûts éventuels des compensations monétaires qui pourraient être déboursées pour résoudre certaines plaintes.

Questions prioritaires	E&S	Risque / Impacts	Chargé du Monitoring	Parties prenantes	Activités	Indicateurs ICP	Moyens de mise en œuvre	Echéances	Coûts
Phase de Construction									
Economie et Emploi		Possibilités d'emploi temporaire direct et indirect	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs Investisseurs de la Plateforme	Élaborer un plan de recrutement et d'emploi (PRE) Mettre en œuvre un plan de recrutement et d'emploi Diffuser des brochures contenant des informations mettant l'accent sur les opportunités d'emploi, les processus de recrutement et les progrès du Programme d'investissement et de développement social. Un plan de participation des parties prenantes (P3P) sera mis en œuvre pour décrire comment ARISE assurera une communication régulière, ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes. Mise en place d'une procédure communautaire	Disponibilité et accessibilité du Plan de recrutement et d'emploi (PRE) Disponibilité des rapports de mise en œuvre du P3P Existence d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP)	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	5 000 000

				de gestion des plaintes (MGP), afin de favoriser l'intégration du projet dans l'environnement social et économique et de s'assurer de pouvoir communiquer directement leurs préoccupations ou plaintes				
Restauration des moyens d'existence	Perte permanente des moyens de subsistance et/ou des revenus du ménage en raison de la perte permanente d'accès aux terres dans l'empreinte du projet	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un Plan de restauration des moyens d'existence Mettre en œuvre le Plan de restauration des moyens d'existence	Disponibilité du Plan de restauration des moyens d'existence Disponibilité du Rapport de mise en œuvre du PRME Nombres de PAPs indemnisés Nombre de PAP dont les moyens d'existence ont été restaurés	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	Pendant la phase de préparation du projet Pendant la phase opérationnelle du projet	50 000 000
Cohésion Communautaire	Risque de conflits dans les communautés	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Organiser des séances d'intermédiation sociales au profit des communautés Faire participer les communautés aux activités d'investissement et de développement social.	Disponibilité du P3P Disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000

				Mettre en place un mécanisme communautaire de gestion des plaintes (MGP)		Comités de gestion des griefs		
Santé et Sécurité communautaires	Risque lié à la sécurité routière	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités. Elaborer un programme d'engagement des parties prenantes (P3P) Mettre en place des panneaux de signalisation/d'information appropriés (en tenant compte des niveaux d'analphabétisme) afin de minimiser les risques associés à l'augmentation du trafic. Mettre en place un mécanisme communautaire de gestion des plaintes (MGP)	Disponibilité d'un plan de gestion du trafic Disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes Disponibilité du Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Nombre de programmes de sensibilisation à la sécurité routière	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	3 000 000

	Intrusion sur le site et blessures	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation</p> <p>Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités.</p> <p>Elaborer un programme d'engagement des parties prenantes (P3P)</p> <p>Mettre en place des panneaux de signalisation/d'information appropriés (en tenant compte des niveaux d'analphabétisme) afin de minimiser les risques associés à l'augmentation du trafic.</p> <p>Mettre en place un mécanisme communautaire de gestion des plaintes (MGP)</p>		<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boites à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p> <p>Programmes de sensibilisation</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	5 000 000
--	------------------------------------	-------	--	---	--	---	---	-----------

	Santé Environnement ale	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en place des procédures E&S sur les sections connexes (Qualité de l'air, bruit, ressources et déchets, hydrologie et hydrogéologie). Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités.	Disponibilité des procédures E&S Mettre en place un système de gestion HSE Mise en place d'un système des plaintes Disponibilité du P3P	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boites à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000
	Transmission des maladies transmissibles	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités. Mettre en place des campagnes sanitaires	Système de gestion HSE Procédure de gestion des plaintes dans la collectivité Plan d'engagement des parties prenantes Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PRPE) Programmes de sensibilisation	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boites à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	6 000 000

	Transmission des MST	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs		Système de gestion HSE Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000
	Pression sur les soins de santé	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités. Mettre en œuvre un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence couvrant les situations d'urgence (impliquant des véhicules et des piétons)	Système de gestion HSE Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PRPE)	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs Programmes de sensibilisation	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	3 000 000

Accès aux infrastructures et services	Perturbation de l'infrastructure et des services publics	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	<p>Assurer la liaison et le dialogue avec les autorités locales et les entreprises de services publics pour assurer la continuité de l'approvisionnement des communautés.</p> <p>Travailler avec les entreprises de services publics locales pour assurer une intervention coordonnée et rapide en cas d'événements imprévus tels que des dommages aux lignes électriques et aux conduites d'eau.</p> <p>Des agents de liaison communautaire (CLO) seront présents sur les fronts de travail pour s'assurer que les impacts des perturbations planifiées sont minimisés et que les perturbations imprévues sont correctement gérées.</p> <p>Mettre en œuvre un mécanisme de règlement des plaintes</p>	<p>Trouver des solutions locales en cas de perturbation de l'infrastructure</p> <p>Assurer la liaison et l'engagement avec les autorités locales et les entreprises de services publics</p> <p>Intervention des CLO</p> <p>Mécanisme de règlement des plaintes</p>	<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boîtes à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p> <p>Programmes de sensibilisation</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000
---------------------------------------	--	-------	--	--	--	---	---	---------

Patrimoine Culturel	Remuelement physique du sol par les activités de terrassement	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer et mettre en œuvre un plan complet de gestion du patrimoine culturel Elaborer et mettre en œuvre une procédure de découvertes fortuites pour gérer toute découverte inattendue de matériel archéologique conformément aux exigences et directives internationales IFC PS8.	Preuves à consigner. Plan de gestion du patrimoine culturel Procédure de Découverte Fortuite Des inspections régulières des sites pour évaluer la mise en œuvre des mesures d'atténuation, prendre connaissance des non-conformités et mettre en place des mesures correctives Respect des normes nationales et internationales	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boites à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	2 000 000
Phase d'Opérationnalisation								
Economie et Emploi	Possibilités d'emploi temporaire direct et indirect	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Élaborer un plan de recrutement et d'emploi (PRE) Mettre en œuvre un plan de recrutement et d'emploi	Disponibilité et accessibilité du Plan de recrutement et d'emploi (PRE) Disponibilité des rapports de mise en œuvre du P3P	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boites à suggestions	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000 / an

			Investisseurs de la Plateforme	<p>Diffuser des brochures contenant des informations mettant l'accent sur les opportunités d'emploi, les processus de recrutement et les progrès du Programme d'investissement et de développement social.</p> <p>Un plan de participation des parties prenantes (P3P) sera mis en œuvre pour décrire comment ARISE assurera une communication régulière, ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes.</p> <p>Mise en place d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP), afin de favoriser l'intégration du projet dans l'environnement social et économique et de s'assurer de pouvoir communiquer directement leurs préoccupations ou plaintes</p>	Existence d'une procédure communautaire de gestion des plaintes (MGP)	Comités de gestion des griefs		
Développement économique régional et national	ARISE	ARISE	<p>Autorités locales et villageoises</p> <p>PAPs</p>	<p>Élaborer et mise en œuvre des mesures de maximisation qui seront établies afin de gérer les « possibilités d'emploi temporaire direct et indirect »</p> <p>Élaborer et mise en œuvre du Plan de recrutement et d'emploi, du Plan d'engagement des parties prenantes (P3P) et</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement et d'emploi</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'engagement des</p>	<p>Consultations communautaires</p> <p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boîtes à suggestions</p>	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	500 000/an

			Investisseurs de la Plateforme	Mise en œuvre du Mécanisme de règlement des plaintes.	intervenants et d'une procédure de gestion des plaintes communautaires	Comités de gestion des griefs		
Restauration des moyens d'existence	Perte permanente des moyens de subsistance et/ou des revenus du ménage en raison de la perte permanente d'accès aux terres dans l'empreinte du projet	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer un Plan de restauration des moyens d'existence Mettre en œuvre le Plan de restauration des moyens d'existence	Disponibilité du Plan de restauration des moyens d'existence Disponibilité du Rapport de mise en œuvre du PRME Nombres de PAPs indemnisés Nombre de PAP dont les moyens d'existence ont été restaurés	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	Pendant la phase de préparation du projet Pendant la phase opérationnelle du projet	3 000 000/an
	Impact sur les ressources naturelles et les moyens d'existence connexes	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en œuvre le Plan de restauration des moyens d'existence	Disponibilité du Plan de restauration des moyens d'existence Disponibilité du Rapport de mise en œuvre du PRME Nombres de PAPs indemnisés	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	Pendant la phase de préparation du projet Pendant la phase opérationnelle du projet	1 000 000/an

					Nombre de PAP dont les moyens d'existence ont été restaurés			
Santé et Sécurité communautaires	Santé et sécurité communautaires	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en œuvre un plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Mettre en œuvre un P3P Mettre en œuvre une procédure de gestion des plaintes communautaires sera mise en œuvre pour Mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées dans d'autres sections connexes (qualité de l'air, bruit, ressources et déchets, hydrologie et hydrogéologie).	Disponibilité du Plan de gestion de la santé, de la sûreté et de la sécurité dans les collectivités, Disponibilité du Plan d'engagement des parties prenantes	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000/an
	Transmission des maladies transmissibles et des MST	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer et mettre en place un plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail, de son Plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité Communautaires et de son Elaborer et mettre en place un plan de Préparation et d'Réponse aux Situations	Mise en place du système de gestion HSE Disponibilité du Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Disponibilité du Plan de préparation et	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000/an

				d'Urgence conformément à la réglementation ivoirienne. Organiser des campagnes de sensibilisation	d'intervention en cas d'urgence			
	Pression sur les soins de santé	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Elaborer et mettre en œuvre le plan de la Sécurité Communautaires Elaborer et mettre en œuvre le Plan de Préparation et d'Intervention d'Urgence conformément à la réglementation ivoirienne.	Mise en place du système de gestion HSE Disponibilité du Plan de gestion de la santé et de la sécurité dans les collectivités Disponibilité du Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	5 000 000 / an
Accès aux infrastructures et Services	Avantages de l'amélioration de l'infrastructure et des services	ARISE	ARISE Autorités locales et villageoises PAPs	Mettre en œuvre des programmes et des initiatives visant à promouvoir l'emploi et les avantages sociaux dans les communautés avoisinantes, en particulier dans les villages de la zone d'intérêt. Elaborer et mise en place de la procédure de gestion des plaintes	Mise en place de programmes et d'initiatives visant à promouvoir les avantages sociaux Disponibilité du P3P	Consultations communautaires Annonces via les médias locaux Boîtes à suggestions Comités de gestion des griefs	En continu (ces activités se déroulent de manière constante sans date de fin précise.)	1 000 000 / an
Cohésion Communautaire	Perturbation due à la présence de la main d'œuvre	ARISE	ARISE	Affecter un CLO pour assurer la communication avec les communautés locales pour faciliter l'échange	Disponibilité du P3P Disponibilité des rapports des	Consultations communautaires	En continu (ces activités se déroulent de manière	1 500 000/an

			<p>Autorités locales et villageoises</p> <p>PAPs</p>	<p>d'information sur les pratiques d'emploi et le recours à du personnel non local.</p> <p>Elaborer un programme d'investissement social et de développement</p> <p>Elaborer un mécanisme de gestion des griefs</p>	<p>séances des consultations</p> <p>Disponibilité du Programme d'investissement social et de développement</p> <p>Procédure du mécanisme de règlement des plaintes de la communauté</p>	<p>Annonces via les médias locaux</p> <p>Boites à suggestions</p> <p>Comités de gestion des griefs</p>	<p>constante sans date de fin précise.)</p>	
TOTAL								92 000 000 FCFA

7.3.5 Identification et description des risques E&S prioritaires

Phases du Projet	Aspect	Risques	Importance	Récepteur/ Resource	Parties prenante engagées
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Qualité de l'air	Perturbations dues à la poussière (construction) et perturbations dues aux émissions des véhicules (construction et exploitation)	Mineur	Récepteurs sociaux sensibles à proximité immédiate de tous les sites	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Prestataires ARISE Communautés locales Ministère de l'Environnement et du Développement durable Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture sanitaire universelle Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Bruit	Travaux d'engins de chantier (construction) Travail de l'équipement opérationnel (fonctionnement)	Négligeable / Mineur	Récepteurs sociaux sensibles à proximité immédiate de tous les sites.	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Prestataires ARISE Communautés locales Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Ressources et Déchets	Ressources et production de déchets, élimination des déchets d'excavation (construction)	Mineur	Communautés à proximité immédiate des sites	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Environnement et du Développement durable Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Sanitaire Universelle Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie Ministère des Eaux et Forêts Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives) Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Economie et Emploi	Possibilités d'emploi, Impôts et taxes, achats et dépenses des travailleurs, Renforcement des capacités (construction) Possibilités d'emploi (exploitation)	Positif	Zones d'influence directes et indirectes	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Economie et des Finances

Phases du Projet	Aspect	Risques	Importance	Récepteur/ Resource	Parties prenante engagées
					<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives) Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Terres et moyens de subsistance / accès aux ressources naturelles	Perte de production agricole (construction) Perte de terres et de moyens de subsistance (opération)	Élevé / Modéré	Ménages touchés identifiés	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Agriculture et du Développement rural Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives) Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Ministère de l'Economie et des Finances
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Santé et sécurité communautaires	Sécurité routière, intrusions et blessures, santé environnementale, transmission accrue de maladies transmissibles, transmission de MST, pression accrue sur les soins de santé, utilisation de personnel de sécurité (construction) Sécurité routière (exploitation)	Mineur à modéré	Communautés à proximité des sites	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Ministère de la Santé, de l'hygiène publique et de la couverture sanitaire universelle Ministère de l'Environnement et du Développement durable
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Accès à l'infrastructure et aux services	Perturbation des infrastructures et des services publics (construction).	Mineur positif	Communautés à proximité	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales

Phases du Projet	Aspect	Risques	Importance	Récepteur/ Resource	Parties prenante engagées
		Amélioration des infrastructures et des services (exploitation)		immédiate des sites	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Transports Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture sanitaire universelle Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives) Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale Ministère de l'Economie et des Finance Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Cohésion communautaire	Présence de la main-d'œuvre, indemnité de départ dans la collectivité, attentes non satisfaites en matière d'avantages sociaux (construction) Indemnité de licenciement communautaire, Infrastructure commerciale, Perte d'accès aux ressources communales ainsi qu'aux infrastructures et aux services sociaux (opération)	Modéré	Communautés à proximité immédiate des sites	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives.)
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Patrimoine culturel	Les travaux de terrassement et le remuement du sol qui enlèvent partiellement ou totalement des ressources du patrimoine culturel ; Zones de restriction liées à la construction (construction) Zones de restriction liées à l'exploitation (exploitation)	Négligeable à modéré	Communautés à proximité des sites.	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives.) Ministère de la Culture
Construction, Opérationnalisation et démantèlement	Risque climatique	Impacts associés aux risques climatiques (construction) Impacts associés au risque climatique (exploitation)	Négligeable à modéré	Zones d'influence directes et indirectes	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe ARISE E&S Les prestataires de ARISE Communautés locales Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives.) Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Phases du Projet	Aspect	Risques	Importance	Récepteur/ Resource	Parties prenante engagées
					<ul style="list-style-type: none">• Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Sanitaire Universelle• Ministère des Eaux et Forêts• Ministère de l'Agriculture et du Développement rural• Ministère du Commerce et de l'Industrie et de la Promotion des PME• Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Collectivités territoriales administratives et collectives)• Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

8. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES MENES A CE JOUR

Cette section fournit un résumé des activités de divulgation de l'engagement des parties prenantes entreprises à ce jour, avant (pré-délimitation de la portée) et pendant le processus d'EIES (phases de délimitation de la portée et d'EIES détaillées). La section suivante donne un aperçu des principaux enjeux soulevés par les intervenants au cours de cette phase.

À ce jour, tous les engagements ont été menés d'une manière culturellement appropriée, en faisant participer les représentants des communautés à la préparation des réunions et en tenant compte de la participation des femmes.

Des consultations préalables au cadrage ont été organisées en 2020 et 2021, et la mobilisation sur le cadrage de l'EIES a été entreprise en juin 2022.

Une consultation détaillée de l'EIES a été entreprise en novembre et décembre 2022 auprès d'un large éventail de parties prenantes. La liste des parties prenantes impliquées au cours de la phase d'élaboration de l'EIES ainsi que les principales demandes et préoccupations qu'elles ont soulevées sont présentées à la section 8.3.

8.1 Consultations préalables à la portée (2020-2021)

Avant le début du projet et la phase de cadrage de l'EIES, ARISE a réalisé une série d'engagements avec les parties prenantes afin de mieux identifier et comprendre les principaux risques environnementaux et sociaux préliminaires. Les réunions tenues avec les différents intervenants sont résumées dans le **Error! Not a valid bookmark self-reference..**

Tableau 8-1 Engagements entrepris avant la phase de cadrage

Date	Partie Prenante	Représentants	Objet de la mobilisation/Questions soulevées
Des rencontres périodiques (environ une fois par mois) avec un comité qui rassemble l'ensemble des parties prenantes, à partir du 26 août 2020	Parties prenantes des gouvernements nationaux et locaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ AGEDI ■ CNPP (Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés) ■ FODI (Fond de Développement des Infrastructures Industrielles) ■ BNETD (Structure technique pour le compte de l'Etat) ■ Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie ■ Structures techniques telles que Cote d'Ivoire Energie, ONEP (Office National de l'eau potable), ■ ONAD (Office national de l'assainissement de drainage) 	L'objectif est de suivre la mise en œuvre du projet

Source: ARISE, 2022

8.2 Mobilisation des intervenants pendant la phase de cadrage

8.2.1 Aperçu des activités de mobilisation pendant la phase de cadrage

Les activités d'engagement des parties prenantes au cours de la phase de cadrage ont consisté en des consultations publiques et des réunions avec un éventail de membres institutionnels et communautaires à Abidjan et dans les villages proches du site du projet. L'équipe qui a mené les premières consultations avec les parties prenantes nationales, de district et de sous-préfecture était composée de deux (02) spécialistes sociaux de l'ERM, en collaboration avec deux (02) spécialistes sociaux d'ENVAL. Ensuite, les deux (02) spécialistes d'ENVAL ont mené les consultations suivantes qui ont eu lieu avec les communautés locales et les représentants des villages aux alentours de la zone sociale d'influence du Projet. Des lettres d'invitation officielles ont été envoyées aux représentants administratifs conformément à la procédure locale d'organisation des réunions de consultation.

Au total, 16 réunions ont été organisées avec des représentants du gouvernement national et du district, avec les autorités des sous-préfectures et des collectivités locales, ainsi qu'avec les chefferies et les communautés locales. Au total, environ 90 personnes ont assisté aux réunions, dont environ 11 femmes. La liste complète des réunions organisées pendant la phase de cadrage est présentée ci-dessous. Les procès-verbaux détaillés des réunions, les listes de présence et les photos de chaque réunion tenue sont présentés à l'0.

Les réunions ont commencé par la description du projet, la présentation du processus d'EIES, puis ont été suivies de discussions visant à recueillir des commentaires. Un document d'information générale a été communiqué et communiqué à tous les intervenants au cours des réunions de consultation (voir l'0).

Des préoccupations liées aux impacts du projet ont également été soulevées au cours des réunions. L'aperçu des préoccupations et des enjeux soulevés par les intervenants est présenté aux sections ci-dessous.

Le processus de règlement des plaintes a été activement communiqué aux intervenants du projet au cours des consultations susmentionnées, afin que les intervenants :

- Connaître le processus et avoir l'occasion de fournir des commentaires à ce sujet ;
- Savoir qu'ils ont le droit de soumettre un grief ou de fournir une rétroaction à l'équipe ;
- Comprendre comment le mécanisme fonctionnera, et
- Comment leur grief sera traité.

Les activités d'engagement des parties prenantes menées dans le cadre de la phase de cadrage ont été organisées comme prévu aux premières étapes du processus d'engagement. De nouveaux villages comme Anguédedou (qui appartient à Abadjin-Kouté) et Palmafrique V2 ont été identifiés par les parties prenantes lors des consultations avec les sous-préfectures d'Anyama et de Songon, et ces villages et leurs représentants communautaires ont été directement invités et inclus dans les consultations suivantes tenues avec les communautés locales et les villages.

Certaines des principales parties prenantes n'ont pas assisté aux réunions bien qu'elles aient été invitées, tel que le Bureau national des études de développement technique (BNETD).

Par conséquent, d'autres conversations et entretiens avec des informateurs clés sont nécessaires avec le BNETD et l'AGEDI, afin de comprendre le processus d'acquisition de terres et de compensation ainsi que les évaluations précédentes développées autour de l'IEZ PK24 étendue de 940 ha.

De plus, même si les consultations publiques d'Adonkoi I et d'Adonkoi II n'ont pas eu lieu pendant la phase de cadrage en raison de problèmes de calendrier et de calendrier, ces villages ont été contactés et mobilisés pour la phase d'EIES.

8.2.2 Réunions avec les parties prenantes du gouvernement, du district et de la sous-préfecture

8.2.2.1 Résumé des réunions avec les parties prenantes du gouvernement national, du district et de la sous-préfecture

Au total, onze (11) réunions ont été organisées, dont :

- Trois (03) avec des représentants du gouvernement et du district,
- Deux (02) avec la Sous-préfecture et les collectivités territoriales,
- Deux (02) auprès de la Direction des Départements de l'Agriculture des deux (02) Sous-préfectures,
- Deux (02) auprès de la Direction des Eaux et Forêts des deux (02) Sous-préfectures, et
- Deux (02) auprès de la Direction des Départements de la Construction des deux (02) Sous-préfectures.

Au total, environ 50 personnes ont assisté aux réunions, dont environ 10 femmes (Tableau 8-2).

Tableau 8-2 Liste des réunions d'engagement avec les parties prenantes du gouvernement national, du district et de la sous-préfecture

Date	Lieu	Activité	Participants	Preuves photographiques
<i>Réunions avec le gouvernement et le district (Abidjan)</i>				
07- Juin -22	ANDE, social Siège	Réunion avec ANDE	ENVAL ERM Directeur de l'ANDE	
08-Juin -22	Préfecture d'Abidjan	Consultation publique avec les autorités gouvernementales du district d'Abidjan et du pays	ENVAL ARISE ERM <ul style="list-style-type: none"> ■ Secrétaire Général de la Préfecture d'Abidjan ■ Trois (03) Représentants de la Préfecture d'Abidjan ■ L'AGEDI ■ Direction Générale du Développement Durable (DGDD) ■ Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) ■ Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ■ Direction Générale de l'Environnement (DGE) ■ Office ivoirien du patrimoine culturel (OIPC) ■ Agence Nationale de la Gestion des Déchets (ANAGED) ■ Ministère des Eaux et Forêts ■ Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI) 	
22-Juin -22	ANDE, social Siège	Réunion avec ANDE	ARISE ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur général de l'ANDE ■ Directeur adjoint de l'EIE (Etude d'Impact Environnementale) 	N/A
<i>Réunion avec les sous-préfectures d'Anyama et de Songon</i>				
Sous-préfecture d'Anyama				
09-Juin -22	Sous-préfecture d'Anyama	Consultation publique avec les autorités locales à Anyama	ENVAL ARISE ERM <ul style="list-style-type: none"> ■ Représentant du Sous-préfet d'Anyama ■ Maire d'Anyama ■ Eau et Forêt Anyama ■ Présidente de l'Association des femmes Anyama ■ Président de la Jeunesse Anyama ■ Chef de clandestinité, Présidente des femmes, Présidente de la jeunesse du village d'Akoupé-Zeudji ■ Ministère de l'Industrie et de l'Exploitation des Eaux et Forêts ■ Deux (02) représentants de la Chefferie d'Attinguié 	

Date	Lieu	Activité	Participants	Preuves photographiques
27 juin -22	Direction départementale de l'agriculture d'Anyama	Rencontre avec la Direction départementale de l'agriculture d'Anyama	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> Secteur du développement agricole d'Anyama Chargé de mission du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) 	
27 juin -22	Département des Eaux et Forêts d'Anyama	Réunion avec le Département des Eaux et Forêts d'Anyama	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> Département de l'Industrie et de l'Exploitation des Eaux et Forêts Anyama 	
27 juin -22	Direction départementale du ministère de la Construction, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MCLU)	Rencontre avec le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) d'Anyama	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> Secteur de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme (SCLU) 	

Date	Lieu	Activité	Participants	Preuves photographiques
Sous-préfecture de Songon				
09-juin -22	Sous-préfecture de Songon	Consultation publique auprès des collectivités locales Mairie de Songon	ENVAL ERM <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-préfet de Songon ■ Maire de Songon ■ Eau et Forêt Songon ■ Présidente de la Délégation féminine ■ Chef du secteur Agriculture ■ Chef Abadjin-Kouté ■ Eaux et Forêts Songon ■ Secteur de la construction de Songon ■ Le chef de village et le président d'Anguédedou ■ Membre de l'Institut de Géographie ■ Deux (02) Représentants de Palmafrique 	
30 juin -22	Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement Durable de Songon	Rencontre avec la Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement Durable de Songon	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) 	
30 juin -22	Direction Départementale de la Construction de Songon	Rencontre avec la Direction Départementale de la Construction de Songon	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Deux (02) représentants du ministère de la Construction 	
24 juin -22	Direction des Eaux et Forêts de Songon	Rencontre avec la Direction des Eaux et Forêts de Songon	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Deux (02) Représentants de la Direction des Eaux et Forêts de Songon 	Pas de photo

Source: ERM et ENVAL, 2022

8.2.2.2 Aperçu préliminaire des préoccupations et des questions soulevées par les parties prenantes du gouvernement et des autorités locales

Cette section présente un résumé des principaux problèmes et préoccupations soulevés par les représentants des gouvernements locaux et nationaux au cours de la phase de cadrage. Le tableau 63 ci-dessous présente un résumé de ces préoccupations et questions soulevées par les intervenants.

Tableau 8-3 Résumé des préoccupations et des problèmes soulevés par les parties prenantes des gouvernements nationaux et locaux au cours de la phase de cadrage

Objet	Principaux résultats et préoccupations
Les aspects Positifs du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avis général favorable en raison de l'emploi, des possibilités de développement national et de l'augmentation des recettes de l'État par le biais des impôts. ■ Un projet considéré comme un promoteur majeur du développement économique ■ Avis favorables à une meilleure modernisation des industries nationales.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recommandations pour promouvoir et prioriser l'emploi parmi les travailleurs locaux.
Problèmes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recommandations à l'intention d'examiner la question de la gestion des déchets, de l'approvisionnement en eau et de l'électricité
Déplacement des terres et de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nécessité de confirmer auprès de l'AGEDI qu'il n'y a pas de zones résidentielles à proximité de la zone industrielle. Sur cette question, le BNETD a été invité, mais n'est pas venu. Le processus doit se faire de concert avec le ministère de la Construction. ■ Questions concernant si le processus d'acquisition du terrain est déjà terminé. En 2017, il y a eu la compensation des droits coutumiers sur les 940 ha et compte tenu de l'espace d'ARISE fait partie des 940 ha, mais le processus d'acquisition et de compensation des terres doit être confirmé par l'AGEDI. ■ Les inquiétudes concernant le risque de réinstallation et d'acquisition de terres impactent les habitants.
Environnement, Pollution de l'air, Nuisances, Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préoccupations concernant les impacts environnementaux que le projet pourrait avoir. ■ Questions visant à déterminer si le projet a anticipé les questions relatives aux impacts environnementaux sur l'environnement du projet. ■ Préoccupations concernant le manque de prise en compte de la composante gestion des déchets. C'est l'ANAGED et le CIAPOL qui gèrent ces aspects. L'ANAGED et le CIAPOL ont été invités à la consultation, mais ils n'y ont pas assisté. Il est nécessaire de prévoir la construction de poubelles, et d'éviter d'entasser les déchets. Parce qu'il existe différents types de déchets, la gestion doit être différente pour chaque type de déchets, et un suivi fréquent doit être fait. ■ Préoccupations concernant le fait que la gestion des déchets ne se fait pas par catégorie. Tout est géré ensemble. En Côte d'Ivoire, il n'existe pas de structures spécialisées pour les grandes familles de déchets. La plupart de nos incinérateurs sont défectueux et les pré-collecteurs n'ont pas ces capacités pour effectuer les enlèvements dans le CHU. ■ Recommandations pour la création d'un périmètre de protection pour la zone du projet (zone industrielle de 940 ha) ■ Inquiétudes concernant l'installation d'industries, car cette implantation a affecté les arbres de la région, qui n'ont pas produit de fleurs depuis

Objet	Principaux résultats et préoccupations
	<p>maintenant 3 ans maintenant. Cela doit être pris en compte dans la gestion des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Préoccupation pour la destruction de la végétation existante qui constitue l'habitat d'une certaine faune, l'altération ou la pollution phréatique. ■ Recommandations pour réserver une zone de reboisement afin d'équilibrer les émissions polluantes de l'air, construction de conduites d'égout. ■ Inquiétudes sur le rayon d'impact qui sera de plus de 3 km, car les eaux usées de la zone industrielle, une partie passe par la rivière Nétchi et la majeure partie va à Anguédédou, une partie sort à Kassamblé et Diapodoumé. ■ Inquiétudes concernant la gestion des déchets liquides des usines, car Songon et son lagon étaient la décharge de toutes les eaux du nord dans la zone industrielle. ■ Préconisations pour la construction d'un bassin de traitement avant rejet dans les cours d'eau.
Services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recommandations portant sur les approches du site du projet pour voir les zones qui seront revégétalisées et pour voir s'il y a des plantes médicinales et des plantes d'une certaine propriété qui sont utilisées par les communautés. Cette recommandation figurait déjà dans la visite du site du projet qui a eu lieu en juin 2022. L'équipe a recruté un professeur botaniste pour la question des espèces végétales et un sociologue pour la relation avec l'utilisation communautaire des ressources. ■ Recommandations pour prendre en compte les espèces rares qui se trouvent dans la zone du projet, d'autant plus que le projet sera réalisé sur 429ha, il faut vérifier pour voir les ressources qui sont présentes, s'il y a des rivières, éléments importants qu'il faut prendre en compte pour éviter de futurs problèmes.
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préoccupations concernant les impacts sur le patrimoine culturel, étant donné que le projet est situé à proximité d'un site du patrimoine mondial (UNESCO), il y a un passage (transhumance) d'animaux sauvages dans la forêt de Banco.
EIES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablir un partenariat avec les structures techniques de l'Etat dans la mise en œuvre du plan EIES, notamment l'eau et les forêts pour atténuer les impacts sur la zone lors de la construction et de l'exploitation.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lors de la première réunion avec le représentant du siège social de l'ANDE, l'ANDE a recommandé que, dans le cadre des exigences nationales, une évaluation environnementale stratégique soit réalisée pour le projet (au lieu d'une EIES). Cependant, ENVAL a souligné qu'une évaluation environnementale stratégique (EES) étendue avait déjà été réalisée par le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) en 2015 pour l'ensemble de la zone industrielle PK24 de 940 ha. Il a été révélé que cette étude n'est apparemment pas parvenue entre les mains d'ANDE et n'a pas été enregistrée dans le système. Lors de la deuxième réunion avec l'ANDE, des représentants d'ARISE étaient présents et ont convenu qu'ARISE contacterait AGEDI et demanderait une copie de l'étude pour ANDE. Au moment de la finalisation de ce rapport de cadrage (août 2022), l'AGEDI n'a pas partagé la copie de l'EES et l'ANDE n'a pas pris de décision sur la manière dont le projet devrait se dérouler : réaliser l'EES ou l'EIES. Cette exigence devrait être décidée tout au long de la préparation de la phase d'EIES. ■ L'AGEDI s'inquiète de la présence de certaines entreprises installées en dehors de la zone industrielle à l'est, et du côté ouest (une plantation d'hévéas). Bien qu'il n'y ait pas de maisons, mais il y a des gens qui y ont acheté des espaces pour y faire des entrepôts. Le contrôle de ces installations n'est pas de la responsabilité de l'AGEDI mais du ministère de la Construction et de l'Urbanisme.

Objet	Principaux résultats et préoccupations
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recommandations pour tenir compte de ce qui n'avait pas été pris en compte dans les études précédentes et l'élaboration de projets. De nombreuses erreurs ont été commises dans cette zone industrielle. ■ Attentes concernant la priorisation des entreprises locales à implanter dans la Zone Industrielle. ■ Confusion sur le titre du projet. Les assistants-consultes ne comprennent pas pourquoi le titre du projet est PK24-Abidjan si la zone industrielle de 940 ha dans laquelle se situe le Projet s'appelle PK24-Akoupé-Zeudji. Ils demandent que le titre du projet soit corrigé pour les prochaines consultations. ■ Inquiétudes quant à l'installation anarchique d'entreprises sans tenir compte de leurs activités et de leurs impacts, au non-respect potentiel des normes de construction requises. ■ Recommandations pour respecter le schéma directeur de la Zone Industrielle : installer des accès et des routes adéquats, bien gérer l'assainissement ; et structurer les activités des entreprises de manière à ne pas créer de déséquilibres environnementaux.

Source: ENVAL et ERM, 2022

8.2.3 Rencontres avec les communautés locales dans la zone sociale d'influence

8.2.3.1 Résumé des réunions avec les communautés locales et les villages dans le cadre du projet

Au total, six (06) réunions ont été organisées, cinq (05) avec les représentants des villages du Projet, et une (01) avec les représentants de la Société Palmafrrique. Des représentants des communautés locales d'Akoupé-Zeudji, d'Allokoi, d'Attinguié, d'Anguédedou (qui appartient à Abadjin-Kouté) et de Palmafrrique V2 ont assisté à ces réunions. Palmafrrique est un village où vivent les travailleurs de l'usine d'huile de palme Palmafrrique, c'est pourquoi les représentants de l'entreprise ont également été interrogés. Au total, environ 40 personnes ont assisté aux rencontres, dont une seule (01) femme (en consultation Akoupé-Zeudji). La liste complète des réunions organisées pendant la phase de cadrage est présentée dans Tableau 8-4 ci-dessous. Les participants à ces réunions communautaires comprennent des représentants des assemblées locales et des chefferies.

La réunion avec les représentants des villages d'Adonkoi I et d'Adonkoi II n'a pas pu avoir lieu.

Tableau 8-4 Liste des réunions de cadrage avec les représentants des communautés locales des villages de la zone du projet

Date	Lieu	Activité	Participants	Preuves photographiques
Rencontres avec les représentants des communautés locales				
Sous-préfecture d'Anyama				
06-juillet-22	Village d'Akoupé-Zeudji	Consultation avec la communauté d'Akoupé-Zeudji	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> 17 Représentants de la chefferie de village : chef de village adjoint, notables, conseillers, représentante des femmes, représentante de la jeunesse, etc. 
28 juin -22	Village d'Allokoi	Consultation avec la communauté Allokoi	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> Six (06) Représentants de la chefferie de village : Chef de village, Secrétaire, Conseiller, Maître de terrain, Notable, etc. 
29 juin -22	Village d'Attinguié	Consultation avec la communauté d'Attinguié	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> Cinq (05) représentants de la chefferie de village : Chef de village, Secrétaire général, Notable, Chef coutumier, etc. 
Sous-préfecture de Songon				

Date	Lieu	Activité	Participants	Preuves photographiques
24 juin -22	Localité d'Anguédédou (appartenant à Abadjin-Kouté)	Consultation avec la communauté d'Anguédédou	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Chef du village ■ Chef adjoint ■ Président 	
30 juin -22	Village de PALMAFRIQUE V2	Consultation avec la communauté PALMAFRIQUE V2	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Chef du village ■ Secrétaire ■ Notable 	
Rencontres avec des entreprises et des entreprises à proximité de la zone du Projet				
28 juin -22	PALMAFRIQUE	Rencontre avec la société PALMAFRIQUE Palm Oil Company	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> ■ Cinq (05) collaborateurs de Palmafrique dont des personnels en charge de la Qualité, d'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement (QHSE). 	Pas de photo

Source: ERM and ENVAL, 2022

8.2.3.2 Aperçu préliminaire des préoccupations et des problèmes soulevés par les représentants des communautés locales

Cette section présente un résumé des principaux enjeux et préoccupations soulevés par les représentants des communautés locales lors de la phase d'établissement de la portée. Le tableau 6-5 ci-dessous présente un résumé de ces préoccupations et de ces questions soulevées par les intervenants **Error! Not a valid bookmark self-reference.** .

Tableau 8-5 Résumé des préoccupations et des enjeux soulevés par les représentants des communautés locales à l'étape de la phase de cadrage

Sujet	Principaux résultats et préoccupations
Aspects positifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> Tous les villages interrogés avaient une opinion favorable concernant la mise en œuvre du projet, car il fournira des opportunités d'emploi et le développement économique de la région.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Recruter la main-d'œuvre locale, favoriser l'emploi local de quatre jeunes. Promouvoir la formation des travailleurs employés localement. Attente de la construction d'un centre de formation et du renforcement des compétences techniques.
Problèmes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> La construction de routes autour des villages et l'amélioration de l'état des routes sont attendues. Attentes de l'électrification du village de Palmafrique V2. Attente d'un accès à l'eau potable et construction de réservoirs ou de châteaux d'eau.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Attente de la construction d'un centre de santé avec des équipements et des ambulances médicalisées.
Déplacements fonciers et économiques	<ul style="list-style-type: none"> Bien que la plupart des personnes interrogées lors de la visite sur place aient confirmé avoir reçu une compensation de la SOGEDI pour leurs pertes, certaines personnes se sont plaintes de ne pas avoir été indemnisées pour la perte de leurs terres.
Environnement, Pollution atmosphérique, Nuisances, Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Attentes concernant la réduction des émissions d'odeurs et de déchets provenant des usines de traitement de la zone industrielle.
Services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Inquiétude car la population d'Attinguié consomme l'eau des rivières Gobouet, Seunan (eau rouge) et Agboffi qui traversent la zone industrielle PK24. Malheureusement, ces eaux sont polluées à cause des eaux usées rejetées par les entreprises dans ces rivières.
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information n'a été fournie par les parties prenantes consultées à ce sujet.
EIES	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information n'a été fournie par les parties prenantes consultées à ce sujet.
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Attente de la construction d'écoles et de salles de classe, de jardins d'enfants dans les villages. Il est prévu que le projet soit réalisé en étroite collaboration avec les villages environnants. Attentes pour construire un dépôt de poubelles et placement d'une structure de collecte des déchets.

Source: ENVAL et ERM, 2022

8.3 Engagement des parties prenantes au cours de la phase d'EIES

8.3.1 Aperçu des activités de participation à l'EIES

L'engagement des parties prenantes au cours de la phase d'EIES a consisté à (i) informer les parties prenantes du projet sur les détails du projet et le processus d'EIES, le calendrier associé ; (ii) consulter les parties prenantes du projet sur les impacts potentiels du projet sur leurs conditions de vie et leurs activités afin de recueillir leurs opinions, leurs craintes et leurs suggestions ; et (iii) collecter des données socio-économiques primaires pour informer l'EIES.

Les activités d'engagement ont été entreprises entre le 7 novembre et le 19 décembre 2022, par le biais de discussions de groupe, d'entretiens avec des informateurs clés (KII) et d'une participation et d'une consultation publiques qui impliqueront une série de réunions/audiences publiques avec une série de parties prenantes, y compris les communautés affectées. L'engagement avec les autorités nationales et locales et les représentants des communautés permettra de recueillir des informations et les points de vue des principales parties prenantes. Ces consultations ont été menées par une équipe de spécialistes d'ENVAL. Des lettres d'invitation officielles ont été envoyées aux représentants administratifs conformément à la procédure locale pour organiser les réunions de consultation.

Comme pour les activités d'engagement précédentes, toutes les mesures de protection et de prévention nécessaires contre le COVID-19 ont été prises pendant le travail sur le terrain.

Pour l'EIES détaillée, un total de 11 consultations publiques et 11 KII ont été menées en novembre et décembre avec des représentants du gouvernement national et du district d'Abidjan, ainsi que des représentants de la sous-préfecture d'Anyama et de la sous-préfecture de Songon, et des villages d'Adonkoi I, Akoupé-Zeudji, Allokoi, Attinguié, Anguédédou (qui appartient à Abadjin-Kouté) Abadjin-Kouté, Agoussi et Palmafrique V2.

Les activités d'engagement des parties prenantes menées dans le cadre de la phase d'EIES ont été organisées comme cela avait été prévu dans les premières étapes du processus d'engagement.

Certains nouveaux villages comme Agoussi ont été identifiés par les parties prenantes au cours des consultations avec le village de Palmafrique, où les parties prenantes ont signalé la présence d'Agoussi situé à proximité de la zone du projet (2 km), et donc, ces villages et leurs représentants communautaires ont été directement invités et inclus dans les consultations suivantes tenues avec les communautés locales et les villages dans la zone d'intérêt du projet.

Au total, environ 155 personnes ont assisté aux réunions. En ce qui concerne la ventilation par sexe, il existe une différence significative entre les hommes et les femmes présents, puisqu'environ 126 hommes ont été consultés et 29 femmes.

Plus précisément, les 22 réunions qui ont eu lieu sont les suivantes :

- Dans le district d'Abidjan, une (1) consultation publique et cinq (5) KII.
- Cinq (5) réunions avec les autorités de la sous-préfecture et du gouvernement local, dont deux (2) consultations publiques dans les sous-préfectures d'Anyama et de Songon, et trois (3) KII avec les directions des départements de la construction, de l'agriculture et des eaux et forêts de la sous-préfecture d'Anyama,
- Dans la sous-préfecture d'Anyama, cinq (5) consultations publiques et un (1) KII dans les villages de la ZI :
 - Dans le village d'Akoupé-Zeudji, (2) Consultations publiques ;
 - Dans le village d'Agoussi, une (1) consultation publique ;
 - Dans le village d'Allokoi, (1) consultation publique et (1) KII ;
 - Dans le village d'Adonkoi I, (1) Consultation publique ;
- Dans la sous-préfecture de Songon, trois (3) consultations publiques et une (1) KII, dont :
 - Dans le village d'Abadjin-Kouté, (1) consultation publique et un (1) KII ;
 - Dans le village de Palmafrique V2, (1) Consultation publique ;
 - Dans le village d'Anguédédédou, (1) Consultation publique ; et

- Un (1) KII avec les représentants de la société CHEC.

La liste complète des réunions organisées pendant la phase d'EIES est présentée dans les sections ci-dessous.

Les réunions comprenaient les principales parties prenantes des structures gouvernementales nationales et des structures des sous-préfectures, y compris les autorités du district, de la sous-préfecture et locales, ainsi que les membres de la communauté de la ZI du projet. Des réunions ont été organisées avec les chefs de village et les représentants des communautés locales. L'objectif de ces réunions était de s'engager avec les principales parties prenantes et les représentants des communautés locales afin de fournir des mises à jour sur le projet et de recueillir des commentaires, en particulier sur leurs préoccupations concernant les impacts potentiels du projet.

Plus précisément, les types d'activités d'engagement qui ont été menées sont les suivants :

- Entretiens avec des informateurs clés et consultations publiques* : Des entretiens avec des informateurs clés ont été menés pour recueillir des informations au niveau des districts et des communautés auprès des autorités nationales, des districts et des collectivités locales, et plus particulièrement pour recueillir des informations en vue de l'établissement d'un profil de l'habitat afin d'établir la base de référence. Des consultations publiques ont été organisées avec des représentants des mêmes communautés afin de recueillir des informations et des avis éclairés sur les aspects socio-économiques clés pour les communautés et d'obtenir des informations générales supplémentaires sur les moyens de subsistance.
- Vérification sur le terrain et observations sur le terrain* : L'équipe de terrain a visité les endroits clés où les KII et les consultations publiques ont été menées.

Les réunions ont commencé par la description du projet, la présentation du processus d'EIES et se sont poursuivies par des discussions pour recueillir les commentaires. Un document d'information de base (DIB) a été communiqué et partagé avec toutes les parties prenantes lors des réunions de consultation, présenté à l'annexe H.

Des préoccupations liées aux impacts du projet ont également été soulevées lors des réunions. L'aperçu des préoccupations et des questions soulevées par les parties prenantes est présenté dans les sections ci-dessous.

La procédure de règlement des plaintes a été activement communiquée aux parties prenantes du projet lors des consultations mentionnées afin que les parties prenantes :

- Être au courant du processus et avoir la possibilité de fournir un retour d'information à son sujet ;
- Sachez qu'ils ont le droit de soumettre un grief ou de donner leur avis à l'équipe ;
- Comprendre comment le mécanisme fonctionnera, et
- Comment leur grief sera traité.

Les réunions ont commencé par une présentation du projet et de l'objectif de la réunion, suivie de discussions visant à recueillir des commentaires. Le rapport entre les sexes a également été rapporté pour chaque réunion. La majorité des participants étaient des hommes car la plupart des représentants locaux sont des hommes (ils sont élus par les communautés). Néanmoins, le projet a encouragé la participation des femmes, et des participantes et des représentantes d'associations de femmes étaient présentes à toutes les réunions. Les médias (Radio Anyama) ont également assisté à l'une des réunions. Les réunions se sont déroulées en français.

8.3.2 Réunions avec les parties prenantes du gouvernement, du district et de la sous-préfecture

8.3.2.1 Résumé des réunions avec les parties prenantes du gouvernement, du district et de la sous-préfecture

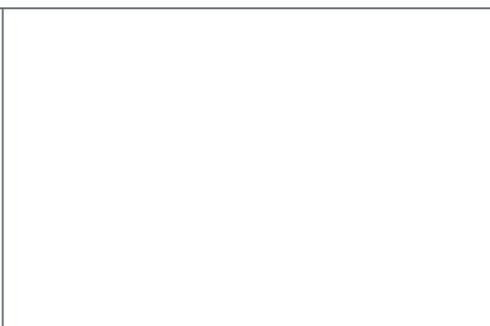
Un total de 12 réunions a été organisé, trois (3) consultations publiques et neuf (9) KII, dont les suivantes :

- Huit (8) réunions avec des représentants du gouvernement national et du gouvernement du district.
 - Une (1) consultation publique dans la préfecture d'Abidjan
 - Sept (7) KII avec la DGRE, DGE, CCI CI, CRO, ANAGED et deux (2) avec l'OIPC.
- Cinq (5) réunions avec les autorités de la sous-préfecture et du gouvernement local.
 - Deux (2) consultations publiques dans les sous-préfectures d'Anyama et de Songon,
 - Un (1) KII avec la direction des départements de la construction de la sous-préfecture d'Anyama.
 - Un (1) auprès des services de la direction de l'agriculture d'Anyama, sous-préfecture, et
 - Un (1) KII avec le Département des Eaux et Forêts de la Sous-Préfecture d'Anyama.

Au total, environ 67 personnes ont assisté aux réunions, dont environ 18 femmes et 49 hommes (Tableau 8-6).

Tableau 8-6 Liste des réunions de participation à l'EIES avec les parties prenantes du gouvernement national, des districts et des sous-préfectures

Date	Localisation	Activité	Participants	Preuves photographiques	Opinion générale sur le projet	
Réunions avec le gouvernement national et le gouvernement du district (Abidjan)						
25 Novembre 2022	Préfecture d'Abidjan	Consultation publique avec les autorités du district d'Abidjan et du gouvernement national	ENVAL ARISE	<ul style="list-style-type: none"> Secrétaire général de la préfecture d'Abidjan Trois (3) Représentants de la Préfecture d'Abidjan Direction générale des ressources en eau (DGRE) Chef de projet de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) Département de la recherche du Centre de recherche océanologique (CRO) Chef de projet du District d'Abidjan Chef de projet de la SOGEDI (anciennement appelée AGEDI) Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI) Gestionnaire de projet du projet national Agence pour la gestion des déchets (ANAGED) Deux (2) représentants de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) ; Directeur adjoint et assistant. Directeur de la planification de L'Office ivoirien du patrimoine culturel (OIPC) 		Favorable
25 Novembre 2022	Préfecture d'Abidjan	KII avec le DGRE	ENVAL ARISE	Un (1) Représentant de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)	Pas de photo	Favorable sous réserve de la prise en compte des recommandations.
25 Novembre 2022	Préfecture d'Abidjan	KII avec le CCI CI	ENVAL ARISE	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI)	Pas de photo	Favorable
25 Novembre 2022	Préfecture d'Abidjan	KII avec le CRO	ENVAL ARISE	Département de la recherche du Centre de recherche océanologique (CRO)	Pas de photo	Favorable
25 Novembre 2022	Préfecture d'Abidjan	KII avec l'ANAGED	ENVAL ARISE	Chef de projet de l'Agence nationale pour la gestion des déchets (ANAGED)	Pas de photo	Favorable

02 Décembr e 2022	Préfecture d'Abidjan	KII ave c l'OI PC	ENVAL	Quatre (4) Représentants de la Direction Générale de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)		Favorable
22 Décembr e 2022	Préfecture d'Abidjan	KII ave c l'OI PC	ENVAL ARISE	Cinq (5) Représentants de la Direction Générale de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)		
30 Décem bre 2022	Préfecture d'Abidjan	KIII ave c la DG E	ENVAL	Trois (3) représentants de la DGE		
Réunions avec la sous-préfecture et le gouvernement local (Anyama et Songon)						
Sous-préfecture d'Anyama						
22 novem bre 2022	Sous- préfecture d'Anyama	Con sult atio n publ ique ave c les auto rités	ENVAL ARISE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) Secrétaires du Sous- Préfet d'Anyama • Maire de Anyama • Un (1) Représentant de la Direction de l'Agriculture d'Anyama 		Favorable

		loca les Hôt el de ville d'An yam a		<ul style="list-style-type: none"> • Trois (3) représentants de la chefferie d'Adonkoi I ; • Trois (3) représentants de la chefferie d'Allokoï • Deux (2) Imams du Conseil Supérieur des Imams des Mosquées et Affaires Islamiques de Côte d'Ivoire (COSIM) • Directeur de Radio Anyama 		
07 Novembr e 2022	Direction départeme nt ale d'Anyama du ministère de la Constructio n Logemen t et Urbanism e (MCLU)	KII avec la Direction département ale d'Anyama du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	ENVA L	Un (1) Représentant de la Direction Anyama du MCLU (Chef de Département)		Favorable
07 Novembr e 2022	Direction départeme nt ale d'Anyama du Ministère de l'Agriculture et du Développe m	KII avec la direction département al e d'Anyama du ministère de l'Agriculture et du	ENVA L	Trois (3) représentants de la Direction de l'Agriculture et du Développement Durable (Chef de service, Agent de service, et Assistant)		Favorable

	ent Durable (MEMINAD E) R) du secteur Anyama	Développem e nt durable.				
9	Localisation	Activité	Participants		Preuves photographiques	Opinion générale sur le projet
07 Novembr e 2022	Départeme nt des eaux et forêts d'Anyama (Eaux et Forêts)	KII avec le département des eaux et forêts d'Anyama	ENVA L	Deux (2) représentants du département des eaux et forêts d'Anyama (directeur du département et département du service des eaux)		Favorable sous réserve de la prise en compte des recommandations.
Sous-préfecture de Songon						
19 Décembr e 2022	Sous- préfecture de Songon	Consultation publique avec les autorités locales Hôtel de ville de Songon	ENVA L ARISE	<ul style="list-style-type: none"> • Le sous-préfet de Songon • Maire de Songon • Un (1) Représentant du Département des Eaux et Forêts de Songon • Quatre (4) représentants de la chefferie d'Anguédedédou • Cinq (5) représentants de la chefferie d'Abadjin Kouté 		Favorable
Date	Localisation	Activité	Participants		Preuves photographiques	Opinion générale sur le projet

14 Novembre 2022	Direction du département de Songon du ministère de la construction Logement et Urbanisme (MCLU)	Réunion avec la direction départementale de Songon du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	ENVAL	Deux (2) représentants de la direction du MCLU (directeur de département et directeur de département adjoint).		Favorable sous réserve de la prise en compte des recommandations.
07 Novembre 2022	Direction départementale de Songon du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable (MEMINADER)	Réunion avec la direction départementale de Songon du ministère de l'agriculture et du développement durable	ENVAL	Un (1) Représentant de la Direction du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable (Responsable du Département MEMINADER)		Favorable

Source : ERM et ENVAL, 2022

8.3.2.2 Aperçu préliminaire des préoccupations et des questions soulevées par les parties prenantes du gouvernement et des sous-préfectures

Cette section présente un résumé des principales questions et préoccupations soulevées par les représentants du gouvernement national et des sous-préfectures lors de la phase d'EIES. Un compte rendu détaillé de ce qui a été discuté lors de chaque réunion est présenté en annexe. Le résumé de ces réactions, préoccupations, questions et attentes soulevées par les parties prenantes est présenté dans le tableau 6 -7 ci-dessous.

- Perception envers le projet.* Les activités de consultation avec les différentes parties prenantes ont montré que leur perception du projet est positive et qu'il représente un développement important qui apportera des avantages locaux, régionaux et nationaux, en favorisant la transformation locale des matières premières et le développement économique. Malgré cette perception positive, des questions et des préoccupations ont été soulevées au cours des activités de consultation, qui sont résumées ci-dessous :
 - Les parties prenantes ont exprimé des inquiétudes et des réserves quant aux activités d'acquisition de terres pour le projet, car elles ont signalé que des activités agricoles sont menées dans la zone.
 - Les parties prenantes ont exprimé des inquiétudes et des réserves quant aux impacts potentiels du projet sur l'environnement et aux mesures de gestion à mettre en place.
- Attentes à l'égard du projet.* Les résultats de la consultation ont révélé les attentes suivantes des parties prenantes :
 - Les parties prenantes s'attendent à ce que le projet dispose de toute la documentation sur les droits coutumiers, la compensation pour les propriétaires et les utilisateurs.
 - Les parties prenantes espèrent que le projet donnera la priorité à l'employabilité locale des jeunes, ainsi qu'à la mise en place d'initiatives visant à promouvoir les avantages et le développement des populations voisines.
- Position envers le projet.* En général, la grande majorité des parties prenantes ont une position positive à l'égard du projet, à l'exception des parties prenantes qui sont préoccupées par la gestion environnementale et les impacts potentiels du projet. Plusieurs parties prenantes attendent que des mesures de gestion liées aux déchets, aux ressources en eau, à la pollution de l'air, à la poussière, au bruit soient mises en œuvre afin d'éviter les nuisances potentielles dues à la modification du paysage.
- Coopérer avec le projet.* Les observations sur le terrain et les résultats des activités de consultation ont montré que la grande majorité des parties prenantes coopèrent avec le projet, et suggèrent d'être contactées pour collaborer plus profondément avec le projet ; malgré les nombreuses questions et préoccupations soulevées au sujet des procédures de compensation et d'acquisition de terres, ils ont affirmé leur confiance dans les propriétaires du projet, car il s'agit du gouvernement ivoirien, mais leurs préoccupations proviennent du manque d'informations claires et spécifiques à cet égard et non de la méfiance.

Table 8-7 Résumé des préoccupations et des questions soulevées par les parties prenantes des gouvernements nationaux et locaux au cours de la phase d'EIES

Sujet	Principaux résultats et préoccupations
Aspects positifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Avis favorable général en raison de la transformation locale des matières premières et du développement économique du pays qui permettra de diminuer le taux de chômage, d'augmenter la consommation locale, d'accroître la qualification et la formation des communautés, et de créer massivement des emplois. • Projet considéré comme un projet de développement majeur pour la zone, innovant et promoteur d'améliorations des conditions de vie de la population ivoirienne et du DAA. • Avis favorables à une meilleure modernisation des industries nationales.

Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations sur la réservation de postes de direction pour les jeunes du village. • Préoccupations concernant le recrutement inéquitable des travailleurs des villages, car le recrutement se fait en fonction des relations entre le candidat et les dirigeants, au détriment du reste de la communauté qui ne bénéficie pas de cette opportunité. • Attentes de renforcement et d'accompagnement des agriculteurs, des autres producteurs et des femmes de la zone et de priorisation des jeunes locaux dans les différents recrutements
Problèmes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations concernant le coût de l'accès aux installations dans la zone du projet • Inquiétudes concernant la destruction des routes et des passages pour piétons en raison de la traversée du village par des véhicules lourds. Attentes de la mise en place d'un plan d'aménagement ou de remise en état des routes ou des pistes.
Santé	Aucune information n'a été fournie par les parties prenantes consultées à ce sujet.
Déplacements fonciers et économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Questions sur la nature du contrat au niveau de la propriété foncière avec l'État et la durée de ce contrat. • Préoccupations concernant le plan d'occupation des sols et les impacts en phase de construction • Préoccupations concernant la prise en charge des responsabilités en matière d'indemnisation des agriculteurs dans la zone du projet. • Demande de clarification sur l'emplacement exact de l'empreinte du projet • Questions sur le processus d'acquisition de la parcelle par le biais de SOGEDI (anciennement AGEDI), et sur les limites de PK24, qui était de 940 ha au départ, mais qui a ensuite été agrandi de 61 ha, portant la superficie à 1001 ha. <ul style="list-style-type: none"> ○ Recommandations et attentes à l'égard des promoteurs, de contacter les chefferies d'Attinguié, Akoupé-Zeudji et Allokoï pour avoir toute la documentation sur la zone industrielle (droits coutumiers, compensations qui ont été faites avant le transfert des terres, etc.) • Questions concernant les considérations sur le régime et l'accord existants et la structuration des activités commerciales définies par AGEDI/SOGEDI. • Recommandations pour porter une identification des parcelles et des occupants. Comme la zone était un terrain nu pendant un certain temps, puis a été occupée par des agriculteurs. Une décision doit être prise sur la compensation ou l'approvisionnement direct en matériaux auprès des producteurs. • Des inquiétudes sur la manière dont ARISE a acquis les terres, en particulier les parcelles qui faisaient partie des anciennes plantations de SAPH. Des recommandations pour résoudre la question de l'acquisition des terres et de la compensation prévue, car il n'est pas clair quels sont les plans d'ARISE pour les communautés affectées, et un contexte supplémentaire est nécessaire pour aborder cette question avec précision. Des questions sur qui va s'occuper de cette question, SOGEDI ou ARISE, car ARISE a déclaré qu'elle a obtenu les 429ha de terres, fournies par l'état à travers un partenariat public-privé entre l'état et SOGEDI, plutôt que d'être achetées directement. • Il a été suggéré qu'ARISE s'adresse aux dirigeants de la communauté pour leur fournir des informations sur les offres d'emploi et le recrutement des jeunes dans la région.

<p>Environnement , Pollution atmosphérique, Nuisances, Eaux usées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suggestions pour réaliser une gestion collective des déchets de la zone avec les autres industries. • Des questions sur la raison pour laquelle ARISE a initié une gestion autonome des déchets, car il y a une défaillance au niveau du système de gestion en Côte d'Ivoire. Puisque les entreprises viendront s'installer il y aura le rejet des effluents, la poussière, la pollution de l'eau et de l'air et aussi la position de la forêt d'Anguédedédou, un des bassins versants de la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI). • Recommandations concernant le rapport EIES afin d'étudier et de souligner la question des déchets et des conséquences et nuisances. Recommandations de l'ANAGED à contacter afin de fournir à l'entreprise la réglementation et tous les documents nécessaires, tant pendant la phase de construction que pendant la phase d'exploitation, car le système de gestion des déchets dépend du type de déchets produits et des prestataires de services impliqués dans le domaine. • Inquiétudes sur les prélèvements d'eau et la gestion des eaux usées et de tous les effluents et interrogations sur la responsabilité de ARISE en matière de gestion des ressources en eau puisque les forages et les prélèvements sont soumis à autorisation conformément au code de l'eau selon la loi sur le code de l'eau. Recommandations de contacter la Direction Générale des Ressources en Eau, et d'obtenir une autorisation du Ministère des Eaux et Forêts pour tout prélèvement d'eau. Recommandations de fournir le document attestant de l'exonération fiscale du projet. • Préoccupations par le fait que l'eau sera rejetée, d'autant plus que le projet n'est pas loin du bassin versant de la SODECI et donc des eaux souterraines.
	<ul style="list-style-type: none"> • Car le Projet est dans le Nord et cela peut donc impliquer des pollutions, même si elles sont traitées. De plus, des recommandations ont été faites pour contacter le ministère des Eaux et Forêts qui est le gestionnaire de cette ressource afin de suivre la procédure et l'ONEP qui est un collecteur d'eau institutionnel. • Recommandations pour que ce Projet soit compartimenté en fonction des activités des opérateurs, en tenant compte de la proximité de la forêt d'Anguédedédou et du rejet d'effluents dans la zone. ARISE explique qu'il existe une carte spécifique de la classification des activités sur la zone donc cela est déjà pris en compte en fonction de la direction des vents dominants. • Des recommandations ont été formulées concernant la gestion des poussières, du bruit et de l'eau, les eaux usées, la recherche d'une structure pour la gestion des eaux usées ; trouver des moyens de canaliser le bruit ; envisager une approche de genre dans ses activités, et fournir des économies détaillées dans l'intervention fiscale applicable et le coût de l'accès aux installations. • Préoccupations concernant la difficulté de la gestion autonome des déchets, et les rejets de poussières. Recommandations d'établir un mode de gestion collective pour garantir un seuil minimal de pollution. Avis favorable sous réserve de la gestion collective des déchets et effluents. • Questions concernant les types de déchets à produire et suggestions de contacter ANAGED pour déposer le règlement de gestion des déchets solides, disposer d'informations pour la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets solides (prestataire de services de collecte, etc.), envisager la

	<p>collecte, le transport et l'élimination des déchets dans toutes les phases du Projet, et prévoir des mesures contre toutes sortes de nuisances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations concernant la gestion des déchets pendant la phase d'exploitation. • Des recommandations concernant la construction de bâtiments et d'infrastructures et le traitement des déchets, qui doivent être réalisés conformément aux normes. • Préoccupations concernant la dégradation de la couverture forestière et la contamination des cours d'eau et des eaux souterraines. Attentes en matière de reboisement compensatoire et de traitement adéquat des eaux usées avant leur rejet. • Recommandations pour respecter les normes au niveau de l'installation des différentes entreprises sur le site en fonction des activités (regrouper les entreprises exerçant les mêmes activités). • Préoccupations concernant la gestion des eaux usées et recommandations concernant l'établissement d'une répartition des entreprises en fonction des activités (regrouper les entreprises exerçant les mêmes activités). • Recommandations pour prévoir des installations sanitaires dans la zone du projet ; • Recommandations sur le respect de l'environnement • Préoccupations concernant les mesures d'atténuation qui seront mises en place pour éviter la modification du paysage due à l'installation d'usines et à la destruction de champs. • Préoccupations concernant les impacts de l'établissement des industries alimentaires et de leurs installations et recommandations concernant les mesures de bruit et les impacts environnementaux. Mesures d'atténuation à recommander dans l'EIES et à présenter lors de l'enquête publique.
Services écosystémiques	Aucune information n'a été fournie par les parties prenantes consultées à ce sujet.
Patrimoine culturel	<p>Préoccupations liées au fait que la zone est susceptible d'être une zone archéologique. Historiquement, cette zone est assez importante dans la vie des gens qui y sont passés, et elle est appelée "Molière Gôh" en raison de son caractère historique en termes de peuplement. Suggestions de réaliser des sondages archéologiques préventifs, et de contacter le ministère suite à la découverte des vestiges afin que leur conservation soit effective.</p> <p>Préoccupations concernant le manque de connaissances sur la zone, car elle a été peu étudiée, de sorte que les connaissances relatives à l'archéologie et au patrimoine culturel restent incomplètes. Cependant, il s'agit d'une zone où la présence de vestiges archéologiques est certaine, car il est probable qu'elle ait été occupée plusieurs fois au cours des années. D'où la nécessité d'identifier les indices qui pourraient suggérer la présence de sites sacrés et archéologiques. Ainsi, en ce qui concerne l'archéologie, des suggestions ont été faites sur les experts pour effectuer des sondages et des études de surface afin de révéler la richesse du patrimoine archéologique de la zone. En d'autres termes, des suggestions ont été faites sur le patrimoine archéologique l'étude du patrimoine culturel doit être accompagnée d'une étude plus approfondie du patrimoine archéologique.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Des inquiétudes sur la probabilité que la zone contienne un certain nombre de vestiges archéologiques des peuples qui l'ont traversée, car selon certains travaux historiques (Allou Kouamé et autres), la grande partie de la zone (sites devant accueillir le Projet et les localités environnantes) a connu plusieurs occupations. Par ailleurs, les études archéologiques des localités impactées par le Projet sont insuffisantes, selon la littérature à sa disposition. Il est donc suggéré de mener, dans le cadre des enquêtes sur le patrimoine, une compréhension des traditions orales dans les localités, ainsi que des sondages et enquêtes archéologiques sur les sites afin de ne pas perdre de données archéologiques utiles pour le patrimoine ivoirien. • Des suggestions pour suivre la nouvelle loi en Côte d'Ivoire qui exige que pour tout projet d'utilité publique ou privée une étude d'archéologie préventive soit désormais initiée et ont souligné l'importance de l'archéologie préventive afin que les vestiges existants ne soient pas détruits lors des travaux d'aménagement. Des recommandations ont été faites sur ARISE pour qu'elle prenne contact avec les exigences de la loi sur l'archéologie préventive, la tradition orale n'étant pas toujours en mesure d'affirmer ou d'infirmer le contenu des sites à aménager. Remarque : la loi visée n'est qu'à l'état de projet. Le projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale (statut décembre 2022) mais doit encore passer au Sénat avant d'être éligible, il n'est donc pas encore applicable au Projet. • Recommandations pour obtenir une copie du rapport de l'étude sur le patrimoine archéologique réalisée pour la section 2 du projet Y4, établissant la non-existence d'un patrimoine culturel et archéologique dans la zone, afin d'utiliser les résultats archéologiques pour d'autres recommandations futures. En l'absence d'obtention de ce rapport antérieur, une étude archéologique au sens préventif devrait être réalisée avant le début des activités d'ARISE.
EIES	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes concernant la validation du rapport d'étude d'impact environnemental et social à l'ANDE • Recommandations à prendre en compte dans la rédaction du rapport EIES : • Décrire les activités du projet et leurs impacts et proposer des mesures d'atténuation. • Décrivez l'infrastructure qui se trouvera sur le site ; • Contrôler et évaluer la gestion des matrices de protection de l'environnement et de la nature et la préservation de la qualité des caractéristiques environnementales. • Prendre en compte la norme ISO 9001 de la norme environnementale ; • Décrivez les caractéristiques des voies de circulation internes de la zone industrielle ; • Décrivez le système d'égouts qui sera mis en place. • Donnez les éléments qui constituent la base du site et annexe la convention entre la société Arise et l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans le cas contraire, expliquez le mode d'acquisition ou annexe la lettre d'attribution. • Recommandations sur la description du processus de gestion des déchets et la gestion des différents déchets assurant une gestion appropriée des déchets générés dans toutes les phases du projet. • Recommandations pour préciser la zone qui couvre chaque phase et mentionner le type de contrat et la méthode de recrutement. En outre, le ratio de 25 hommes pour une toilette et 15 femmes pour une toilette. • Fournir aux travailleurs des EPI adaptés à l'activité et veiller à l'utilisation de ces EPI

	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations sur la description de l'infrastructure sanitaire d'urgence en cas d'incident, d'accident et d'urgence. Indiquez le mode d'approvisionnement et les matériaux : L'origine des matériaux utilisés pour l'asphaltage et leur lieu d'origine par les sous-traitants. Recommandations concernant la description du mode d'alimentation des machines en hydrocarbures et l'approvisionnement en eau des travailleurs et des entreprises du rapport. Recommandations de mentionner les cours d'eau existants, d'être localisé en tenant compte du rayon d'impact et de préciser son usage ou son utilité pour la collectivité.
Autre	Questions sur le modèle économique (en termes de rémunération et de facturation) qui sera mis en place et sur le coût d'accès à l'espace ou à l'infrastructure alloué.
	<ul style="list-style-type: none"> Questions sur l'existence d'éventuels avantages spéciaux qui ne sont pas inscrits dans le code des contrats et sur la part de l'État dans la couverture de la promotion, compte tenu du fait que le projet est initialement exonéré d'impôts. Les attentes des communautés bénéficiaires des installations telles que les écoles et les centres de santé urbains. Attentes et recommandations pour contacter le service forestier. Préoccupations quant au respect des engagements en matière de consultations publiques et d'engagements avec les agriculteurs et les coopératives agricoles. Questions sur le fait de savoir si les paiements des industries à installer sont reçus par ARISE en tant que promoteur, ou si ces frais vont à l'Etat. Questions sur l'implication d'ARISE dans la construction des entreprises. Inquiétudes quant à la création de projets de développement tels que des écoles, des centres de santé, la mise à disposition de terrains, etc. pour les villages environnants. Questions sur la taille du projet d'ARISE et sa localisation exacte et si la zone est déjà exploitée. Recommandations aux chefs de villages, autour de la tenue d'un registre des exigences lors des discussions avec les promoteurs une fois dans le village pour éviter toute situation de non-conformité de la part du promoteur.

Source: ENVAL et ERM, 2022

8.3.3 Rencontres avec les communautés locales

8.3.3.1 Résumé des rencontres avec les communautés locales et les villages

Un total de neuf (9) réunions ont été organisées avec les communautés locales et une (1) KII avec la China Harbour Engineering Company (CHEC), dont :

- Dans la sous-préfecture d'Anyama, cinq (5) consultations publiques et un (1) KII dans les villages de la ZI :
 - Dans le village d'Akoupé-Zeudji, deux (2) Consultations Publiques
 - Dans le village d'Agoussi, une (1) Consultation publique
 - Dans le village d'Allokoi, une (1) consultation publique et une (1) KII.
 - Dans le village d'Adonkoi I, une (1) consultation publique.
- Dans la sous-préfecture de Songon, trois (3) consultations publiques et une (1) KII, dont :

- Dans le village d'Abadjin-Kouté, une (1) consultation publique et une (1) KII.
- Dans le village de Palmafrique V2, une (1) Consultation publique
- Dans le village d'Anguédedédou, une (1) consultation publique.

Une (1) KII avec les représentants du CHEC.

Au total, environ 88 personnes ont assisté aux réunions, dont seulement 11 femmes. La liste complète des réunions organisées pendant la phase d'EIES est présentée dans le tableau ci-dessous. Les réunions ont été suivies par des représentants des communautés Akoupé-Zeudji, Allokoï, Adonkoï I Attinguié, Abadjin-Kouté, Anguédedédou et Palmafrique V2. Palmafrique est un village où vivent les travailleurs de l'usine d'huile de palme de Palmafrique.

La réunion avec les représentants des villages d'Attinguié n'a pas pu avoir lieu.

Même si la réunion avec Attinguié n'a pas eu lieu, la communauté villageoise a été consultée pendant la phase de cadrage et a fait partie de l'enquête de profilage du peuplement qui a été menée pendant le cadrage en juin 2022 pour informer la base de référence.

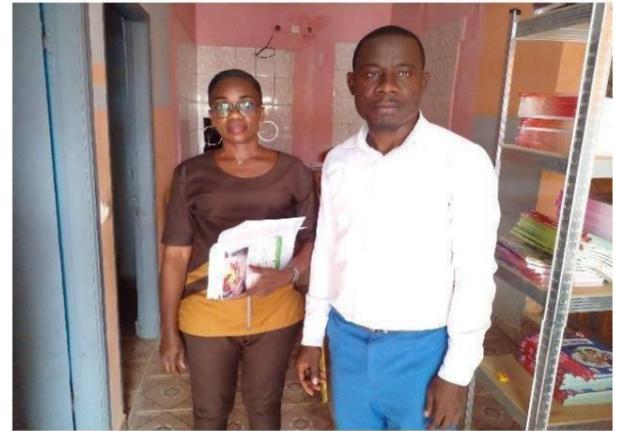
En outre, l'objectif de la réunion KII avec la société CHEC (Wastewater Treatment Plant (WWTP)) était d'établir une relation et une coopération avec la WWTP qui sera établie dans la zone du projet. La STEP est située à 3 km du projet.

En ce qui concerne la direction des entreprises TRCI et Palmafrique, bien que les parties prenantes aient répondu aux lettres d'invitation, les parties concernées n'étaient pas disponibles pour maintenir les échanges. Ces deux entreprises ont également été sollicitées dans le cadre de la phase de cadrage.

Le tableau 6-8 présente la liste des réunions de l'EIES.

Tableau 8-8 Liste des réunions EIES avec les représentants des communautés locales des villages de la zone du projet

Date	Localisation	Activité	Participants	Preuves photographiques	Opinion générale sur le projet	
Réunions avec les représentants de la communauté locale						
Sous-préfecture d'Anyama						
09 Novembre 2022	Village d'Akoupé - Zeudji	Consultation de la communauté Akoupé - Zeudji	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> 10 Représentants de la chefferie du village : chef de village adjoint, notables, secrétaire général, représentant des jeunes, etc. 		Favorable
30 Novembre 2022	Village d'Akoupé - Zeudji	Consultation de la communauté Akoupé- Zeudji	ENVAL ARISE	<ul style="list-style-type: none"> 12 Représentants de la chefferie du village : chef de village adjoint, notables, secrétaire général, trois (3) représentants des jeunes, etc. 		Favorable
Décembre 2022	Village d'Agoussi	Consultation de la communauté d'Agoussi	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> Six (6) Représentants de la chefferie du village : chef de village, notables et représentants des jeunes. 15 personnes locales. 		Favorable

Date	Localisationn	Activité	Participants		Preuves photographiques	Opinion générale sur leprojet
08 Novembre 2022	Village d'Allokoï	Consultation de la communauté d'Allokoï	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> Six (6) Représentants de la chefferie du village : chef devillage adjoint, secrétaire, conseiller, chef de terre, notables, etc. 		Favorable
08 Novembre 2022	Lycée privé Alliance Anyama (village d'Allokoï)	KII avec le directeur de l'école secondaire privée Alliance Anyama.	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de l'école secondaire privée Alliance Anyama 		Favorable

Date	Localisation	Activité	Participants	Preuves photographiques	Opinion générale sur leprojet
08 Novembre 2022	Village d'Adonkoi I	Consultation de la communauté Adonkoi I	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> Sept (7) représentants de la chefferie du village : chef de village, secrétaire général, conseiller, chef de terre, notables, etc. Chef de village d'Attinguié 		Favorable
Sous-préfecture de Songon					
14 Novembre 2022	Village d'Abadjin - Kouté	Consultation de la communauté Abadjin-Kouté	ENVAL <ul style="list-style-type: none"> Sept (7) représentants de la chefferie du village : chef adjoint, notable, trésorier et vice-trésorier, président de l'<i>Union de Jeunesse d'Abadjin-Kouté</i> (UJAK), secrétaire général de la jeunesse, présidente de l'association des femmes d'Abagnon. 		Favorable
1 Décembre 2022	Village d'Abadjin - Kouté	Consultation de la communauté Abadjin-Kouté	ENVAL ARISE <ul style="list-style-type: none"> Deux (2) représentants de la chefferie du village : Desreprésentants des terres. 		Favorable

09 Novembr 2022	Village de Palmafrique V2	Consultation de la communauté de Palmafrique V2	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Deux (2) représentants de la chefferie du village : chef et secrétaire général. ■ Trois (3) représentants de la jeunesse 		Favorable
Date	Localisation	Activité	Participants	Preuves photographiques	Opinion générale sur le projet	
17 Novembre 2022	Anguédédou ou colonie (appartenant à Abadjin- Kouté)	Consultation de la communauté d'Anguédédou	ENVAL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Deux (2) représentants de la chefferie du village : chef et adjoint Chef ■ Président et deux (2) représentants de la Jeunesse 		Favorable
Réunions avec les entreprises et les sociétés du projet ZI						
14 Décembre 2022	CHEC	Réunion avec le CHEC Entreprise de traitement des eaux usées	ENVAL ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Deux (2) représentants de la direction de la société CHEC 		Favorable

Source : ERM et ENVAL, 2022

8.3.3.2 Aperçu préliminaire des préoccupations et des questions soulevées par les représentants des communautés locales

Cette section présente un résumé des principales questions et préoccupations soulevées par les représentants des communautés locales au cours de la phase d'EIES. Le résumé de ces réactions, préoccupations, questions et attentes soulevées par les parties prenantes est présenté dans le tableau 6-9 ci-dessous.

- *Perception envers le projet.* Les activités de consultation avec les différentes parties prenantes ont montré que leur perception du projet est positive et qu'il représente une percée dans le bien-être de la communauté car c'est un projet de développement majeur. Néanmoins, ils sont incertains quant aux avantages du Projet pour les communautés, car la plupart des villages ont expliqué que les entreprises de la région n'embauchent pas, même si des promesses d'employabilité ont été faites avec la mise en œuvre de la zone industrielle PK24 (940 ha). Malgré cette perception globalement positive, de nombreuses questions et préoccupations ont été soulevées lors des activités de consultation, qui sont résumées ci-dessous :
 - Les parties prenantes ont exprimé des préoccupations et des réserves quant aux impacts du projet sur l'environnement et les communautés des villages. Le rejet des eaux usées de l'ensemble du PK24 détériore les eaux utilisées par les communautés, et l'occupation du site laisse les villages sans terre.
- *Attentes à l'égard du projet.* Les résultats de la consultation ont révélé les attentes suivantes des parties prenantes :
 - Les parties prenantes ont de grandes attentes quant à l'employabilité locale des jeunes et des communautés locales ;
 - Les parties prenantes s'attendent à ce que le projet ait entrepris les processus d'indemnisation et d'acquisition de terres et de compensation en conséquence, et
 - Les parties prenantes s'attendent à ce que le projet mette en place des initiatives pour promouvoir les avantages et le développement des communautés adjacentes. Les parties prenantes ont identifié plusieurs besoins en matière d'infrastructures dans les villages de la ZI et s'attendent à ce que certaines améliorations leur soient apportées, telles que des installations sanitaires, des installations éducatives, l'amélioration des routes et l'électrification, l'eau et les infrastructures sanitaires,
- *Position envers le projet.* En général, la grande majorité des parties prenantes ont une position positive à l'égard du projet, à l'exception des parties prenantes qui sont préoccupées par les promesses d'embauche non tenues et l'impact potentiel du projet sur les ressources en eau.
- *Coopérer avec le projet.* Les observations sur le terrain et les résultats des activités de consultation ont montré que la grande majorité des parties prenantes coopèrent avec le projet et suggèrent d'être contactées pour collaborer plus profondément avec le projet et tirer un bénéfice mutuel.

Tableau 8-9 Résumé des préoccupations et des questions soulevées par les représentants des communautés locales au cours de la phase de réalisation de l'EIES

Sujet	Principaux résultats et préoccupations
Aspects positifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les attentes générales concernant les opportunités d'emploi et de Développement économique que la mise en œuvre du projet peut attirer.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préoccupations générales concernant le non-respect des promesses d'emploi faites par d'autres industries situées dans le reste de la zone industrielle (940 ha). ■ Attentes générales concernant l'employabilité locale des jeunes des villages.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attentes concernant le renforcement du plateau technique du centre de santé urbain du village et la construction d'un centre médical intégré à Akoupé Zeudji et la construction de bâtiments (gynécologie, radiologie,

	module opératoire)
Sujet	Principaux résultats et préoccupations
	<p>et bien d'autres), qui se veut préventive afin de réduire ou de neutraliser la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attentes générales concernant la mise à disposition d'un centre de santé, d'une ambulance et d'un laboratoire pour le CSU (Centre de santé urbain), d'un hôpital et d'une maternité.
Problèmes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des coupures de courant et d'électricité ayant été signalées dans le centre d'éducation du lycée l'Alliance Anyama des recommandations ont été faites concernant l'installation d'un panneau solaire dans l'école. ■ Des inquiétudes sur la qualité de l'eau des rivières qui abritent la zone industrielle, à savoir le Gobouet, le Gnintchi, l'Aboffi Seûfi dont les eaux étaient auparavant utilisées comme eau potable pour la communauté. Mais depuis la création de la zone industrielle avec le rejet anarchique des eaux usées des entreprises, ces eaux sont devenues sales et ont changé de couleur. Dès lors, le problème de l'eau se pose car la communauté ne bénéficie pas de l'eau courante à cause d'un problème de raccordement. Par conséquent, ces rivières ont été bénéfiques pour certaines personnes. Et d'autres les utilisent car ils ont des champs à proximité ou à quelques heures de cette eau. ■ Attentes et préoccupations concernant le bitumage de la route qui relie le village au site du Projet pour faciliter l'accès aux travailleurs sur le site, et de la construction d'une clôture dans l'école en priorité, car les élèves sont exposés aux accidents. De plus, la construction de cette clôture pourrait favoriser son utilisation comme centre d'examen afin d'éviter tout déplacement massif d'élèves. Attentes concernant le renforcement du réseau électrique et du réseau d'eau potable ■ Attentes concernant l'extension du réseau électrique ■ Attentes sur l'ouverture d'une route reliant le village à N'Droté, sur l'électrification du village, la construction d'un château d'eau, et l'élargissement de la route. ■ Attentes concernant la construction de châteaux d'eau et de canaux d'évacuation des eaux usées ■ Attentes concernant la construction d'un château d'eau, l'électrification du village, l'élargissement des routes du village, l'asphaltage des routes du village et de l'entrée du village.
Déplacements fonciers et économiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préoccupations concernant le manque d'informations sur l'occupation du site. Pour cette raison, des recommandations ont été faites pour rencontrer le promoteur ARISE et ensuite programmer une visite du site. (ARISE a pris note de cette plainte et les a réengagés pour une deuxième fois dans le cadre de cette EIES, et la visite du site a été faite en décembre 2022. Voir la liste des réunions des parties prenantes ci-dessus). Recommandations de la chefferie de considérer la future génération en termes de logement lors de l'exploitation de son site. Comme il n'y a plus de terres dans le village, leur parcelle sur le site du Projet devient une priorité pour le village. ■ Une visite du site a été effectuée le 1^{er} décembre avec les représentants de la chefferie du village afin de clarifier les discussions autour de l'existence potentielle de terres appartenant au village et à sa coopérative à l'intérieur de la zone du projet. Au cours de la visite du site, il s'est avéré que la parcelle qu'ils avaient en leur possession avait été cédée à l'African Rubber Plantation Company (SAPH) à l'époque. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire

	<p>d'effectuer une visite sur place. La parcelle n'existe plus et la SAPH a racheté leur parcelle, qui ne se trouve pas dans le domaine concédé à ARISE par l'Etat de Côte d'Ivoire. Le village avait signé une convention de partenariat avec TRCI afin de lui céder leur parcelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attentes en matière de compensation des droits fonciers si cela n'a pas été fait.
Environnement, Pollution atmosphérique, Nuisances, Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucune information n'a été fournie par les parties prenantes consultées à ce sujet.
EIES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Préoccupations concernant le fait qu'ARISE n'a fait aucun retour concernant leurs doléances. ARISE a pris note de cette plainte et les a réengagés pour une deuxième fois dans le cadre de cette EIES (voir la liste des réunions des parties prenantes ci-dessus).
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aucune information n'a été fournie par les parties prenantes consultées à ce sujet.
Autre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attentes générales concernant la construction d'un centre de santé dans la zone industrielle, la mise à disposition d'un poste de police et/ou d'une gendarmerie dans la zone pour la sécurité des biens.
Sujet	Principaux résultats et préoccupations
	<p>Et des personnes, et de fournir un centre de secours d'urgence (Groupement depompiers militaires) en cas d'accident, d'incident ou d'incendie dans la zone industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attentes générales concernant la construction d'une école élémentaire dans les villages, de maisons de jeunes, de crèches, de cantines scolaires, la construction d'un centre culturel, d'une école primaire, d'un lycée professionnel et d'un collège, et la clôture de l'école élémentaire du village. ■ Attentes de la chefferie pour rencontrer le promoteur pour d'éventuels échanges et sur le projet pour établir une collaboration avec la chefferie et le village. ■ Préoccupations concernant les femmes et jeunes filles qui ont besoin d'un soutien financier pour entreprendre des activités génératrices de revenus. Attentes d'actions sociales en faveur des veuves et des orphelins, et d'actions sociales pour accompagner les jeunes dans leurs activités. ■ Attentes pour mettre en place un magasin comme un supermarché pour vendre leurs produits locaux. ■ Attentes concernant la mise à disposition d'un tricycle pour la collecte des ordures.

Source : ENVAL et ERM, 2022

8.4 Examen des considérations clés pour les activités d'engagement futures

Sur la base du résumé précédent des résultats des activités de consultation, les principaux enseignements tirés des activités de participation sont les suivants :

- Il y a un manque d'informations sur le projet. Plusieurs parties prenantes ont demandé plus d'informations sur les procédures suivies pour l'acquisition des terres et la compensation, des informations sur l'implication économique des différentes parties, ainsi que sur les opportunités d'emploi pour les communautés locales.
- Les informations sur le projet doivent être claires et permettre aux parties prenantes de comprendre les possibilités de développement et les mesures de gestion qui les concernent.
- Une attention particulière doit être accordée à la consultation des communautés touchées par le déplacement économique avant de commencer toute activité liée aux moyens de subsistance, avant le début de la saison agricole.

- Les activités de consultation avec les communautés affectées doivent commencer avant les activités de construction et d'acquisition des terres.

9. PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

9.1 Aperçu

Le programme participation des parties prenantes a couvert les activités d'engagement et de participation des parties prenantes pour le développement de l'EIES du projet de la ZIC. La mobilisation a été et continuera d'être entreprise conformément aux bonnes pratiques nationales et internationales, qui mettent l'accent sur la mobilisation générale et la divulgation des résultats aux parties prenantes et exigent l'élaboration d'un plan de mobilisation des parties prenantes.

Cela comprend deux phases d'engagement :

1. Engagement initial avec le gouvernement national, les gouvernements locaux et les responsables non gouvernementaux pour s'assurer qu'ils sont informés du projet et des activités qui seront entreprises, ce qui a été réalisé en juin 2022 et décembre 2022 dans le cadre du processus d'EIES ; et
2. La participation et la consultation du public, qui comprendront une série de rassemblements/auditions publics avec un éventail de parties prenantes, y compris les communautés affectées, ce qui devrait être fait une fois que le projet d'EIES sera finalisé.

Cette section résume les activités d'information et de consultation des intervenants qui ont été prévues au cours des différentes phases du projet. Le contenu sera mis à jour en fonction des consultations qui seront menées au cours des différentes étapes et activités du projet.

ARISE a mené et continuera de mener des activités de consultation et d'engagement conformément aux objectifs suivants :

- Établir et maintenir une relation solide, constructive et réceptive avec les parties prenantes du projet ;
- Diffuser de l'information et mener des activités de mobilisation de manière transparente, respectueuse et culturellement appropriée pour tous les intervenants ;
- Réaliser des activités d'engagement adaptées au contexte dans lequel elles se déroulent, afin de n'exclure aucun intervenant en raison de la langue, du niveau d'éducation et des barrières technologiques ; et
- Veiller à ce que des mesures précises soient prises pour intégrer les groupes vulnérables et les groupes potentiellement exclus d'autres activités de mobilisation.

Toute autre partie prenante identifiée à l'issue du processus de mission de définition de la portée et de la phase d'élaboration de l'EIES doit être consultée au cours du processus complet d'EIES. La liste complète des intervenants a été établie à l'aide de consultations et d'un examen documentaire et est incluse dans le présent projet PEVS. Ils ont été cartographiés en fonction de leur niveau d'impact et d'intérêt pour le projet. L'identification des parties prenantes est un processus continu tout au long du processus d'EIES et de la vie du projet de la ZIC.

Le processus d'engagement des parties prenantes pour l'EIES a été et sera mené comme indiqué dans le **Error! Not a valid bookmark self-reference..** Le type d'informations divulguées par ARISE et ENVAL pour le projet est résumé dans le tableau.

Tableau 9-1 Etapes d'engagement de l'EIES

Etape	Objectif	Statut /Calendrier
Etape 1 : Collecte des données de base et	Réunion d'engagement au niveau national, du district, de la sous-préfecture et de la région pour fournir les informations suivantes :	Fait

Etape	Objectif	Statut /Calendrier
divulgation du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtenir des informations de haut niveau sur le développement proposé et obtenir des commentaires sur la nature, l'échelle et l'objectif du projet. ■ Planification de l'application du projet aux documents de planification. ■ EIES et processus d'engagement des parties prenantes, et présentation des résultats. ■ Divulgation de la portée des impacts préliminaires et planification de l'objectif du rapport EIES ; et ■ Coordonnées de l'EIES. ■ P3P, les consultations publiques prévues, les moyens de communication, etc. <p>Une série d'activités de collecte de données a été entreprise afin de recueillir des informations pour le niveau de référence de l'EIES, afin d'éclairer l'analyse d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cartographie et analyse des parties prenantes (basées sur les intérêts) ■ Entrevues avec des informateurs clés ■ Discussions de groupe inclusives ■ Les activités d'engagement des parties prenantes ont été exécutées par notre partenaire local ENVAL, sous la direction du spécialiste de l'engagement des parties prenantes d'ERM. <p>Ce P3P a été mis à jour pour tenir compte de l'engagement des données de base et intégrer tous les procès-verbaux et les constatations des réunions, ainsi que les commentaires formulés à l'étape de la collecte des données de base. Les préoccupations et les questions soulevées seront prises en compte dans le processus d'EIES. Cette première consultation a également permis d'identifier d'autres groupes susceptibles d'être impliqués plus tard dans le processus, car l'identification de nouveaux problèmes peut conduire à de nouveaux acteurs dans le processus.</p>	
Etape 2: Divulgation de l'EIES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conformément au Code de l'Environnement de la République de Côte d'Ivoire et à la réglementation EIE, le rapport EIE sera soumis à l'ANDE à l'appui d'une demande de Certificat de Conformité Environnementale. ■ Conformément aux exigences de la loi sur l'EIE, ARISE mettra en œuvre un programme de divulgation et d'engagement des parties prenantes conçu pour donner à toutes les parties intéressées l'occasion de comprendre et de commenter les propositions et leurs impacts. Le programme comprendra des réunions avec les parties prenantes nationales, régionales et locales, y compris les communautés locales, afin de fournir les informations suivantes : ■ Mises à jour concernant la nature du projet ■ Divulgation des conclusions du projet d'EIES, y compris un résumé non technique (RNT) et l'identification des impacts et des mesures d'atténuation proposées ; et ■ P3P et mécanisme de réclamation et coordonnées de l'entreprise. ■ Les observations finales seront prises en considération, le cas échéant, dans l'EIES finale, en particulier celles relatives à l'atténuation et à la compensation. 	Prévu

Source: ERM, 2022

9.2 Engagement prévu pendant le processus de divulgation de l'EIES

La dernière étape du processus d'EIES est la "divulgation", qui consiste à divulguer publiquement une version préliminaire de l'évaluation d'impact complète, c'est-à-dire le projet final de rapport d'EIES. Le

projet final de rapport d'EIES et les documents complémentaires ("paquet EIES"), y compris le résumé non technique et le plan de gestion de l'environnement, seront largement mis à la disposition du public pour qu'il puisse les commenter sur le site web du projet et des copies papier seront disponibles (au moins les résumés dans le cas de documents volumineux) pour inspection dans un certain nombre de lieux spécifiés.

Les événements de consultation publique et de divulgation seront organisés par le consultant EIES en étroite collaboration avec ARISE et d'autres organisations clés concernées. L'objectif principal de la consultation publique est d'engager les principales parties prenantes locales et de les impliquer dans la révision des résultats préliminaires de l'EIES, y compris l'étude des différentes alternatives. Les séances de consultation publique sont une exigence clé de la SFI dans le cadre de la politique de divulgation et de partage de l'information. Il s'agit également d'une condition essentielle stipulée par la loi dans le cadre des règlements nationaux régissant l'évaluation de l'impact environnemental et social et l'engagement des parties prenantes.

Conformément au Code de l'environnement de la République de Côte d'Ivoire et à la réglementation sur les EIE, le rapport d'EIES sera soumis à l'ANDE à l'appui d'une demande de *certificat de conformité environnementale*.

Conformément aux exigences de la loi sur l'EIE, ARISE mettra en œuvre un programme de divulgation et d'engagement des parties prenantes conçu pour donner à toutes les parties intéressées l'occasion de comprendre et de commenter les propositions et leurs impacts. Le programme comprendra des réunions avec les parties prenantes au niveau national, du district et local, y compris les communautés locales, afin de fournir les informations suivantes :

- Mises à jour concernant la nature du projet
- Divulgation des conclusions de l'EIES préliminaire, y compris un résumé non technique (RNT) et l'identification des impacts et des mesures d'atténuation proposées ; et
- P3P et mécanisme de règlement des plaintes et coordonnées de l'entreprise.

Tous les commentaires, questions et autres apports du public seront enregistrés et ensuite pris en compte par ARISE et l'équipe EIES dans l'EIES finale, en particulier ceux relatifs à l'atténuation et à la compensation. Lorsque cela est possible et pertinent, des changements seront apportés à la planification/conception/mise en œuvre du projet afin de répondre aux préoccupations soulevées.

Ces changements seront reflétés dans les révisions du projet, le cas échéant, et dans le rapport final révisé de l'EIES.

La liste des parties prenantes qui seront engagées pour les réunions de divulgation publique est la même que celle des parties prenantes qui sont engagées pour la phase de développement de l'EIES, car l'objectif de cette phase est d'organiser des réunions avec les parties prenantes pour présenter les résultats de l'étude EIES et recueillir des commentaires. La liste des parties prenantes aux réunions publiques de divulgation prévues pour l'EIES est présentée dans **Error! Not a valid bookmark self-reference.** ci-dessous.

Tableau 9-2 Liste des réunions de mobilisation sur la divulgation publique de l'EIES

No.	Lieu	Activité	Partie Prenante
1	Préfecture d'Abidjan	Consultation publique	District Autonome d'Abidjan et autorités gouvernementales
2	Préfecture d'Abidjan	KII	DGRE
3	Préfecture d'Abidjan	KII	CCI CI
4	Préfecture d'Abidjan	KII	CRO
5	Préfecture d'Abidjan	KII	ANAGED

No.	Lieu	Activité	Partie Prenante
6	Préfecture d'Abidjan	KII	OIPC
7	Préfecture d'Abidjan	KII	DGE
8	Sous-préfecture d'Anyama	Consultation publique	Les autorités locales de la sous-préfecture d'Anyama
9	Sous-préfecture d'Anyama	KII	Direction départementale du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) d'Anyama
10	Sous-préfecture d'Anyama	KII	Direction départementale d'Anyama du ministère de l'Agriculture et du Développement durable
11	Sous-préfecture d'Anyama	KII	Département des Eaux et Forêts d'Anyama
12	Sous-préfecture de Songon	Consultation publique	Les autorités locales de la sous-préfecture de Songon
13	Sous-préfecture de Songon	KII	Direction départementale du Songon du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)
14	Sous-préfecture de Songon	KII	Direction départementale du Songon du ministère de l'Agriculture et du Développement durable
15	Sous-préfecture de Songon	KII	Département des Eaux et Forêts de Songon
16	Village d'Akoupé-Zeudji	Consultation publique	Village d'Akoupé-Zeudji
17	Village d'Allokoï	Consultation publique	Village d'Allokoï
18	Village d'Allokoï	Consultation publique	Lycée privée Alliance Anyama
19	Village d'Adonkoï I	Consultation publique	Village d'Adonkoï I
20	Village d'Agoussi	Consultation publique	Village d'Agoussi
21	Village d'Attinguïé	Consultation publique	Village d'Attinguïé
22	Village d'Abadjin-Kouté	Consultation publique	Village d'Abadjin-Kouté
23	Village de PALMAFRIQUE V2	Consultation publique	Village de PALMAFRIQUE V2
24	Village d'Anguédédou	Consultation publique	Village d'Anguédédou
25	La Société PALMAFRIQUE	KII	La Société PALMAFRIQUE
26	La société Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI)	KII	La société Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI)
27	La société CHEC	KII	La société CHEC

10. SOURCE: ERM ET ENVAL, 2022 MECANISME DE RECLAMATION

10.1 Vue d'ensemble

L'engagement des parties prenantes est un processus à double sens. Il est donc important de s'assurer qu'il existe un mécanisme permettant aux parties prenantes affectées ou intéressées par le projet de présenter leur contribution (par exemple, des opinions, des demandes, des suggestions, un retour d'information et des plaintes) pour examen et, si nécessaire, pour demander réparation.

Même si tous les plaintes ne sont pas jugés "valables" ou applicables au contexte du projet, le mécanisme de règlement des plaintes doit fonctionner sans porter de jugement et enregistrer toutes les réactions reçues. Dans le cas de ce projet, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de règlement des plaintes. Le mécanisme permettra aux parties prenantes de déposer une plainte ou une suggestion concernant la manière dont le projet est géré.

Le Guide des bonnes pratiques de la SFI pour traiter les plaintes des communautés affectées par un projet décrit un grief comme suit :

...Une préoccupation ou une plainte soulevée par un individu ou un groupe au sein des communautés affectées par les opérations de l'entreprise. Les préoccupations et les plaintes peuvent résulter d'impacts réels ou perçus des opérations d'une entreprise et peuvent être déposées de la même manière et traitées selon la même procédure.

Il décrit un mécanisme de doléance au niveau du projet pour les communautés affectées comme suit :

...Un processus permettant de recevoir, d'évaluer et de traiter les doléances des communautés affectées par le projet au niveau de l'entreprise ou du projet.

Le MGP sera conçu pour identifier et gérer les problèmes tout au long du cycle de vie du projet. Avant le début de la construction, le MGP doit être entièrement mis en œuvre avec un représentant à nommer pour le projet, qui sera responsable de la gestion des plaintes. Les plaintes seront transmises en premier lieu par le représentant, qui sera chargé de les transmettre à la personne appropriée, conformément au MGP du projet. Le personnel responsable de la gestion des plaintes pendant la construction et l'exploitation n'a pas encore été identifié.

Le MGP décrit l'approche adoptée pour accepter, évaluer, résoudre et surveiller les plaintes des parties prenantes concernant le projet. Le redressement ou la résolution rapide des plaintes est essentiel pour garantir la réussite de la mise en œuvre du projet.

Les doléances peuvent englober des préoccupations mineures ainsi que des problèmes sérieux ou à long terme. Ils peuvent être ressentis et exprimés par une variété de parties, y compris des individus, des groupes, des communautés, des entités ou d'autres parties affectées ou susceptibles d'être affectées par les impacts sociaux ou environnementaux du projet.

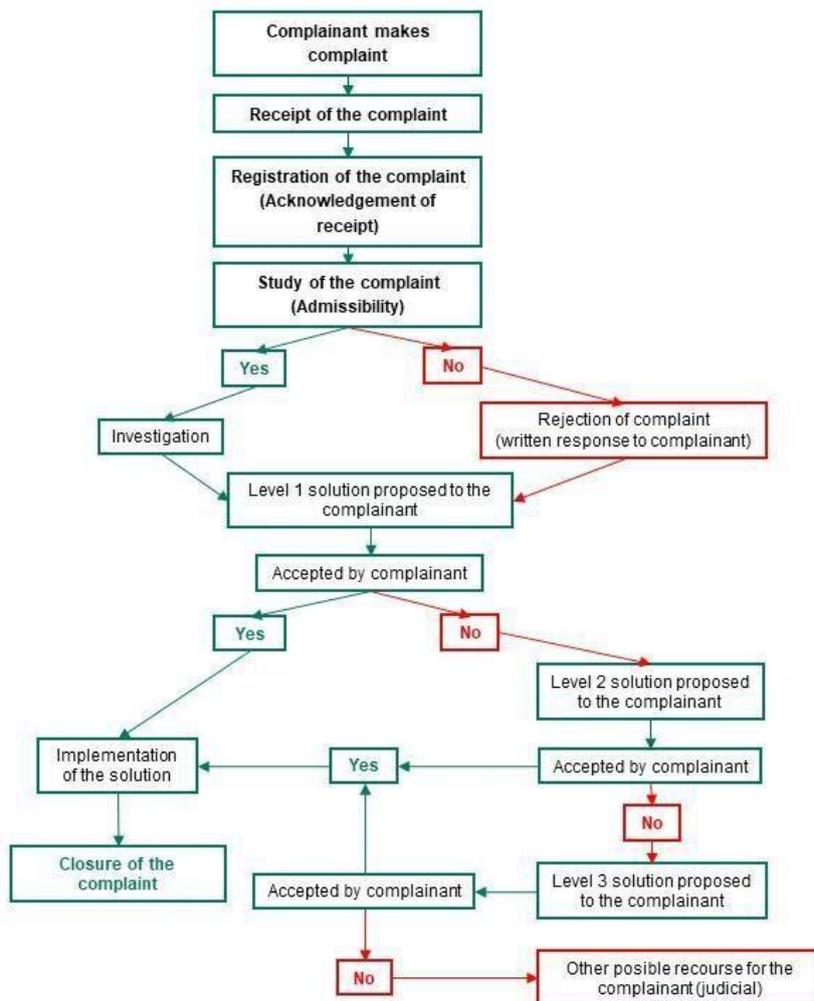
Les doléances peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques pour dommages/blessures, de préoccupations concernant les activités du projet, d'incidents ou d'impacts perçus ou de demandes d'informations supplémentaires/de clarté sur le projet. Il est essentiel de disposer d'un mécanisme solide et crédible pour traiter et résoudre systématiquement toutes les plaintes qui pourraient survenir afin qu'elles ne s'aggravent pas et ne présentent pas un risque pour les opérations ou la réputation de l'entreprise (au niveau national ou international). S'il est bien géré, un mécanisme efficace peut contribuer à favoriser des relations positives et à instaurer la confiance avec les parties prenantes.

Au cours du processus EIES, ERM et ENVAL soutiendront ARISE en ce qui concerne le retour d'information et les plaintes soulevés par les parties prenantes :

- Signaler à ARISE tout retour d'information ou grief en temps utile pour qu'il soit géré de manière adéquate par ARISE au cours du processus EIES ;
- Rapporter les commentaires des parties prenantes dans le P3P mis à jour et dans l'EIES et informer l'évaluation d'impact.

10.2 Gestion des plaintes

Les doléances externes et les réactions des parties prenantes seront gérées conformément à la procédure de mécanisme de doléance interne d'ARISE. Cette procédure définit la manière dont les plaintes et les doléances externes et internes doivent être gérées dans l'ensemble des opérations d'ARISE. Le champ d'application du MG pour les parties prenantes externes concerne tous les types de plaintes. Ce MGP fonctionne selon la logique illustrée dans le graphique ci-dessous :



Source: ARISE; 2022

Figure 10-1 Mécanisme de gestion des plaintes d'ARISE

10.2.1 Contacts pour fournir un retour d'information et des plaintes

Les contacts seront l'agent de liaison communautaire (CLO) et le responsable E&S (en cours de recrutement) pendant la construction et la mise en service du projet.

Au cours de la phase d'EIES (y compris la phase de cadrage), ARISE a mis en place une adresse email dédiée au projet, afin que les parties prenantes puissent contacter ARISE directement. Les parties prenantes peuvent également utiliser le mécanisme de plainte d'ARISE. Un numéro de téléphone local dédié est également communiqué aux parties prenantes.

Tout retour d'information ou grief soulevé pendant la phase d'EIES (y compris la phase de scoping) peut être soumis directement à ENVAL pendant les réunions de consultation, ou à ARISE par courriel à zic.abidjan@arisenet.com ou par téléphone (+225 05 95 00 00 08). Ces contacts seront communiqués

aux parties prenantes lors des réunions de consultation par le biais du document d'information de base de l'annexe A.

10.3 Processus de règlement des plaintes

10.3.1 Réception et enregistrement des plaintes/griefs

Les plaintes peuvent être signalés par le biais d'une série de canaux de signalement pour examen par ARISE. Les plaintes ou les plaintes doivent être reçus par le biais d'un système à deux niveaux, l'un pour les employés de la construction et l'autre pour ceux qui travaillent à l'extérieur de la ZES (par exemple, la communauté locale). Un modèle pour la présentation des plaintes est fourni à l'0. Une fois que le grief est soumis (par l'un des canaux ou formulaires disponibles), un comité de gestion des plaintes sera formé pour compiler les plaintes et les traiter conformément à un protocole prédéterminé. Le comité sera composé d'un agent de liaison communautaire (CLO), de travailleurs du projet, de représentants du district / de l'assemblée locale ainsi que d'autres départements (par exemple, le service juridique) en fonction du type de grief. D'autres points d'accès désignés comprendront le téléphone, le site Web, le courriel et les boîtes de participation dans les bureaux et unités locaux de l'entrepreneur.

Il existe un mécanisme à deux niveaux, l'un pour les travailleurs pendant la phase de construction et l'autre pour ceux qui se trouvent à l'extérieur de la ZES (par exemple, la communauté locale). Un comité sera mis en place pour recueillir les plaintes et les traiter selon une procédure spécifique.

Les plaintes reçues ainsi que les coordonnées des plaignants doivent être notés et transmis à la personne responsable ou au gestionnaire des plaintes pour enregistrement dans la journée de leur réception. Ces plaintes peuvent être formulés par écrit ou verbalement et doivent être traités avec le même respect. Les plaintes anonymes bénéficieront de la même procédure régulière.

Une fois reçu, le grief sera examiné et la plainte enregistrée. Cette activité doit comprendre la saisie de tous les détails de la plainte et peut comprendre des appels téléphoniques ou des rencontres avec le plaignant, l'examen des dossiers d'incidents ou d'événements similaires antérieurs, de toute preuve disponible, de documents à l'appui ou de déclarations. Les détails de la plainte doivent être consignés dans la base de données des plaintes aux fins de suivi et de consultation future. Au cours de ce processus, le service de durabilité de l'entrepreneur accuse également réception de la plainte dans un délai standardisé (idéalement à la réception ou dans les 12 heures) et explique au plaignant le processus, y compris le calendrier des étapes restantes de la procédure.

10.3.2 Filtrage des plaintes

Tous les plaintes devront faire l'objet d'un certain degré de sélection et de hiérarchisation. ARISE sera responsable de la gestion du processus de résolution des plaintes. La gestion du grief consistera à déterminer la nature de l'enquête en tenant compte du type de grief et du risque qui s'y rattache. Avant le début du processus d'enquête, ARISE établira la nature du grief afin de déterminer les mesures nécessaires à l'examen et à l'enquête. Selon les circonstances de la plainte, diverses unités ou services peuvent devoir intervenir, y compris les entrepreneurs et la fonction de gestion supérieure si leur contribution est requise.

À la suite de cette évaluation préliminaire, le département ESG organisera le processus d'examen et d'enquête de chaque réclamation reçue.

10.3.3 Enquête

ARISE organisera des réunions téléphoniques ou en face à face pour enquêter sur les allégations du plaignant et vérifier la validité et la gravité du grief. Si nécessaire, si le grief concerne un site ou un lieu donné, ARISE et le représentant de l'autorité locale organiseront une inspection du site. L'entrepreneur enquêtera sur le grief et déterminera des mesures correctives ou préventives pour traiter correctement le grief.

La résolution d'un grief peut nécessiter des informations supplémentaires pour clarifier la situation et/ou améliorer la communication entre la partie prenante et ARISE, ou pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation ou de réparation causées par des compensations financières ou en nature, mais aussi pour introduire des mesures d'atténuation afin d'éviter que le problème ne se reproduise.

10.3.4 Résolution et communication aux parties prenantes

Une fois les enquêtes sur les plaintes terminées, l'entrepreneur rédige une communication officielle à l'intention du plaignant pour l'informer des conclusions et de l'issue. ARISE communique la réponse, stipule les engagements mutuels et demande l'accord du plaignant. Si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution ou du résultat des mesures correctives convenues, la réponse doit être examinée et, le cas échéant, modifiée à la lumière de toute discussion ou négociation. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il devrait être libre de soumettre ses plaintes à un mécanisme de règlement des différends en dehors du mécanisme de règlement des plaintes de l'entreprise.

Les mesures de résolution proposées peuvent être des types suivants :

- Unilatérale : ARISE s'attaque directement à la source du problème (par exemple, réduction du bruit ou de la poussière) ;
- Bilatéral : ARISE convoque une réunion avec le plaignant et les niveaux de direction appropriés (selon la catégorie de plainte) pour parvenir à une résolution par la discussion ou la négociation. Comme au cours du processus d'évaluation, l'entrepreneur s'engage à examiner tous les éléments de preuve et à rencontrer toutes les parties concernées, afin de donner aux plaignants toutes les possibilités de présenter leurs points de vue ; et
- Tiers : De manière informelle ou par le biais de la médiation.

Lors de la compilation et de la communication de la réponse au plaignant, ARISE doit :

- Prendre des photos ou recueillir d'autres preuves documentaires pour constituer un dossier complet du grief et de la façon dont il a été résolu ;
- Créer un registre interne de la résolution, avec la date et l'heure auxquelles elle a eu lieu, et demander au personnel responsable de l'approuver ;
- Rencontrer les plaignants afin d'obtenir une convention collective pour clore la revendication ; et
- Si le problème a été résolu à la satisfaction des plaignants, obtenez une confirmation et déposez-la avec la documentation du cas.

La résolution des plaintes doit être fournie aux plaignants dans le délai prévu dans le modèle de base de données de plaintes d'ARISE, et les réponses seront traitées dans un délai raisonnable.

10.3.5 Clôture du grief et mise à jour du registre

Lorsque l'intervenant est satisfait des réponses fournies à ses plaintes, les plaintes spécifiques seront terminées et le registre sera mis à jour pour l'indiquer. Toute la correspondance sera déposée et les mesures correctives seront clairement mises à jour par rapport aux plaintes.

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution ou du résultat des mesures correctives convenues, il devrait être libre de soumettre ses plaintes à un mécanisme de règlement des différends autre que le mécanisme de règlement des plaintes de l'entreprise. L'entrepreneur veillera à ce que tous les plaintes soulevés par toutes les parties prenantes du projet soient traités de manière impartiale, respectueuse et confidentielle.

11. ROLES ET RESPONSABILITES

Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles et responsabilités en ce qui a trait à la gestion et à la mise en œuvre du P3P. Les rôles et les responsabilités seront examinés au fur et à mesure que la structure de gestion sera ajustée pour répondre aux besoins en matière d'élaboration de projets et de mobilisation connexes.

Tableau 11-1 Rôles et Responsabilités dans le cadre du P3P

Entité	Responsabilités
Vice-président d'ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Responsabilité globale de la mise en œuvre du PGES ARISE, y compris la mise en œuvre du P3P ■ Obtenir des financements pour mettre en œuvre le P3P ■ Nommer le directeur ARISE E&S ■ Soutien à la résolution des plaintes de la communauté (si nécessaire)
ARISE ESG Manager	<ul style="list-style-type: none"> ■ Responsabilité globale de la mise en œuvre du P3P ■ Nommer l'agent de liaison communautaire (CLO) ■ Examiner les rapports mensuels de mise en œuvre et de suivi du P3P ■ Faciliter et coordonner la communication avec les prêteurs sur E&S, y compris la mise en œuvre du P3P et du MGP ■ Soutien à la résolution des plaintes de la communauté (si nécessaire)
Agent de liaison communautaire (CLO) d'ARISE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement des plaintes et des plaintes ; ■ Répondre aux différentes questions et problématiques soulevées par les différentes parties prenantes ; ■ Mise en œuvre, suivi et établissement de rapports sur le mécanisme de règlement des plaintes ; ■ Organiser des consultations publiques et des événements de communication au besoin ; ■ Communiquer avec différents médias régionaux et locaux pour suivre les nouvelles et les mises à jour liées à l'entreprise ou au Projet et à son avancement ; ■ Participer à la préparation du rapport annuel et à la mise en œuvre du P3P (y compris les rapports pour les prêteurs) ; et ■ Assurer la mise en œuvre régulière du P3P et les mises à jour nécessaires.
Représentants de l'Assemblée de district / locale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement de la réclamation/plaintes avec en sus la délivrance de l'Accusé de réception
Ouvriers du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enregistrement de la réclamation (Accusé de réception)

12. SUIVI ET RAPPORTS

12.1 Introduction

Le P3P est un document évolutif qui sera révisé et modifié pour être développé au besoin tout au long des différentes phases de construction et d'exploitation du projet, ainsi qu'en cas de modifications concernant les activités entreprises par ARISE. Le CLO travaillera en étroite collaboration avec les chefs de projet sur place pour mettre en œuvre les activités du P3P liées aux sites du projet par le biais de rapports périodiques, de réunions et de visites de sites ; mais le CLO sera le responsable ultime.

L'engagement des parties prenantes sera surveillé tout au long du processus d'EIES afin de s'assurer que les résultats souhaités sont atteints.

12.2 Suivi des activités d'engagement des parties prenantes

Le succès de la mise en œuvre du P3P sera surveillé par le CLO tout au long du cycle de vie du projet en fonction des ensembles de critères suivants :

- Impliquer les hommes et les femmes touchés, y compris les communautés d'accueil.
- Possibilité pour les personnes touchées de participer aux critères d'admissibilité, négociation des programmes d'indemnisation, aide à la réinstallation, adéquation des sites de réinstallation proposés et calendrier proposé.
- Poursuite du processus de consultation lors de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du paiement des indemnités et de la réinstallation
- Inclusion des personnes et des groupes défavorisés ou vulnérables. En particulier, le client prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les groupes vulnérables sont pleinement informés et conscients du projet

Il y a deux méthodes pour surveiller le processus de mobilisation des intervenants (et l'a été) :

1. Examen des activités de mobilisation sur le terrain :

- Au cours de l'engagement avec les parties prenantes, l'équipe de l'EIES évaluera les réunions à l'aide d'un formulaire d'évaluation des commentaires ou en posant des questions aux participants, en fonction du groupe de parties prenantes, pour s'assurer que les messages sont clairement transmis.
- L'équipe de l'EIES organisera des séances de débriefing sur le terrain. Cette méthode sera utilisée pour évaluer si les résultats attendus du processus de mobilisation des intervenants sont atteints et pour donner la possibilité de modifier le processus au besoin.
- L'approche en matière de mobilisation et les messages à utiliser seront également discutés avec le personnel du projet afin d'obtenir leurs commentaires.

2. L'utilisation d'outils de mobilisation élaborés dans le cadre de l'EIES, notamment :

- Liste des parties prenantes ;/base de données ; et
- Comptes rendus de toutes les consultations tenues.

12.3 Rapport sur les activités d'engagement des parties prenantes

L'évaluation du rendement permettra de déterminer dans quelle mesure les activités et les extrants de la mobilisation ont atteint ceux décrits dans le P3P. Lors de l'évaluation du rendement, les éléments suivants seront pris en compte :

- Les documents diffusés : types, fréquence et emplacement ;
- Le lieu et le moment des activités de mobilisation officielles et le niveau de participation de groupes d'intervenants particuliers (p. ex. les femmes, les jeunes) ;

- Le nombre de commentaires reçus, le type d'intervenant et les détails de la rétroaction fournie ;
- Le nombre et le type d'intervenants qui entrent en contact avec l'équipe de projet par la poste, par téléphone ou par tout autre moyen de communication ;
- Procès-verbaux de réunions, registres de présence et preuves photographiques ;
- Les commentaires reçus des autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes et transmis au projet ; et
- Le nombre et le type de rétroaction ou de plaintes, ainsi que la nature et le moment de leur règlement ;
- Le CLO rassemblera un résumé trimestriel sur toutes les activités d'engagement organisées par ARISE au cours de la période de référence. Ce rapport contiendra :
 - Résumé de toutes les activités d'engagement avec différentes parties prenantes telles que les communautés environnantes, les PAP, les entités ou d'autres parties prenantes concernées ;
 - Résumé des activités de communication menées auprès des autorités et des raisons qui les sous-tendent ;
 - Résumé des communiqués de presse publiés et d'autres déclarations partagées avec les médias concernant l'entreprise ou le projet ;
 - Nombre de plaintes reçus, leur nature, la façon dont ils ont été traités ou l'état d'avancement de leur résolution, et si des mesures ont été convenues.
- ARISE rédigera un rapport semestriel pour rendre compte et évaluer les performances environnementales et sociales en cours, qui comprendra une description des activités d'information, de conseil et de communication qui ont eu lieu et de l'efficacité du mécanisme de réclamation. Le processus de documentation à entreprendre comprendra la plateforme utilisée pour consigner les activités de mobilisation des intervenants et parties prenantes et le processus de rapport aux parties prenantes, conformément aux échéanciers du projet et à la nature du projet.
- À cette fin, il est recommandé de mettre en place une base de données sur mesure pour la gestion et l'enregistrement des activités d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de gestion des plaintes.

ANNEXE A - DOCUMENT D'INFORMATION GENERALE (DIG)

ANNEXE B - COMPTE RENDUS DES REUNIONS DE CADRAGE DES ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

ANNEXE C – COMPTE RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE L'EIES

ANNEXE D – MODELE DE FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PLAINTE

ERM possède plus de 160 bureaux dans les pays et territoires suivants à travers le monde

Argentina
Australia
Belgium
Brazil
Canada
China
Colombia
France
Germany
Ghana
Guyana
Hong Kong
India
Indonesia
Ireland
Italy
Japan
Kazakhstan
Kenya
Malaysia
Mexico
Mozambique

The Netherlands
New Zealand
Peru
Poland
Portugal
Puerto Rico
Romania
Senegal
Singapore
South Africa
South Korea
Spain
Switzerland
Taiwan
Tanzania
Thailand
UAE
UK
US
Vietnam

ERM GmbH

Siemensstrasse 9
63263 Neu-Isenburg
Germany

T: +49 (0) 6102 206 0
F: +49 (0) 6102 771 904 0

www.erm.com